

VOTRE TRANSITION



NOTRE TRANSITION



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

incluant le Rapport
financier annuel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 23 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété d'une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site www.groupe-seche.com.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

1.1 Présentation du Groupe et de son modèle d'affaires	8
1.2 Analyse de marché	16
1.3 Analyse de matérialité, enjeux RSE et facteurs de risques	27
1.4 Enjeux environnementaux	30
1.5 Enjeux sociétaux	50
1.6 Enjeux gouvernance et développement économique	64
1.7 Enjeux sociaux	82
1.8 Notice méthodologique	97
1.9 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	101

À retenir...



INITIATION
DU PROJET
D'ENTREPRISE
DANS LES ANNÉES
1980



OFFRIR DES SOLUTIONS
INNOVANTES
POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



DÉCARBONER
L'ÉCONOMIE
TOUT EN MAÎTRISANT
LES RISQUES



DÉVELOPPER
DES SAVOIR-FAIRE
CRÉATEURS
DE VALEUR

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SON MODÈLE D'AFFAIRES

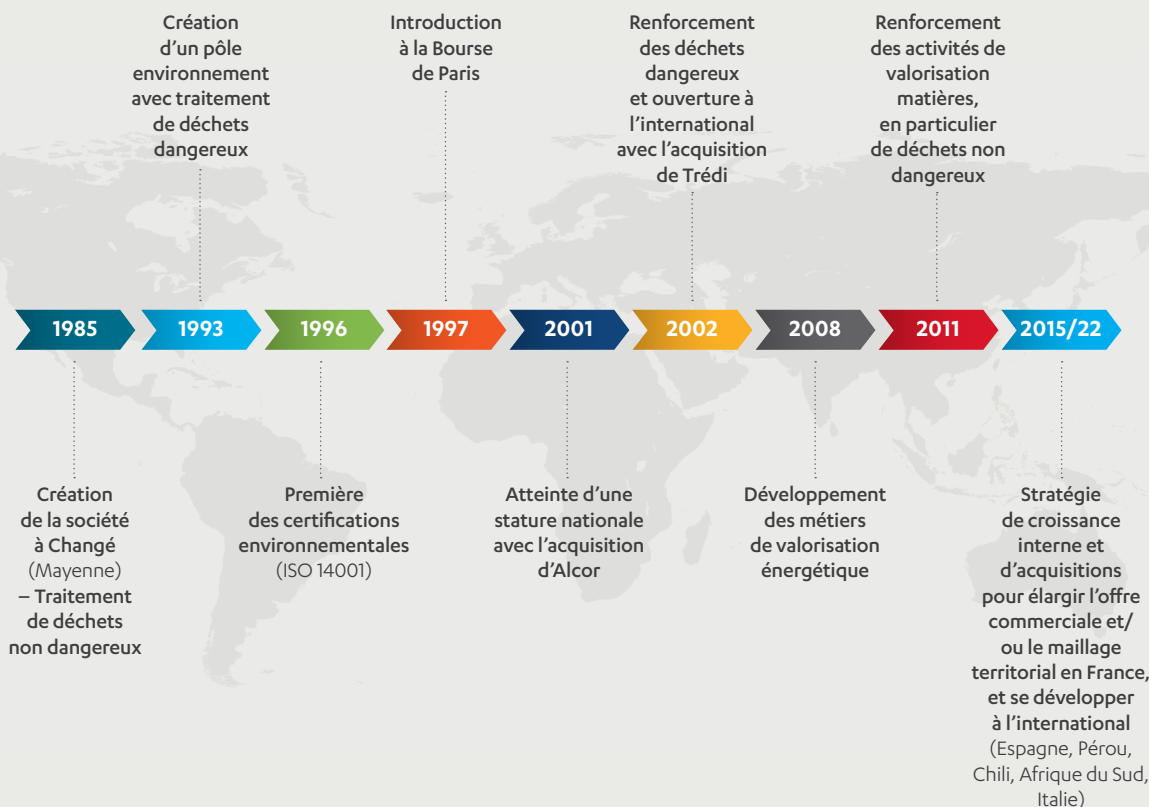
1.1.1 HISTORIQUE

Séché Environnement est le fruit d'un projet entrepreneurial, initié au milieu de la décennie 1980 par son fondateur Joël Séché, dans le domaine de la gestion des déchets. Entreprise de croissance sur des marchés porteurs et à forte visibilité, le Groupe familial s'affirme aujourd'hui en tant qu'acteur de l'économie circulaire et des services à l'environnement, aussi bien en France et qu'à l'international.

Réunissant des savoir-faire de pointe et des technologies complémentaires, Séché Environnement est un des rares opérateurs intégrés capables de prendre en charge tous les types de déchets. Grâce à des activités au service de l'environnement, le Groupe se positionne au cœur des problématiques de préservation des ressources, de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Entreprise régionale devenue un groupe de dimension nationale, à l'aube de la décennie 2000, Séché Environnement déploie depuis plusieurs années une stratégie active de croissance, organique et externe, en France et à l'international.

Quelques dates clés de l'histoire de Séché Environnement

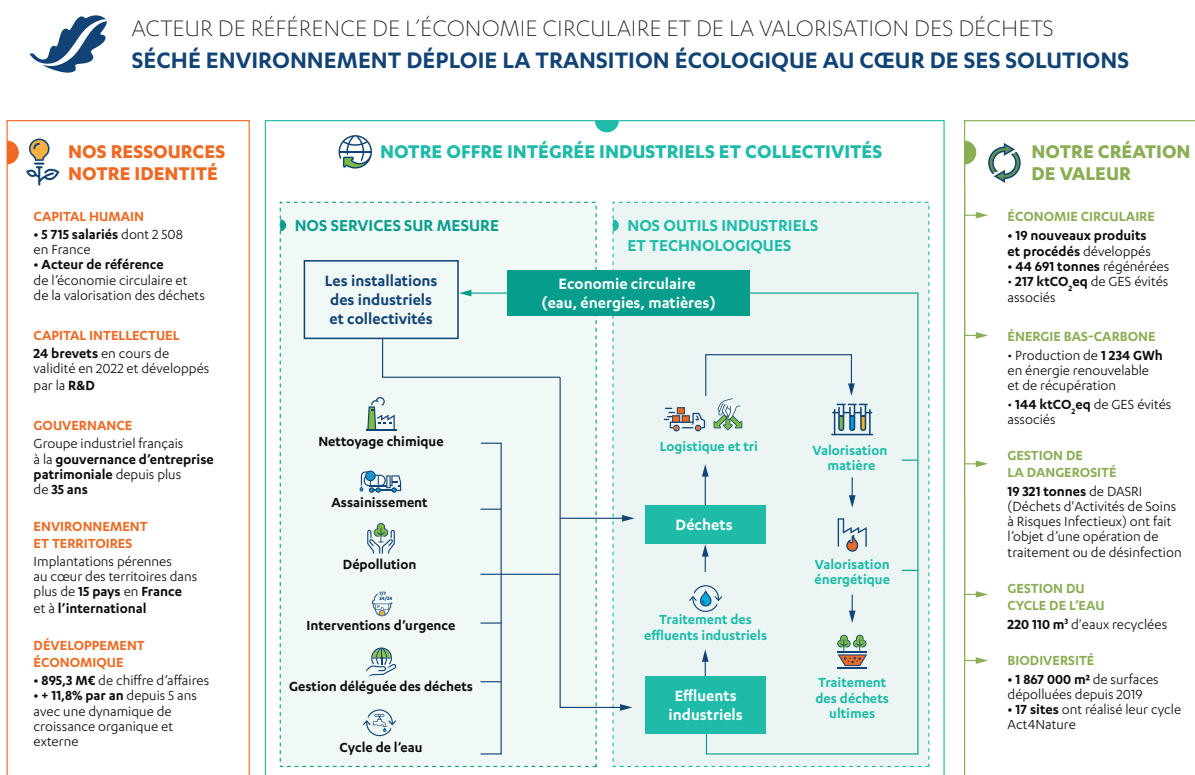


1.1.2 CRÉATION DE VALEUR – MODÈLE D’AFFAIRES

Séché Environnement se donne pour mission de proposer à ses clients, industriels ou collectivités, des solutions innovantes pour accélérer leur transition écologique. Spécialiste de la dangerosité, le Groupe familial est aujourd’hui un des seuls acteurs français à proposer une offre intégrée de services, allant de la prévention et la remédiation des risques industriels et environnementaux à la gestion, la valorisation et le traitement, de tous types de déchets y compris d’effluents industriels. Cette particularité en fait l’un des acteurs majeurs de la gestion du cycle de l’eau

industrielle en France. Fort de son aptitude à anticiper les réglementations et de sa stratégie de certifications qui lui confère une parfaite maîtrise des procédés et des risques environnementaux, Séché Environnement se distingue également par son expertise en termes d’économie circulaire, sa capacité à produire des ressources décarbonées (matières ou énergie) et son implication dans la préservation de la biodiversité au cœur d’une démarche historique d’écologie industrielle.

Le modèle affaires est résumé dans le schéma ci-dessous :



Maîtrisant l’ensemble de la chaîne de valeur de l’économie circulaire pour répondre aux problématiques de tout type de déchets (en particulier les plus complexes comportant des risques chimiques, pyrotechniques, bactériologiques...), le Groupe répond aux préoccupations sociétales croissantes grâce à ses métiers tournés vers la protection de l’environnement. Le Groupe intervient ainsi à la croisée des enjeux du développement durable par sa maîtrise des impacts potentiels du développement économique, non seulement sur le plan humain (protection de la santé et bien-être), mais aussi environnemental (dangerosité, ressources naturelles, climat, biodiversité).

Le cœur de métier de Séché Environnement est la création de boucles d’économie circulaire, à savoir successivement :

- réduire la production de déchets ;
- réemployer et recycler la matière ;
- valoriser l’énergie ;
- maîtriser la dangerosité du déchet ultime.

Ainsi, Séché Environnement est un acteur innovant ayant anticipé les mutations des métiers du déchet. Le Groupe a très tôt fait évoluer son modèle d'affaires au-delà de la gestion – historique – de l'élimination des déchets. Au fil du temps, Séché Environnement a complété son offre par des activités de valorisation matières (recyclage, régénération...) et d'énergie (chaleur, biogaz, électricité...), ainsi que par un panel de services experts, dédiés à ses clientèles industrielles ou collectivités (gestion déléguée d'infrastructures, traitement de l'eau industrielle...), ou encore par des prestations de protection de l'environnement (dépollution, urgence environnementale...). Il est ainsi progressivement devenu un Groupe international, de services à l'environnement qui accompagne ses clients, industriels ou territoires, dans leur transformation vers un modèle de croissance plus durable, capable en particulier de réduire son empreinte écologique.

Le Groupe réalise son activité tant en France (70 % de son chiffre d'affaires contributif¹ en 2022), qu'à l'international (30 %), que les déchets soient dangereux (63 % de son chiffre d'affaires contributif en 2022), ou non dangereux (37 %). Le Groupe s'adresse à une clientèle d'industriels (83 % de son chiffre d'affaires contributif en 2022) et de collectivités locales (17 %).

Fort de son savoir-faire de spécialiste, en particulier des déchets dangereux, le Groupe s'attache à accélérer le déploiement de ses expertises sur des marchés à fort potentiel à l'International. Cette maîtrise de la dangerosité et des procédés est un atout compétitif majeur au sein de marchés où le producteur de déchets porte une responsabilité juridique tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au détenteur final. Grâce à son historique d'excellence au regard de ses impératifs de conformité et soucieux

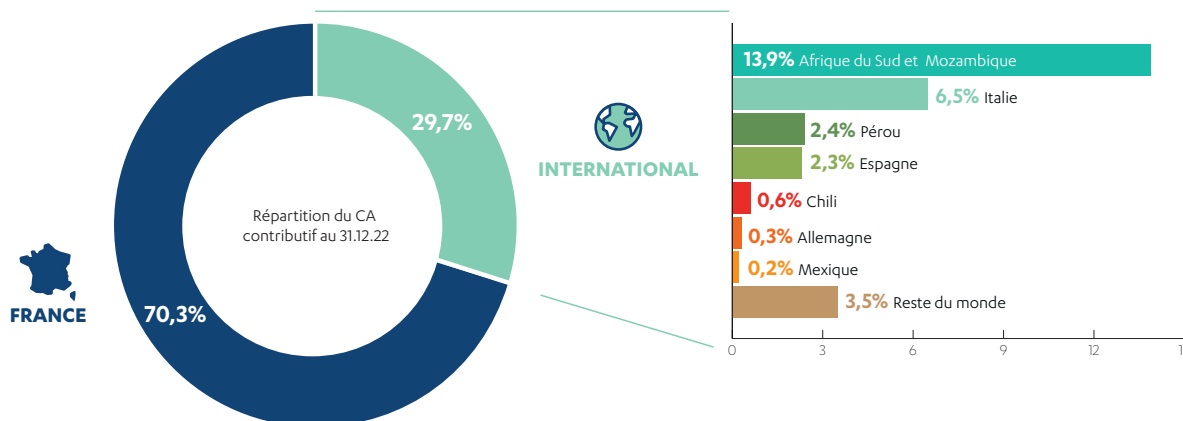
d'associer à son développement économique ses parties prenantes, locales ou nationales, le Groupe est en capacité de faire évoluer ses autorisations chaque fois que cela est nécessaire dans une démarche d'anticipation des évolutions réglementaires ou des besoins de ses clients.

Séché Environnement est également un acteur de la décarbonation de l'économie. À l'écoute des besoins de ses clients, le Groupe est capable de fournir des ressources à faible empreinte carbone, c'est-à-dire des matières premières recyclées ou de l'énergie issue de déchets, concurrençant ainsi les énergies fossiles. La décarbonation de ses clients est possible grâce à l'effort direct auquel s'astreint le Groupe lui-même. La stratégie de décarbonation de Séché Environnement, aligné avec l'Accord de Paris, vise à réduire de 25 % d'ici 2030 les émissions directes du Groupe.

Cherchant à minimiser ses impacts et ceux de ses clients, Séché Environnement vise l'excellence de ses procédés. À ces fins, le Groupe s'appuie sur une démarche de certifications, qui lui permettent de proposer des prestations aux meilleurs standards internationaux, ainsi que sur une démarche dynamique de recherche et développement (R & D), qui le confortent dans son positionnement d'acteur expert à forte valeur ajoutée.

La valeur économique générée par Séché Environnement irrigue les acteurs du tissu territorial de l'entreprise. Ainsi, les fournisseurs et les collaborateurs du Groupe sont les premiers bénéficiaires du partage de la valeur (voir 1.5.4 Empreinte territoriale et développement local). Le Groupe assure un haut niveau de transparence et de dialogue avec toutes ses parties prenantes (clients, fournisseurs, élus, fonctionnaires, associations) comme cela est détaillé au 1.6.1.1.2. Consultation des parties prenantes.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF
par zone géographique



¹ Chiffre d'affaires contributif : voir définition page 112

1.1.3 LES ACTIVITÉS DE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT


Les savoir-faire et les métiers de Séché Environnement s'organisent autour de trois pôles de compétences liés à :

- l'économie circulaire et la décarbonation (32 % du chiffre d'affaires contributif en 2022 vs. 33 % en 2021) ;
- la gestion de la dangerosité (23 % du chiffre d'affaires contributif en 2022 vs. 26 % en 2021) ;
- les services (45 % du chiffre d'affaires contributif en 2022 vs. 41 % en 2021).

Séché Environnement est un acteur industriel parfaitement intégré qui réunit l'ensemble des compétences nécessaires, toutes complémentaires et indissociables, à la mise en

œuvre d'une économie circulaire pérenne sur le plan économique, et sécurisée sur le plan environnemental.

Ses activités de services répondent quant à elles à des besoins propres à certaines clientèles ou tendent à la prévention ou à la résorption de passifs environnementaux. Elles recouvrent également les activités de logistique des déchets. Pour l'essentiel, elles s'appuient sur les autres activités du Groupe et permettent des synergies, notamment en termes de sécurisation des approvisionnements en flux de ses différentes installations.


ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE 

RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE

- Tri et regroupement des déchets
- Recyclage chimique des déchets dangereux
- Régénération d'éléments chimiques ou fabrication à façon de molécules d'intérêt
- Valorisation de tous types de déchets non dangereux (métaux, bois, mâchefers, terres...)

BOUCLES LOCALES D'ÉNERGIE

- Production de vapeur ou d'électricité sur les sites de gestion des déchets
- Production d'électricité ou de chaleur à partir du biogaz naturellement généré par les déchets stockés
- Production de chaleur par valorisation de combustibles solides de récupération (CSR)

GESTION DE LA DANGEROSITÉ 

DÉCONTAMINATION

- Gestion des déchets de soins à risque infectieux (DASRI)
- Traitements physico-chimiques des déchets dangereux liquides minéraux et organiques, qu'ils soient contaminés ou nocifs

TRAITEMENT

- Traitements thermiques des déchets pour rendre inertes les matières organiques contenues dans les déchets
- Stockage en sécurité des déchets ne pouvant pas être valorisés (les déchets ultimes)

SERVICES 

SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

- Dépollution, démantèlement, maîtrise du risque et réhabilitation de sites et de friches industrielles
- Interventions d'urgence environnementale : sécurisation de la zone impactée, confinement des pollutions et maîtrise des risques pour l'environnement
- Maintenance d'installations et de réseaux d'assainissement

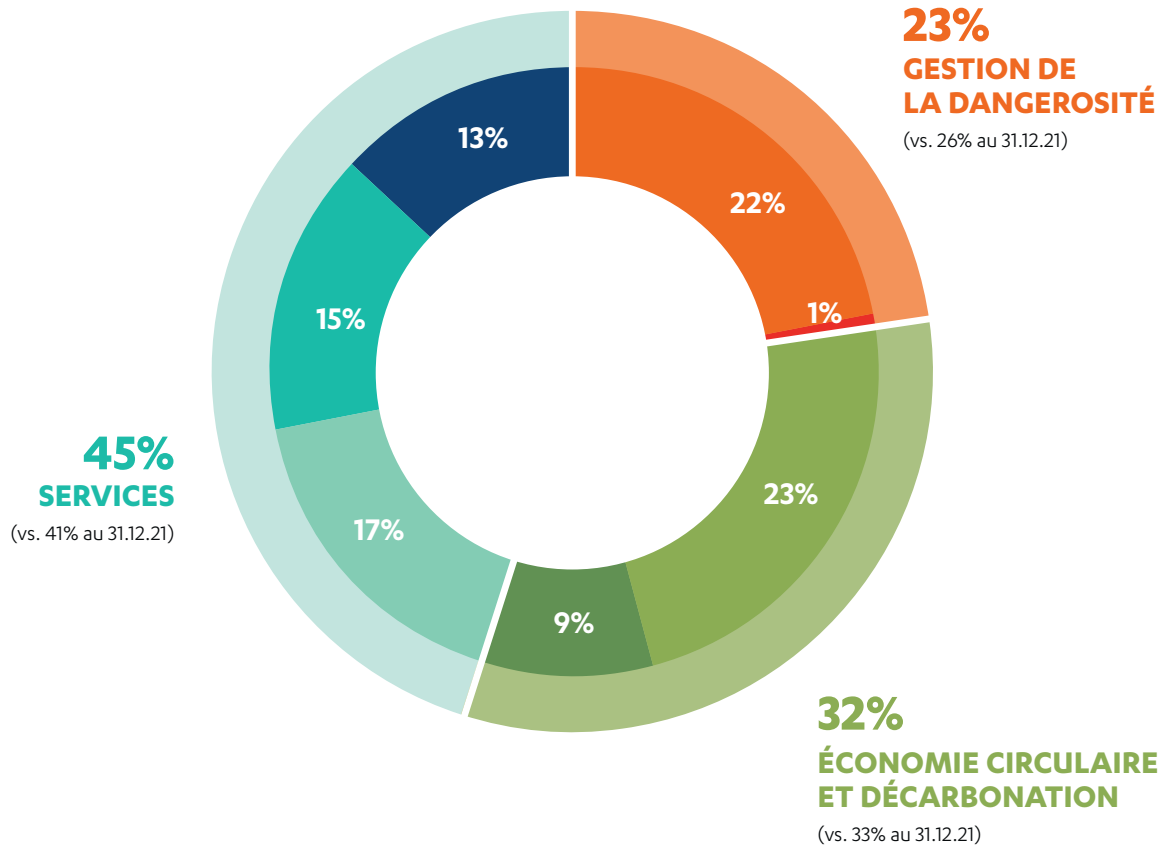
SERVICES GRANDS COMPTES

- Gestion déléguée des activités de gestion des déchets dans un objectif de performance économique et environnementale
- Maintenance industrielle et décontamination de process par nettoyage chimique, thermique et soufflage de vapeur
- Gestion et traitement des effluents industriels : conception, construction et exploitation de des installations de traitement

LOGISTIQUE

- Collecte et location de matériels adaptés pour les collectivités et les entreprises
- Transport de déchets dangereux et non dangereux

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF AU 31.12.22 par activité



Services logistiques :
collecte, transport, locations de bennes...

Services à l'environnement : dépollution,
déconstruction, désamiantage, urgences
environnementales, assainissement...

Services Grands Comptes :
offres globales, nettoyage chimique,
gestion d'effluents...

Recyclage et valorisation matière :
centres de tri, plates-formes,
réhabilitation d'équipements,
purification chimique...

Boucles locales d'énergie :
électricité, vapeur, chaleur

Traitement thermique déchet
dangereux, stockage des déchets
ultimes

Décontamination :
DASRI, physico-chimique...

1.1.3.1 L'économie circulaire et la décarbonation de l'économie

Ces activités sont au cœur de la stratégie de croissance de Séché Environnement, car elles répondent directement aux grands enjeux environnementaux que sont la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. Les objectifs et plans d'actions sur ces thématiques sont détaillés plus précisément aux chapitres 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies ainsi que dans le 1.4.3. Atténuation du réchauffement climatique.

1.1.3.1.1 Les activités de recyclage

Le Groupe se positionne comme un chaînon de la filière du recyclage, qu'il régénère lui-même directement la matière ou qu'il trie et prépare des déchets en vue de leur recyclage par d'autres acteurs. Ces actions visent à la restitution d'une matière première secondaire aux qualités identiques à celles d'une matière vierge, à travers :

- les activités de recyclage chimique de déchets dangereux (purification chimique de déchets complexes afin de séparer les produits nobles des impuretés et régénération de solvants industriels). Ces savoir-faire de recyclage permettent de régénérer des solvants usagés en des solvants de qualité similaire à celle du solvant d'origine, créant ainsi des boucles d'économie circulaire avec leurs clients industriels des secteurs de la pharmacie, de l'automobile, de l'imprimerie, etc. ;
- Les activités de régénération de matières rares ou de fabrication à façon de molécules d'intérêt (matière biosourcée entre autres). Par exemple, Séché Environnement est, depuis 2015, l'un des seuls recycleurs au monde du brome grâce à son procédé de purification de saumures bromées particulièrement performant ;
- Les activités de tri et de regroupement (centres de tri, plateformes...);
- Les activités de recyclage de tout type de déchets non dangereux (métaux, bois, terres, etc.).

Séché Environnement s'affirme comme un acteur de premier plan du recyclage des déchets d'origine industrielle et de nature chimique, spécialisé dans les techniques de valorisation les plus complexes.

1.1.3.1.2 La création et la gestion de boucles locales d'énergie

Privilégiant la valorisation énergétique lorsque le réemploi ou la valorisation matière n'est plus possible, Séché Environnement est principalement présent dans les métiers de :

- Production de chaleur (vapeur ou eau chaude) ou d'électricité, par cogénération en lien avec la valorisation énergétique des déchets dangereux et non dangereux au profit d'industriels ou de collectivités (réseaux de chaleur urbains). Par exemple, grâce à son site de Salaise-sur-Sanne, Séché Environnement fournit en énergie la plus importante plateforme chimique européenne « Osiris », permettant à cette dernière d'accélérer sa transition énergétique en limitant son recours aux énergies fossiles.
- Production d'énergie grâce à la valorisation de combustibles issus du tri des déchets (Combustible Solide de Récupération – CSR) qui constitue une alternative de choix à l'élimination des déchets classés en « refus de tri ». Le Groupe a été le premier à mettre en service une telle installation, en 2017, sur le site de Changé en Mayenne.
- Production d'électricité à travers la valorisation des déchets ou du biogaz. En France, cette énergie renouvelable produite grâce à des turbines ou à des moteurs est cédée au gestionnaire de réseau de distribution ou autoconsommée.
- La future production de gaz vert issu de la décomposition de la matière organique contenue dans les déchets, avec une première installation prévue en 2023 sur le site d'Opale près de Calais.

Dans un contexte de tension sur la ressource énergétique, ces boucles locales d'énergie sont pérennes au plan économique, optimisées au plan environnemental et font de Séché Environnement un producteur d'énergie bas carbone pour les collectivités ou les industriels implantés au cœur des territoires. Ces activités participent à la transition écologique de ces acteurs économiques, en limitant leurs prélèvements sur les ressources fossiles (charbon, fioul, gaz) et en leur fournissant des ressources énergétiques vertes, issues de déchets.

Les contrats de vente d'énergie, qu'ils soient passés avec des industriels ou des collectivités publiques, sont également contractualisés sur une base long terme et prévoient des clauses d'indexation du prix de vente de l'énergie.

1.1.3.2 La gestion de la dangerosité

Après extraction de la valeur (matières premières secondaires ou énergie) ou parce que le déchet par nature ou par la réglementation doit être éliminé, il importe de prendre en charge le « déchet ultime ». Ce déchet ultime concentre souvent des toxicités qui sont dangereuses pour la santé humaine ou le milieu naturel. Séché Environnement se positionne comme un acteur spécialisé dans la maîtrise de ces risques.

Séché Environnement est un spécialiste des traitements qui vont permettre la réduction des volumes de déchets et de rendre inertes leurs toxicités, avant la mise en sécurité des déchets ultimes au sein d'installations ad hoc, à travers :

1.1.3.2.1 Les métiers de la décontamination

Ils recouvrent notamment :

- la gestion des déchets de soins à risques infectieux (DASRI), principalement issus des activités hospitalières, médicales ou encore vétérinaires, par hygiénisation en s'appuyant sur des technologies de banalisation ;
- les traitements physico-chimiques des déchets dangereux, liquides contaminés par des huiles ou des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic, chrome...) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou bases).

Ces opérations de décontamination sont un préalable à d'éventuelles opérations de valorisation énergétique ou matière.

1.1.3.2.2 Les métiers de traitement des déchets

Ce sont par exemple :

- les traitements par incinération par lesquels le processus d'oxydation thermique permet de rendre inertes les matières organiques contenues dans les déchets et d'obtenir des résidus ultimes en quantité limitée et à la toxicité contrôlée, tels que les résidus des fumées d'incinération d'ordures ménagères ou de déchets industriels – REFIOM ou REFIDI ;
- le traitement de gaz dangereux complexes permet de détruire les substances toxiques. Le traitement des gaz à haut pouvoir de réchauffement climatique, notamment utilisés dans les systèmes de climatisation, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.
- la gestion en sécurité des déchets ultimes, qui constitue la phase finale et incontournable de la chaîne de valeurs des métiers de gestion de déchets, notamment de déchets dangereux. Séché Environnement dispose de cette expertise et reçoit par exemple les résidus issus de tous types de traitement. Ces déchets peuvent faire l'objet de stabilisation afin d'inertiser leur toxicité avant de les stocker en totale sécurité au sein d'alvéoles conçues à cet effet.

Les activités de gestion de la dangerosité sont complémentaires et indissociables des activités liées à l'économie circulaire dont elles constituent les phases en aval. La parfaite maîtrise par Séché Environnement d'une double compétence sur ces métiers en fait l'un des rares acteurs de plein exercice d'une économie circulaire sécurisée.

1.1.3.3 Les activités de Services

Les activités de Services sont déployées pour répondre à des besoins spécifiques de certaines clientèles et à des impératifs environnementaux. Ils peuvent reposer sur des outils logistiques proposés aux clients ou faciliter le transfert des déchets entre les installations du Groupe.

1.1.3.3.1 Les services aux grands comptes industriels

Ils recouvrent des services sur mesure déployés auprès de grandes clientèles industrielles, tels que :

- La gestion déléguée des activités déchets pour le compte d'entreprises et de collectivités : Séché Environnement peut intervenir dans le cadre de contrats de gestion déléguée (« offres globales »). La délégation de la gestion des déchets est une offre d'externalisation qui intègre l'anticipation des besoins du client ou les attentes des citoyens, avec pour objectif commun une recherche de performance économique (mise à disposition des compétences propres à Séché Environnement), de performance industrielle (mise à disposition d'une chaîne de process intégrée, et aux risques maîtrisés à travers les certifications) et de performance environnementale (atteinte d'objectifs extra-financiers tels que la réduction à la source des déchets, la valorisation matière ou énergie, le bilan gaz à effet de serre).
- La maintenance industrielle et le nettoyage chimique : Séché Environnement propose des solutions à haute valeur ajoutée pour les opérations de maintenance industrielle et de décontamination de process grâce à des technologies de nettoyage chimique, thermique, et de soufflage. Elles permettent d'assurer un parfait nettoyage pour dissoudre et retirer les éléments organiques et inorganiques déposés dans les équipements (colonnes de distillation, chaudières industrielles, réservoirs, etc.), indispensables lors de la mise en route d'installations neuves (nettoyage chimique pré-opérationnel) comme pour la maintenance des installations (nettoyage chimique opérationnel).

- La gestion d'effluents industriels : s'appuyant sur son savoir-faire en génie chimique et en traitement de l'eau. Séché Environnement propose des solutions sur mesure et d'une grande diversité technique pour la gestion et le traitement des effluents industriels, quel que soit le secteur d'activités, partout dans le monde. Procédés physico-chimiques, évaporation-concentration, centrifugation, traitements membranaires, épuration biologique..., Séché Environnement accompagne ses clientèles industrielles sur leurs chantiers (unités mobiles) ou pour la conception, la construction et l'exploitation de leurs installations de traitement des effluents industriels, avec, au besoin, une mise à disposition de personnels dédiés.

Ces activités de services, en particulier les activités de maintenance industrielle, sont des offres sur-mesure et personnalisées à destination des grandes clientèles industrielles ; elles constituent également des offres d'accompagnement de ces clientèles industrielles à l'international.

1.1.3.3.2 Les services à l'environnement

Les services à l'environnement répondent à la problématique de gestion des passifs environnementaux ainsi qu'aux enjeux de l'urgence environnementale et recouvrent :

- Les activités de dépollution, démantèlement, réhabilitation de sites industriels : Séché Environnement apporte à ses clients industriels ou collectivités ses savoir-faire techniques en s'appuyant sur l'ensemble de ses compétences pour trouver la solution la plus adaptée à la remédiation. Fort de ses certifications techniques, Séché Environnement intègre des compétences métiers spécifiques grâce aux qualifications de ses équipes pluridisciplinaires et met en œuvre des solutions ad hoc, y compris en cas de présence de risques complexes tels que le risque amiante ou le risque explosif, qui constituent des compétences fortes du Groupe.
- Les activités liées aux interventions d'urgence environnementale : ces services constituent des réponses essentielles aux risques majeurs causés par des pollutions en cas d'accident de la route, de catastrophe naturelle, d'accident sur site industriel, impactant l'environnement et les écosystèmes. Séché Environnement apporte des réponses rapides sur l'ensemble de leurs territoires nationaux respectifs (de l'ordre de quelques heures), et dans le monde, quelles que soient les situations de pollution, ou le risque : chimique, biologique, radiologique, pyrotechnique... afin de sécuriser la zone impactée, confiner les pollutions, et de maîtriser les risques pour l'environnement et les intervenants.
- Séché Environnement a élargi son panel de compétences aux métiers d'assainissement, par lesquels il propose à ses clientèles d'industriels et de collectivités, une gamme de services de prévention de pollutions environnementales

liées aux réseaux d'assainissement, le tout dans une démarche d'économie circulaire et de lutte contre le changement climatique (véhicules électriques ou roulant au gaz naturel, hydrocureurs recycleurs des eaux de process, recyclage des graisses...).

Sur ces marchés de dépollution et de réponses environnementales, Séché Environnement se distingue, en France et sur les marchés internationaux par sa capacité à mettre en œuvre des prestations à haute technicité impliquant des risques complexes ou des contraintes logistiques et temporelles fortes.

1.1.3.3.3 Les activités logistiques

Séché Environnement propose à ses clients des services pour assurer la logistique de leurs déchets dans une démarche d'accompagnement et de mise en œuvre de solutions de proximité sur mesure :

- Les activités de collecte et de location de matériels, pour les collectivités et les industriels : Séché Environnement est en mesure de définir des solutions de collecte adaptées aux territoires des collectivités : urbain, rural, semi-rural, et de mettre en œuvre des prestations de collecte, en vrac, en sac... en fonction des besoins du territoire. Pour sa clientèle industrielle, le Groupe propose des outils et des solutions techniques pour caractériser, trier et transporter leurs déchets industriels non dangereux : location de bennes, fourniture de contenants adaptés, identification des points de collecte au plus près des zones de production... En vue d'optimiser le bilan environnemental global de cette démarche, les moyens de collecte sont adaptés pour réduire les rotations nécessaires liées au transport vers les unités de gestion des déchets.
- Les activités de transport de déchets dangereux et non dangereux : Séché Environnement assure le transport de tous types de déchets (vrac ou conditionné, solide, liquide ou gazeux...) depuis les points de collecte et en direction de ses installations de gestion de déchets. Il dispose à ces fins de moyens propres ou le cas échéant, il sous-traite cette prestation auprès d'entreprises spécialisées et certifiées, offrant toutes les garanties de sécurité et de traçabilité. Afin de réduire l'impact global de cette activité, Séché Environnement met en œuvre des prestations de transport multimodales pour favoriser, dans la mesure où la nature du déchet le permet, des moyens de transport à moindres émissions carbone (voies ferrées, fluviales, etc.).

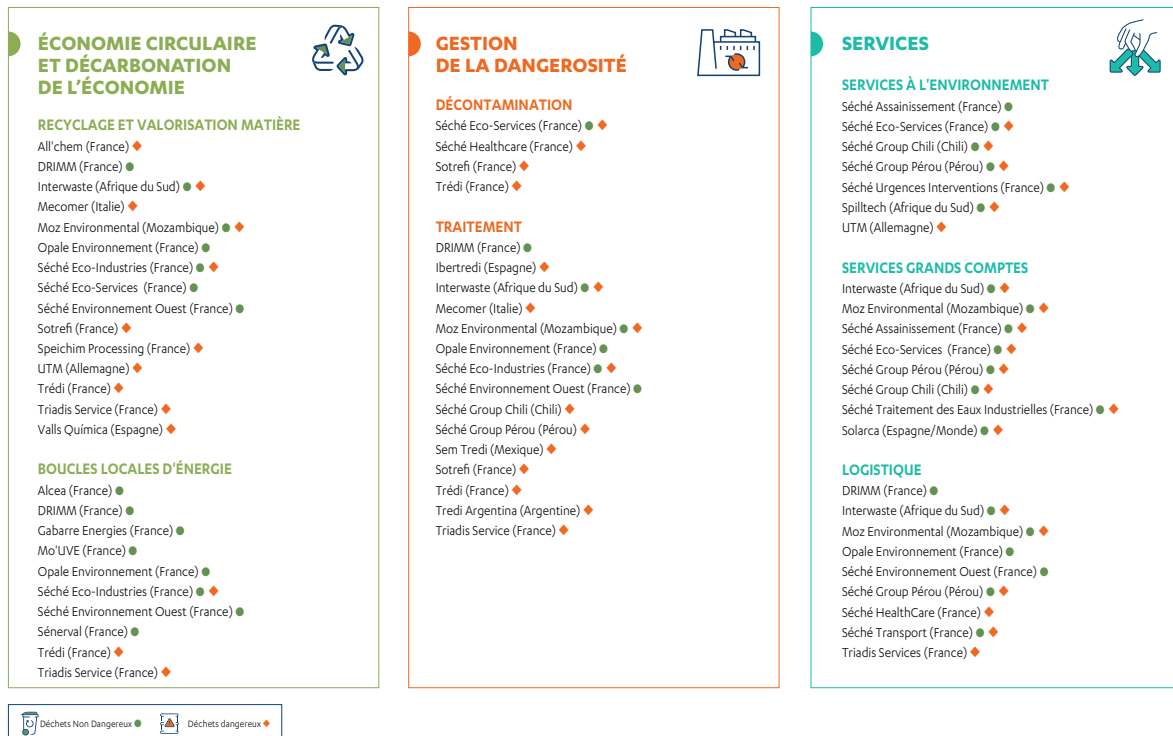
Bien que ne constituant pas le cœur de métier de Séché Environnement, les services logistiques constituent des activités indispensables pour l'accompagnement des clients. Pour les flux internes au Groupe, leur parfaite maîtrise représente un atout essentiel pour la bonne gestion de l'ordonnancement des déchets entre les différentes installations ainsi qu'un levier de productivité et d'efficience industrielle.

1.1.4 LA CARTOGRAPHIE DES SITES

Le Groupe dispose d'un maillage de sites situés au plus près de ses clients et de ses marchés. Les activités de services s'appuient sur des sites propres au Groupe ou peuvent être exercées sur les sites de nos clients (« offres globales », activités de dépollution...).

Séché Environnement possède ses propres installations, à l'exception des activités exercées en délégations de service

public : Alcéa à Nantes, Sénerval à Strasbourg, Solena à Viviez, et Mo'Uve à Montauban qui sont consolidées, et enfin Sogad à Agen détenue à 50 % n'est pas consolidé. La plupart des sites du Groupe sont des Installations classées pour l'environnement (ICPE) (voir 1.5.1 Respect des réglementations opérationnelles locales).



1.2 ANALYSE DE MARCHÉ

1.2.1 MARCHÉ MONDIAL DES DÉCHETS

1.2.1.1 Corpus réglementaire comparé

Au niveau européen, le déchet est défini dès 1975 par une Directive (75/442/CEE) comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Le déchet est soumis à un statut juridique spécifique qui a pour objectif de réduire les risques pour l'environnement et la santé publique résultant de son abandon. La qualification de déchet entraîne l'obligation de respecter un certain nombre de règles nécessaires afin d'assurer sa bonne gestion, c'est-à-dire sa collecte, son transport, sa valorisation, puis en dernier recours, son élimination dans le respect de l'environnement et de la santé humaine.

Tout un corpus de textes législatifs – de 1975 à nos jours – organise la gestion des déchets dans l'Union européenne. Ces textes sont révisés périodiquement et complétés au niveau national, européen ou international par des thématiques nouvelles comme, par exemple, l'économie circulaire ou la responsabilité élargie des producteurs. Au niveau national, de nombreux textes réglementaires viennent également préciser certaines modalités d'exercice des activités liées à la gestion des déchets.

La réglementation des déchets peut être moins complète dans certains pays en développement. Il faut en général entre 10 et 20 ans pour qu'une réglementation européenne trouve son équivalent dans certaines régions. Par ailleurs, la connaissance des quantités de déchets et des choix de traitement peut également être moins forte dans les pays en développement. Le niveau actuel de la traçabilité des déchets ne permet pas toujours d'estimer précisément la part des déchets valorisés et recyclés au niveau mondial.

La précocité de l'Europe en matière de recyclage est avérée : les textes régissant le recyclage des pneumatiques par exemple datent de 1999 en Europe. Il en va de même pour les nomenclatures des déchets, indispensables à toute approche statistique, apparue dès 1994 pour les déchets dangereux puis pour la totalité des déchets en 2002.

Les déchets peuvent faire l'objet de mouvements internationaux que les États entendent de plus en plus contrôler et réglementer, en particulier pour les déchets dangereux. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination est adoptée par l'Union européenne, l'Afrique du Sud et le Pérou en 1994. Celle de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) est entrée en vigueur en 2004. Depuis 2018, de nombreux pays asiatiques restreignent de plus en plus leurs importations de déchets d'Europe et d'Amérique du Nord, et notamment la Chine, qui entre 2019 et 2021, interdit toute importation de déchets sur son territoire.

Ainsi, le marché de la gestion des déchets est dépendant des évolutions réglementaires et il est constaté un durcissement croissant des réglementations pour inciter les industriels à mieux trier leurs déchets. En France, le cadre réglementaire est de plus en plus tourné vers la mise en place d'une économie circulaire :

- La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 vise notamment à lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, et à découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La Feuille de route de l'économie circulaire (FREC) d'avril 2018 fixe des objectifs de réduction des déchets, d'amélioration du tri et du recyclage pour tous les acteurs économiques.
- La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 établit de nouvelles interdictions en matière d'usage du plastique, ainsi que de nouvelles obligations avec la création de plusieurs filières REP sur des produits de grande consommation (jouets, articles de sport, de bricolage, mégots, couches et lingettes, emballages industriels et commerciaux...).

Au niveau international, il n'existe pas de texte contraignant en matière d'environnement qui soit à visée généraliste et opposable à tous les États, mais il existe un grand nombre de conventions internationales ainsi que des déclarations de principes :

- L'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'Homme reconnu par l'Organisation des Nations unies (28 juillet 2010).
- Projet de Pacte mondial pour l'environnement visant à regrouper dans un texte unique les principes du droit de l'environnement (2017).
- Les directives de l'OMS concernant l'eau et la santé sont destinées aux États afin de les aider à élaborer leur réglementation interne en matière de qualité de l'eau.
- L'OMS publie de nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l'air (2021).

1.2.1.2 Estimation du marché mondial des déchets

Les déchets ménagers sont les déchets les plus suivis au niveau mondial. Selon l'étude de la Banque Mondiale – « More Growth, Less Garbage » de 2021, près de 2,24 milliards de tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2020 et ce chiffre devrait continuer à croître. En effet, selon la même étude ; en raison de l'urbanisation croissante, de l'augmentation du niveau de vie et de la croissance démographique ; la production annuelle de déchets risque d'augmenter de 93 % par rapport aux estimations des générations de déchets de 2016 dans « What a Waste 2.0 » pour atteindre 3,88 milliards de tonnes en 2050.

Toujours selon la même étude de la Banque Mondiale, en 2050, la production mondiale de déchets devrait s'établir à 1,09 kg de déchets par habitant et par jour, en moyenne alors qu'en 2020, ce chiffre s'élevait à 0,79 kg de déchets par habitant et par jour.

Au cours de la même période, en supposant que les pratiques actuelles de gestion des déchets soient maintenues, les déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas valorisés, devraient atteindre 3,32 milliards de tonnes ce qui représente 0,94 kg de déchets résiduels par habitant et par jour, en moyenne.

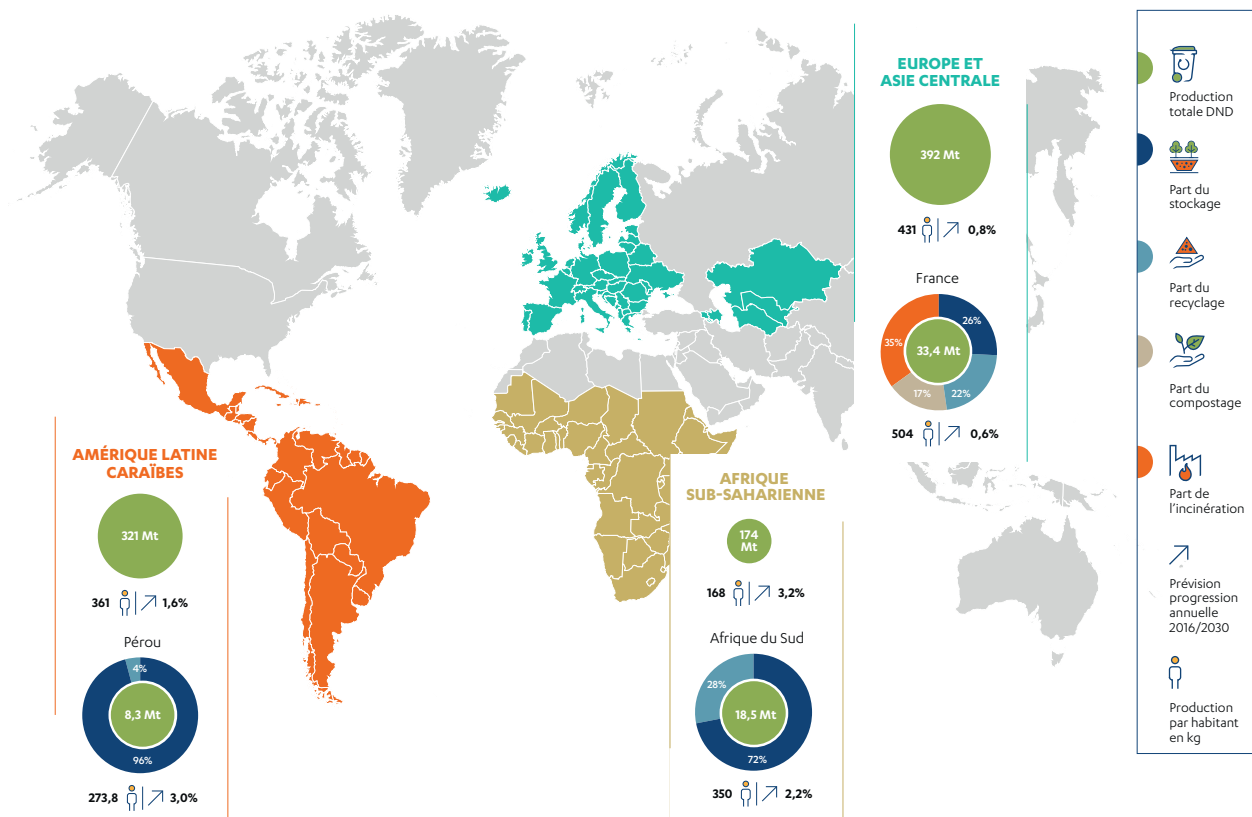
1.2.1.3 Zones de développement international de Séché Environnement

L'étude de la Banque mondiale – « More Growth, Less Garbage » de 2021 – montre les situations contrastées par zones géographiques pour la production annuelle de déchets ménagers. Aujourd'hui, les régions d'Asie de l'Est et du Pacifique produisent le plus de déchets, suivies par l'Europe et l'Asie centrale.

D'ici 2050, cette situation devrait évoluer et les régions de l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne deviendront les premières régions productrices de déchets dans le monde. En effet, la Banque Mondiale estime la production totale de déchets ménagers dans les différentes zones géographiques sur 2020/2050 : la production de déchets pour l'Asie du Sud devrait plus que doubler et passer de 265 millions de tonnes en 2020 à 560 millions de tonnes en 2050, et la production de déchets pour l'Afrique subsaharienne devrait tripler et passer de 193 millions de tonnes en 2020 à 593 millions de tonnes en 2050.

MARCHÉ INTERNATIONAL DE PRODUCTION ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Source : d'après World Bank Group - what a waste 2.0 - sept. 2018



La France, qui représentait 70 % du chiffre d'affaires contributif en 2022, reste le principal marché du Groupe. Les marchés à l'international représentent désormais une part croissante de l'activité consolidée.

À l'international, Séché Environnement cible les marchés de déchets dangereux et les clientèles industrielles.

Les pays européens limitrophes constituent pour Séché Environnement un prolongement du marché français pour des marchés-cibles spécifiques de déchets dangereux (gaz en Allemagne, déchets liquides en Italie, régénération de solvants en Espagne).

Par son implantation à l'international hors Europe, Séché Environnement est exposé à des marchés aux maturités différentes à la France. Ces marchés présentent des différences dans la croissance de la génération de déchets, dans le traitement des déchets, et dans la législation.

Dans les zones géographiques, Séché Environnement se développe avec l'appui d'opérateurs locaux généralistes (Afrique du Sud) ou spécialistes (Pérou, Chili...) à partir desquels le Groupe entend déployer des stratégies de croissance organique dynamiques. Sur ces marchés, le Groupe cherche à capitaliser sur son expérience et ses compétences en transférant technologies et savoir-faire aux nouvelles filiales et en intégrant, le cas échéant, de nouvelles activités en synergie avec les métiers d'origine, telles que

des activités de services (services à l'environnement, services aux grands comptes ...) pour mettre en œuvre une offre intégrée pertinente à destination des industriels locaux.

À titre d'illustration, deux pays illustrent la stratégie du Groupe à l'international hors Europe : le Pérou et l'Afrique du Sud.

Économie de taille moyenne avec un PIB de 223 milliards de dollars en 2021, le Pérou a produit 8,2 millions de tonnes de déchets municipaux la même année. La production de déchets est en nette augmentation depuis 2014 avec une croissance de près de 16 % sur la période 2014-2021. En 2019, 600 000 tonnes de déchets dangereux ont été produits. Selon la Banque mondiale, d'ici 2025, 36 000 tonnes de déchets seront générées par jour ce qui conduira le gouvernement péruvien à proposer des solutions robustes pour le traitement des déchets comme le recyclage.

L'Afrique du Sud est la deuxième économie d'Afrique subsaharienne avec un PIB qui s'élève à 420 milliards de dollars en 2021. En 2017, l'Afrique du Sud a produit 106 millions de tonnes de déchets dont 52 millions de tonnes de déchets dangereux (31 millions de tonnes étant des cendres volantes et poussières). Environ 0,6 % des déchets

dangereux ont été stockés, 6,6 % ont été recyclés, 0,1 % ont été traités et près de 93 % des déchets dangereux ont été mis en décharge en 2017. Plus récemment, le gouvernement sud-africain a alloué plus de 2,8 millions de dollars au renforcement du dispositif de collecte des ordures ménagères dans le cadre de sa stratégie de gestion des déchets révisée en 2020.

En Afrique du Sud, seul le recyclage complète aujourd'hui le stockage. Au Pérou, le stockage est presque le seul moyen de gestion des déchets, notamment non dangereux. Séché Environnement a construit le premier incinérateur du pays, destiné aux déchets dangereux (dont déchets médicaux). Le mix de technologies évoluera sensiblement ces prochaines années pour se rapprocher du modèle européen.

Les pays émergents affichent des prévisions de croissance de production de déchets par habitant plus importantes que les pays développés. Ainsi, sa présence en Afrique du Sud et en Amérique latine permet donc au Groupe de bénéficier de ce surplus de croissance par rapport à l'Europe et de partager ses savoir-faire et ses expertises pour anticiper les évolutions réglementaires et élargir son offre de services auprès des clientèles industrielles locales.

1.2.1.4 Risques pays

Les risques pays sont décrits selon la nomenclature de la COFACE¹ qui comporte 8 niveaux : « A1, A2, A3, A4, B, C, D, E » (du moins risqué au plus risqué). À titre de référence, le classement du risque présenté par la France avec un risque

pays A3 (satisfaisant) et un environnement des affaires en A1 (risque très faible). Les analyses économiques sont celles produites par la Direction générale du Trésor² et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères³.

Afrique du Sud

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2020	
		Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
C	A4	5,1	4,5

Avec un PIB de 320 Mds USD, l'Afrique du Sud, unique pays africain membre des BRICS et du G20, est la 2^e économie du continent derrière le Nigéria et devant l'Égypte.

L'Afrique du Sud possède l'économie la plus moderne et diversifiée d'Afrique (malgré une forte dépendance au secteur minier : 7 % du PIB) : secteur des services puissants

(notamment financiers : 21 % du PIB), large ouverture aux exportations, stabilité politique et fiabilité des institutions notamment judiciaires, richesses en ressources naturelles, qualité des infrastructures, progression de la classe moyenne, sophistication financière. L'économie a connu un rebond limité en 2021 du fait de la pandémie mondiale, des émeutes de juillet et des coupures de courant.

1 <https://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays>
2 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>
3 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

Chili

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2020	
		Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
A3	A3	11,2	4,5

Quatrième économie sud-américaine derrière le Brésil, l'Argentine et la Colombie avec un PIB estimé de 331,3 Mds USD en 2021, le Chili s'est imposé ces dernières années comme l'une des économies les plus dynamiques d'Amérique latine. Le bilan chilien comporte cependant quelques fragilités, en particulier une forte dépendance aux matières premières (notamment du cuivre, qui représente la moitié de ses exportations) et une dépendance énergétique élevée ainsi que des troubles récents liés au coût de la vie et à la montée des inégalités sociales.

En réponse à la crise sanitaire, les autorités chiliennes ont fortement augmenté la dépense publique (+11,4 points sur un an) pour atteindre 28 % du PIB, un niveau record depuis une trentaine d'années. Si le Chili est un marché compétitif et exigeant, l'ouverture, la solidité et le dynamisme de son économie ainsi que sa stabilité politique globale en font une destination attractive, aussi bien pour les exportateurs que pour les investisseurs.

Mexique

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2020	
		Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
B	A4	5,0	5,5

Quinzième économie mondiale, membre du G20 et de l'OCDE, le Mexique est la 2^e puissance économique en Amérique latine. La croissance mexicaine, modérée, mais régulière, a connu un net ralentissement suite à la pandémie de Covid-19 et à l'effondrement du commerce international. Le pays a maîtrisé ses dépenses publiques : il a privilégié le maintien des grands projets d'infrastructures et des

programmes sociaux d'aide direct aux populations les plus défavorisées à un plan de relance coûteux. Le Mexique est attractif pour les investisseurs étrangers : c'est une porte d'entrée du marché nord-américain, d'autant plus que l'accord tripartite entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (USMCA), qui remplace l'ALENA, est entré en vigueur en 2020.

Pérou

Évaluation risque pays	Estimation 2019		
	Environnement affaires	Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
A4	A4	12,5	4,2

Économie de taille moyenne, le Pérou est parvenu à maintenir une croissance économique soutenue après la fin de la « décennie dorée » des matières premières (2005-2014), contrairement à la plupart de ses voisins. Le pays reste dépendant de la santé du secteur minier (61 % des exportations) et plus particulièrement du cuivre. Malgré le poids excessif de l'économie informelle et de fortes disparités sociales, ethniques et géographiques, le pays possède un indice de développement humain élevé et a connu une période de recul rapide de la pauvreté.

Le pays a fortement été touché par la pandémie mondiale Covid et a connu un rebond économique très important en

2021. Les perspectives économiques restent bonnes, mais dans un environnement international, a priori un peu moins favorable (termes de l'échange, ralentissement du commerce mondial, croissance des principaux partenaires économiques dont la Chine, prix des matières premières). Globalement les fondamentaux macro-économiques du Pérou (dette publique, déficit budgétaire et courant, stabilité de la monnaie, etc.) restent solides. Sa note souveraine a cependant été dégradée par Fitch & Moody's en 2021 à cause de l'instabilité politique et le manque d'infrastructures de transport, d'eau, de santé et d'assainissement.

1.2.2 LE MARCHÉ DES DÉCHETS EN FRANCE

1.2.2.1 Classification des déchets

1.2.2.1.1 La spécificité du statut de déchet

La directive-cadre sur les déchets de 2008 révisée en 2018 fixe les orientations majeures de la politique de gestion des déchets et pose le principe de la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui doit être mise en œuvre dans la politique des différents États membres. Dans ce cadre, le déchet est soumis à un statut juridique spécifique.

1.2.2.1.2 La classification des déchets

Il existe une grande variété de déchets, qui peuvent être classés selon différents critères : producteur du déchet, propriétés du déchet, secteur où est produit le déchet. Ce classement permet de distinguer les règles applicables par les acteurs de la gestion des déchets.

La classification selon le producteur de déchets :

- Les « déchets ménagers et assimilés », sont des déchets produits par les ménages et ceux des activités économiques pouvant être collectés dans les mêmes conditions. On y trouve les ordures ménagères résiduelles, les emballages, les verres, les encombrants, les déchets électroniques (DEEE), les déchets dangereux des ménages...
- Les « déchets d'activités économiques » (DAE), sont des déchets produits par des acteurs économiques autres que les ménages (industrie, secteur manufacturier, BTP, services, agriculture...).

La classification selon les propriétés du déchet :

- Les déchets dangereux (DD) présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen : inflammables, toxiques, dangereux pour l'environnement, etc. Ils font l'objet de règles de gestion particulières en raison des risques d'impact environnemental et sanitaire liés à leur manipulation.
- Les déchets non dangereux (DND) ne présentent aucune des 15 propriétés de danger définies au niveau européen. Les règles de gestion sont plus souples que pour les déchets dangereux. Il s'agit par exemple de biodéchets, de déchets de verre, de papier, cartons, bois, de la plupart des plastiques, etc.
- Les déchets non dangereux inertes (DNDI) sont les déchets non dangereux qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Il s'agit en majorité de déchets provenant du secteur du bâtiment et des travaux publics (béton, briques, tuiles, etc.). Séché Environnement est principalement actif sur les marchés de déchets dangereux et de déchets non dangereux non inertes. Toutefois, le Groupe peut être appelé à gérer des déchets inertes, par exemple à travers ses activités de dépollution et de déconstruction, par exemple.

1.2.2.1.3 La sortie du statut de déchets

Certains déchets ont un potentiel de valorisation, sous forme de nouvelle matière. Afin d'encourager cette valorisation, la directive européenne ouvre la possibilité, dans certains cas précis, d'une « sortie du statut de déchet ». Elle pose les bases d'un processus réglementaire qui peut permettre à un déchet de quitter le statut de déchet pour prendre celui de produit. Il est nécessaire pour cela que le déchet remplisse 4 conditions :

- la substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques ;
- il existe un marché ou une demande pour une telle substance ou un tel objet, ou elle répond à un marché ;
- la substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation et les normes applicables aux produits ;
- l'utilisation de la substance ou de l'objet n'aura pas d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

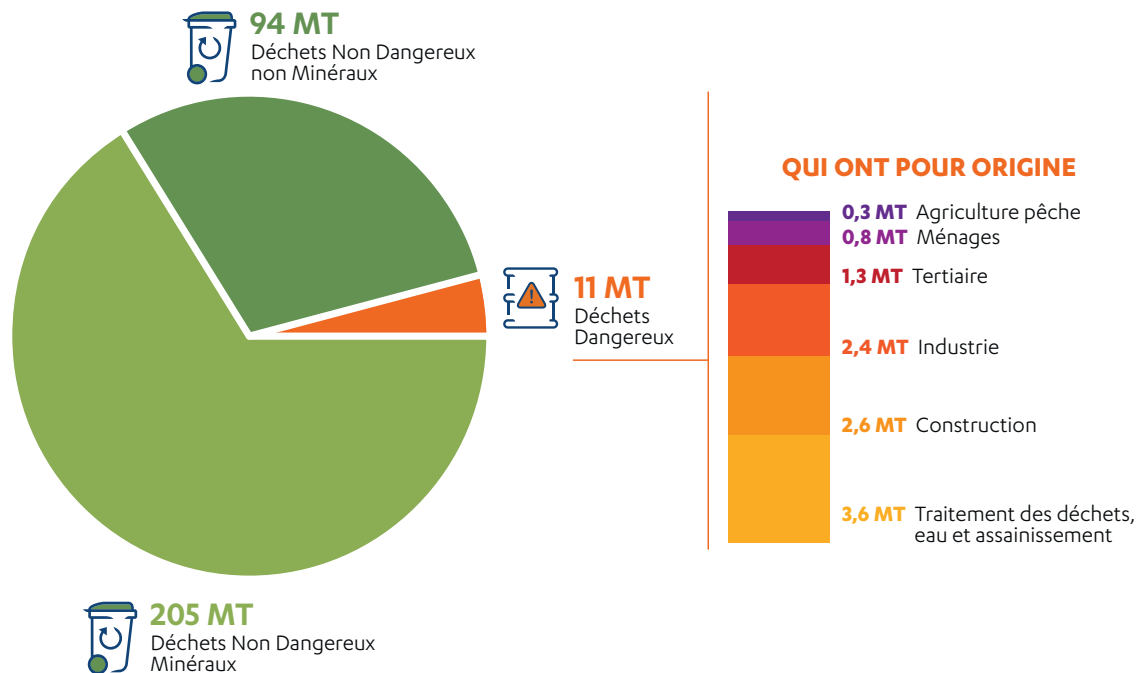
1.2.2.2 Caractérisation des déchets produits

En 2020, la production de déchets en France s'élève à 320 millions de tonnes. Entre 2010 et 2017, la quantité de déchets produits a diminué de 8 % conformément aux objectifs de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) votée en 2015. Celle-ci prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. La production de déchet par habitant est ainsi de 4,6 tonnes en 2020. Selon Xerfi, en 2022, la production de déchets en France devrait s'établir à 340 millions de tonnes retrouvant son niveau d'avant la crise Covid.

Les méthodes de gestion des déchets peuvent conduire à plusieurs opérations, comme le tri, le prétraitement, le recyclage et la valorisation. Ces étapes supplémentaires génèrent des déchets secondaires, tels que les refus de tri (du fait de l'extension des consignes de tri et d'une population plus importante soumise au tri), les boues provenant du lavage des déchets, et les résidus de combustion dus à l'incinération des déchets.

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS PRODUITS EN FRANCE et secteurs produisant des déchets dangereux

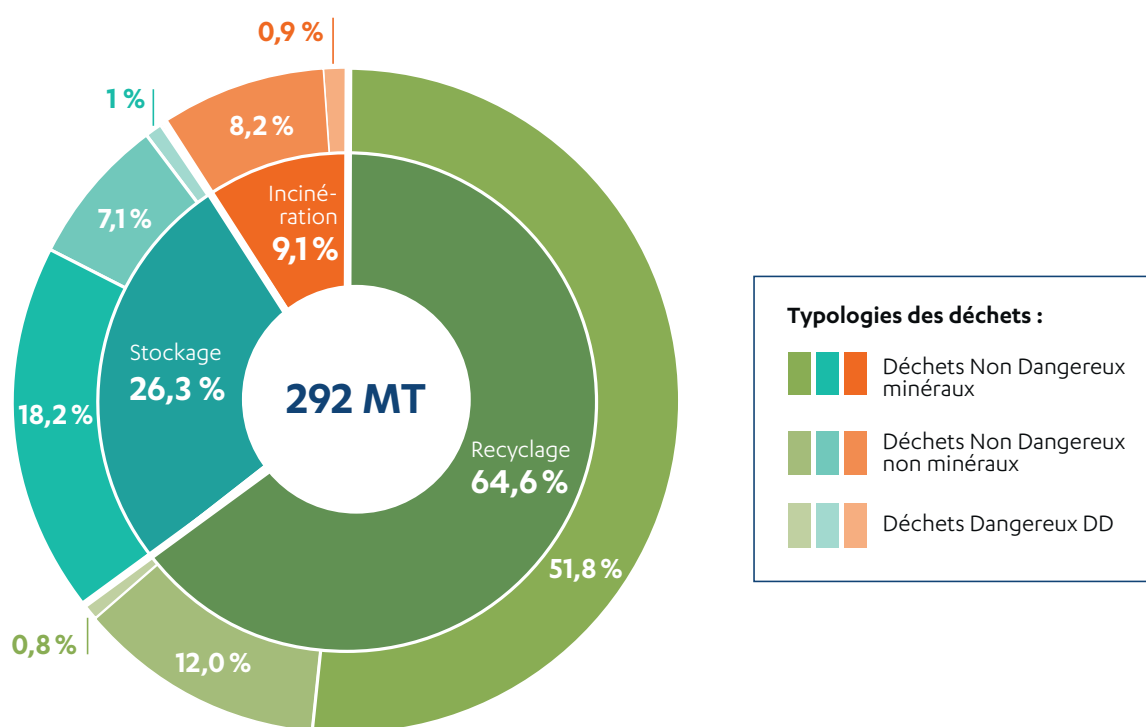
Source : d'après le Service de la donnée et des études statistiques – Commissariat général au développement durable – 2022 - Données déchets 2020



1.2.2.3 Modes de gestion des déchets en France

Les quantités traitées sont inférieures aux quantités produites d'environ 5 % pour diverses causes : solde des importations/exportations, effets de stocks, détermination en poids sec ou humide des déchets, traçabilité des filières de valorisation.

MARCHÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS en France



Source : d'après le Service de la donnée et des études statistiques – Commissariat général au développement durable
juin 2022 - Données déchets 2020

1.2.3 CLIENTÈLES DE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

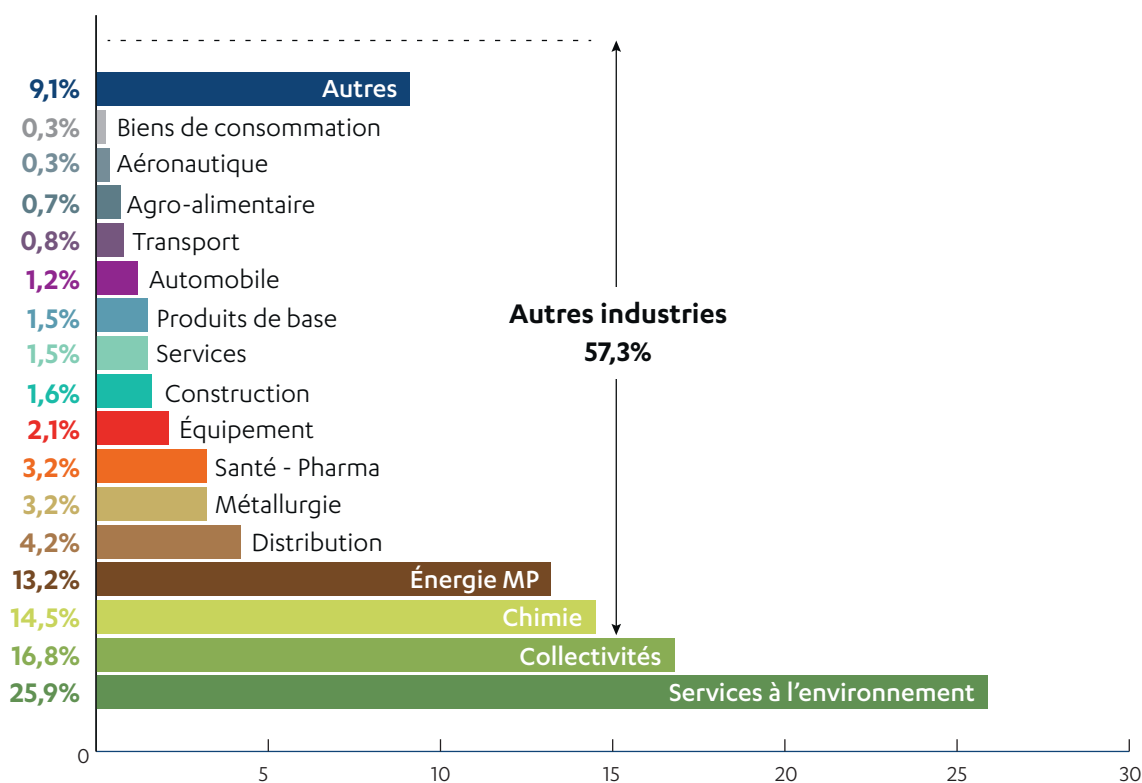
1.2.3.1 Clientèles et marchés

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé environ 17 % de son chiffre d'affaires contributif avec des collectivités locales (16 % en 2021) et 83 % avec des clients industriels et des entreprises de services à l'environnement (collecteurs, recycleurs, éco-organismes, entreprises de propreté, etc.) vs. 84 % en 2021. Le recul relatif de la part des collectivités

dans le chiffre d'affaires sur moyenne période s'explique notamment par la stratégie de développement du Groupe qui adresse plus particulièrement les clientèles industrielles, notamment à travers ses opérations de croissance externe à l'international. Ainsi, sur le périmètre France, la part des collectivités représentait 23,8 % du chiffre d'affaires contributif en 2022, vs. 24,7 % en 2021.

1.2.3.2 Typologie des clients producteurs

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF AU 31.12.22 par secteurs d'activité



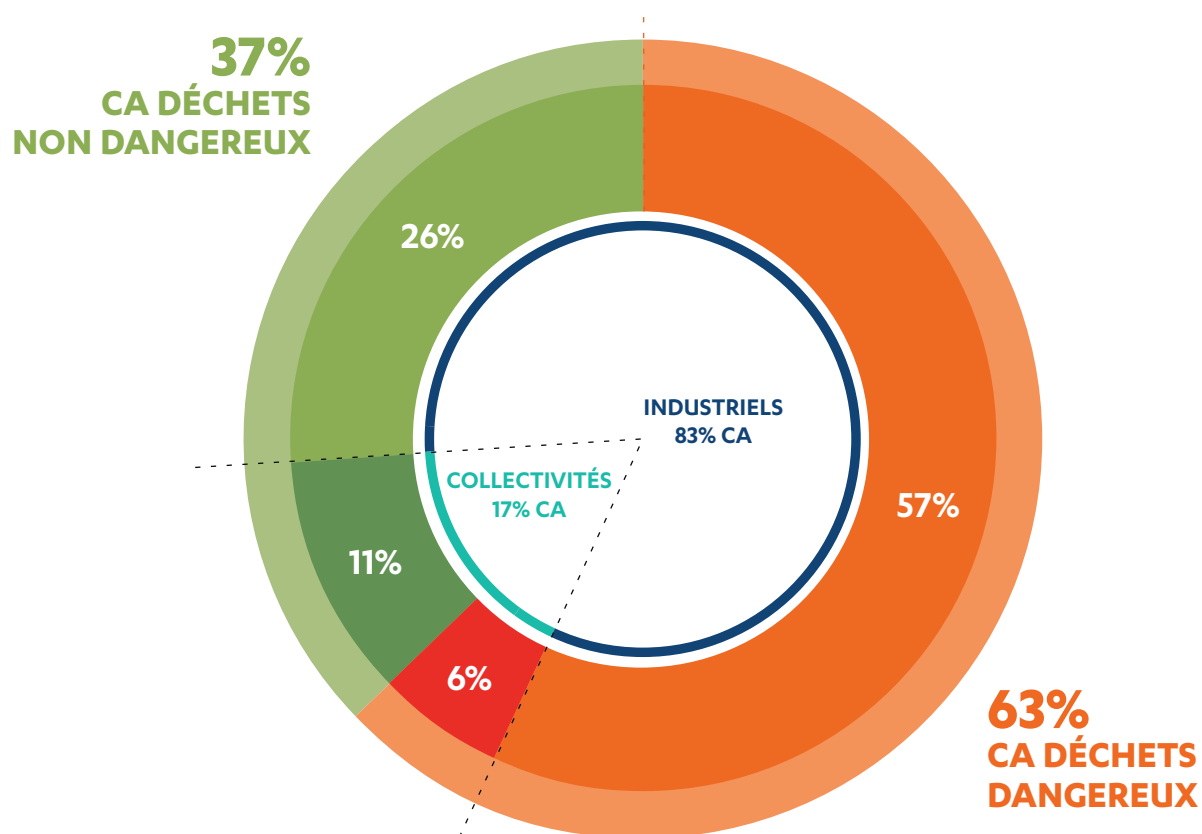
En 2022, Séché Environnement entretenait des relations commerciales avec des clients - industriels et collectivités - au nombre d'environ 12 000 en France et d'environ 7 000 à l'international.

Le Groupe n'est pas dépendant d'un client industriel en particulier et s'efforce au contraire de diversifier sa base de clientèle. Ainsi, en 2022, les 10 premiers clients des segments de « Industries » et « Services à l'environnement » représentaient 13,8 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 13,7 % en 2021) et les 20 premiers, 20,1 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 22,1 % en 2021). Le secteur « Services à l'environnement » regroupe les entreprises d'assainissement, de gestion et de traitement des déchets, et d'hygiène et de propreté.

En 2022, les 10 premiers clients du segment « Collectivités » représentaient 7,3 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 7,9 % en 2021) et les 20 premiers, 9,7 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 10,4 % en 2021). La durée des contrats de délégation de service public et leur montant sont variables en fonction de leur complexité et de leur objet. Séché Environnement ne se considère pas en situation de risque significatif vis-à-vis d'un contrat en particulier : les contrats les plus importants conclus avec les Collectivités sont les contrats de délégation de service public pour la gestion déléguée d'installations de valorisation et de traitement de déchets qui ont des échéances déterminées.

Répartition des clientèles	Industries et Services à l'environnement		Collectivités	
	% CA contributif	Cumul	% CA contributif	Cumul
Client 1	2,5 %	2,5 %	1,4 %	1,4 %
Client 2	2,2 %	4,7 %	1,4 %	2,8 %
Client 3	1,5 %	6,2 %	0,9 %	3,7 %
Client 4	1,3 %	7,5 %	0,8 %	4,5 %
Client 5	1,2 %	8,8 %	0,7 %	5,2 %
Client 6	1,1 %	9,9 %	0,6 %	5,8 %
Client 7	1,0 %	10,9 %	0,5 %	6,3 %
Client 8	1,0 %	11,9 %	0,4 %	6,7 %
Client 9	1,0 %	12,9 %	0,3 %	7,0 %
Client 10	0,9 %	13,8 %	0,3 %	7,3 %
Client 15	0,6 %	17,6 %	0,2 %	8,7 %
Client 20	0,5 %	20,1 %	0,2 %	9,7 %

RÉPARTITION DU CA CONTRIBUTIF AU 31.12.22 par filière et par clientèle



1.2.3.3 Approche contractuelle

Qu'ils soient passés avec des industriels ou avec des collectivités, les contrats sont tous de droit privé à l'exception des contrats de délégation de service public (DSP) gérés par le Groupe décrits ci-dessus :

- contrat pour la gestion déléguée de l'incinérateur de Strasbourg-Sénéral : 400 millions d'euros sur 20 ans (2010-2030) ;
- contrat pour la gestion de l'incinérateur de Nantes-Alcéa : 144 millions d'euros sur 12 ans (2012-2024) ;
- contrat pour la gestion de l'incinérateur de Montauban-Mo'UVE : 140 millions d'euros sur 20 ans (2021-2040) ;
- contrat pour la construction et l'exploitation d'une installation de valorisation et de traitement de déchets non dangereux « Solena » à Viviez (Aveyron) : 189 millions d'euros sur 25 ans (2020-2045).

Concernant les marchés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (de l'ordre de 3 à 5 ans) et renouvelables par tacite reconduction. Pendant la durée des contrats, les prix des prestations peuvent évoluer en fonction d'un indice ou d'un panier d'indices. Ces contrats concernent les activités de valorisation et de traitement de déchets non dangereux et également les activités de traitement de déchets dangereux (terres polluées, Résidus

d'Épuration des Fumées d'Incinérateurs d'Ordures Ménagères - REFIOM...).

Concernant les marchés avec les industriels, les contrats sont en général « spot » ou court terme (inférieurs à un an). Ils peuvent concerner les déchets dangereux comme les déchets non dangereux de ces clientèles.

D'une manière générale, Séché Environnement s'efforce de développer des relations commerciales à plus forte récurrence avec ses clientèles industrielles, à travers des offres de services dédiées, comme ses contrats « d'offre globale », qui sont des services d'externalisation visant la prise en charge par Séché Environnement de l'ensemble de la problématique déchets de ses clients industriels. Ces contrats pluriannuels d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne peuvent s'étendre au-delà, en fonction des caractéristiques de la mission (7 ans ou plus).

Par ailleurs, les contrats de vente d'énergie, qu'ils soient passés avec des industriels ou des collectivités publiques, sont également contractualisés sur une base pluriannuelle et prévoient des clauses d'indexation du prix de vente de l'énergie.

L'analyse des contrats, en particulier au regard de la norme IFRS 15, est présentée au paragraphe 3.2.1.16.

1.2.4 CONCURRENCE

Le secteur français de la gestion des déchets est composé de trois grands types d'acteurs : les grands acteurs environnementaux diversifiés, les spécialistes des déchets qui sont exposés à une partie spécifique de la chaîne de valeurs et les petits acteurs locaux et régionaux qui se concentrent principalement sur les activités de collecte.

Séché Environnement dispose des autorisations pour traiter tous les types de déchets en provenance d'industriels et de collectivités, ce qui lui permet d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet. De fait, il entre en concurrence aussi bien avec des opérateurs généralistes que spécialistes.

Sur les marchés français des déchets, les principaux concurrents en France sont des acteurs globaux et généralistes (eau, énergie, déchets) comme Veolia et Suez ou leurs filiales spécialisées (Sita, Sarp Industries). De plus, certains groupes étrangers parviennent à s'implanter sur le marché français comme le groupe belge Galloo.

Le marché français des déchets dangereux se distingue par deux principaux métiers, d'une part la collecte et le tri, d'autre part le traitement. Le premier métier est exercé par

une multitude d'acteurs dont les périmètres de chalandises sont relativement restreints. Le second métier s'appuie sur un nombre d'installations beaucoup plus limitées, et dont les caractéristiques techniques nécessitent une solide expertise. Séché Environnement est fortement impliqué dans ces deux métiers, faisant du Groupe un des seuls acteurs couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet dangereux.

Le marché français des déchets non dangereux constitue un ensemble de marchés locaux (car le déchet non dangereux doit être traité dans une logique de proximité). La concurrence peut y être très éclatée sur la chaîne de valeurs avec nombre d'opérateurs locaux -en particulier sur les marchés les plus ouverts comme les marchés publics de la collecte ou de l'incinération- mais les grands opérateurs historiques -les groupes Veolia et Suez- restent dominants à l'échelle nationale, en particulier sur les activités à plus fortes barrières à l'entrée comme les traitements.

À l'international, Séché Environnement peut se trouver en concurrence avec les grands opérateurs français de dimension internationale comme Veolia ou Suez ainsi qu'avec des opérateurs locaux, que ce soit sur des marchés généralistes ou de spécialités.

1.3 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ, ENJEUX RSE ET FACTEURS DE RISQUES

Avec l'aide d'un cabinet de conseil externe, Séché Environnement a réalisé une mise à jour de l'analyse de double matérialité fin 2022 afin d'identifier les principaux enjeux extra financiers (de durabilité) présentant un risque et/ou une opportunité et pouvant impacter dans le même temps ses parties prenantes. L'objectif était d'anticiper la Directive européenne sur le Rapport de Développement Durable des Entreprises, ou CSRD, dont l'analyse par double matérialité constitue la pierre angulaire pour faire évoluer la stratégie de développement durable des organisations.

Comme signalé, dans cette analyse de matérialité, les enjeux englobent tant les risques que les opportunités. Cela a permis d'identifier et d'analyser les risques extra financiers. L'analyse a évalué le niveau de risque que chaque enjeu extra financier (de durabilité) pour le Groupe. Cette évaluation a pris en compte le niveau de risque potentiel (brut) de

chaque enjeu (pouvant donc se traduire par des impacts financiers, opérationnels, ou encore d'image), et l'horizon de survenance du risque dans le temps (immédiat, court, moyen ou long terme) et dans une échelle de criticité (faible, modéré, majeur et critique). L'analyse a également permis d'identifier les enjeux/risques les plus importants pour le Groupe ; répondant ainsi aux exigences en matière d'identification de facteurs de risques pour le Document d'enregistrement universel (Universal Registration Document « URD ») – telles que définies par l'article 16 du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 dit « Règlement européen prospectus 3 » applicable à compter du 21 juillet 2019.

Les conclusions de l'analyse de matérialité ont été présentées au Comité d'audit du Conseil d'administration lors de la séance du 5 décembre 2022.

L'analyse de matérialité a été réalisée en 4 étapes :

Étape 1 : Identification des parties prenantes

Afin d'identifier les personnes à interroger, une mise à jour de la cartographie des parties prenantes a été réalisée ; chaque partie prenante a été évaluée d'après les niveaux d'impact et de relation. Des personnes représentatives pour chaque catégorie ont été sélectionnées. La typologie des parties prenantes qui ont été consultées comprend des clients, des collaborateurs, des acteurs financiers, des élus, des concurrents, des fournisseurs, des organisations influentes sur l'opinion de la société civile, entre autres.

Étape 2 : Identification des enjeux

Après une revue documentaire interne et externe, 21 enjeux représentatifs pour le Groupe ont été choisis et répartis-en 4 thématiques : environnementales, sociales, sociétaux, et de gouvernance.

Étape 3 : Évaluation des enjeux

Plusieurs méthodes de consultation ont été utilisées pour évaluer le niveau de risque et d'impact, des focus groupes, des entretiens individuels et des questionnaires en ligne. Ce travail a été réalisé avec des collaborateurs et des parties prenantes externes.

Étape 4 : Méthode de calcul pour classer les enjeux

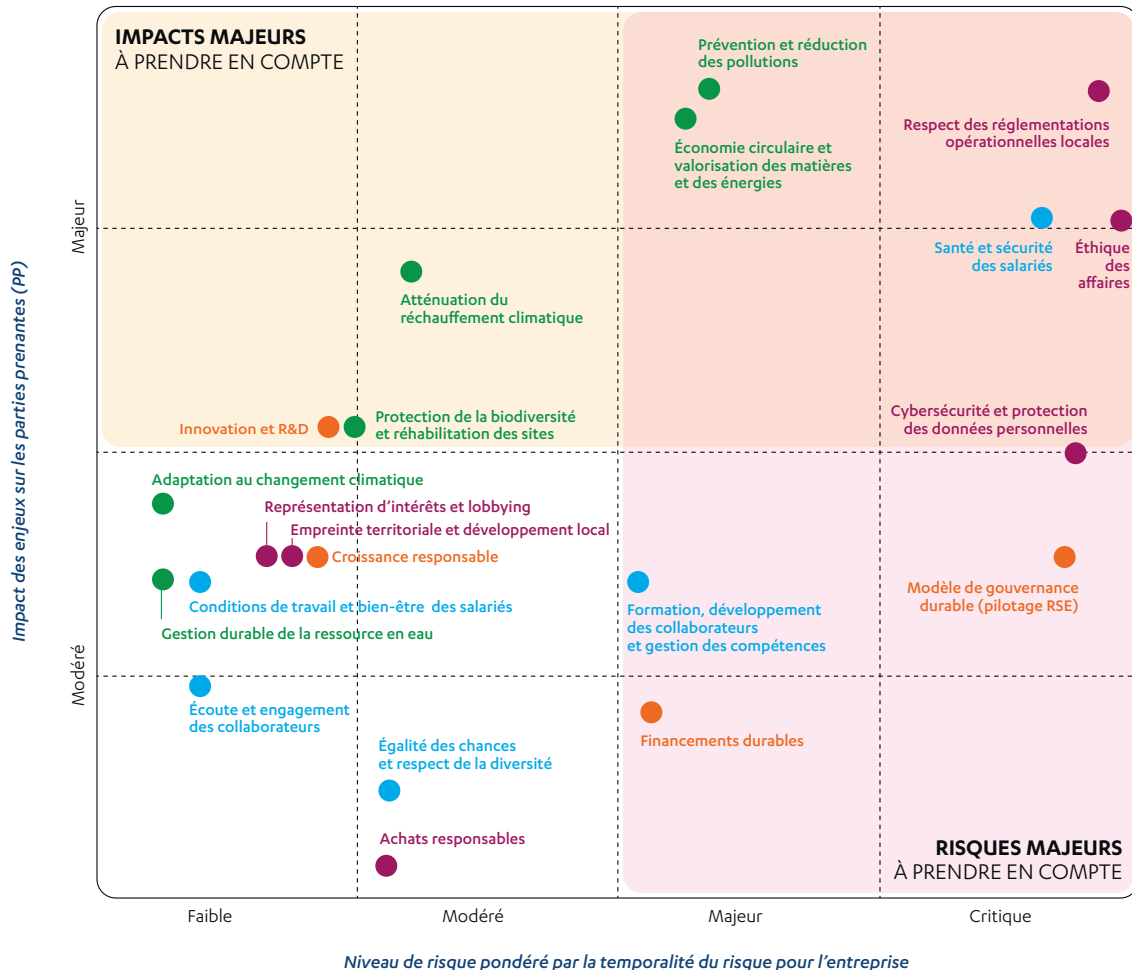
Les niveaux d'impact et de risque de chaque enjeu ont été évalués sur une échelle à quatre niveaux (faible ; modéré ; majeur ; critique). La temporalité du risque (probabilité de survenance) a également été évaluée sur une échelle de temps (aucune menace ; très court terme/immédiat ; moyen-terme ; long terme).

Les résultats sont présentés dans la matrice de matérialité, fléchant les principaux risques et impacts majeurs à prendre en compte en priorité.

Les enjeux classés comme « majeur » et « critique » du point de vue de l'entreprise (axe des abscisses) ont été retenus comme des risques à prendre en compte de manière prioritaire par l'organisation. Les enjeux classés comme « majeur » et « critique » du point de vue des parties prenantes (axe des ordonnées) ont également été considérés comme prioritaires.

Matrice de matérialité risques et enjeux extra-financiers

ANALYSE DE MATÉRIALITÉ



12 ENJEUX MATÉRIELS

- Prévention et réduction des pollutions
- Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies
- Atténuation du réchauffement climatique
- Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites
- Respect des réglementations opérationnelles locales
- Éthique des affaires
- Cybersécurité et protection des données personnelles
- Modèle de gouvernance durable (pilotage RSE)
- Innovation et R&D
- Financements durables
- Santé & sécurité des salariés
- Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

● Enjeu Environnement

● Enjeu Ethique et conformité

● Enjeu Gouvernance

● Enjeu Social

Chacun des enjeux identifiés pendant cette analyse fait l'objet d'un sous-chapitre présentant l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir par Séché Environnement. La prise en

compte des résultats de cette analyse de matérialité se poursuivra en 2023. Certains enjeux identifiés lors de cet exercice n'ont pas encore d'objectifs ou d'indicateurs clés de performance associés. Dans ce cas, des démarches de réflexion ont été lancées et se poursuivront sur 2023 afin de

structurer des indicateurs clés de performances représentatifs, des objectifs et des plans d'action réalistes et ambitieux. Vous trouverez également tout au long de cette analyse les Objectives du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le groupe contribue (voir 1.6.1 Modèle de gouvernance durable -pilotage RSE).

En comparaison avec les résultats de la dernière analyse, les sujets de maîtrise de la réglementation environnementale continuent à être un point crucial de nos activités. L'éthique des affaires et la cybersécurité ont gagné d'importance, les enjeux environnementaux sont toujours très présents, comme les aspects sociaux, représentés par les aspects de santé et sécurité.

Tableau de bord des enjeux/risques extra-financiers matériels

Enjeux/risques extra-financiers matériels	Prise en compte du risque	Indicateur clé de performance
Respect des réglementations opérationnelles locales	Chapitre 1.5.1	Part des sites n'ayant pas reçu de mise en demeure
Prévention et réduction des pollutions	Chapitre 1.4.1	Rejets dans l'air et dans l'eau
Économie circulaire et valorisation matière et énergie	Chapitre 1.4.2	Taux autosuffisance ; Production de déchets (critère D) ; Valorisation des déchets (critère R) ; Consommation matière première
Éthique des affaires	Chapitre 1.5.2	Nombre de tiers évalués ; Nombre de signalements ; Montant des impôts payés à l'international
Santé et sécurité des salariés	Chapitre 1.7.1	TF1 ; TG ; Dépenses engagées pour la sécurité ; Maladies professionnelles
Atténuation du réchauffement climatique	Chapitre 1.4.3	Bilan de GES (scope 1,2,3) ; GES évités ; GES abattus
Innovation – Recherche et développement	Chapitre 1.6.2	% de contribution de la R & D au CA consolidé du Groupe ; Nombre de brevets en cours de validité
Protection de la biodiversité	Chapitre 1.4.5	Taux d'avancement engagement Biodiversité
Cybersécurité et protection des données	Chapitre 1.5.3	Incidents graves
Pilotage RSE	Chapitre 1.6.1	Sensibilisations au développement durable ; Présentation du rapport RSE ; Notations extra financières
Formation et développement des collaborateurs	Chapitre 1.7.2	Proportion collaborateurs formés sur effectif moyen en % ; Turnover ; Proportion de CDI (%) ; proportion de femmes (%) ; Taux d'absentéisme ; % de l'effectif couvert par une convention collective
Financement durable	Chapitre 1.6.3	Indicateurs clés de performances des financements durables ; Alignement et éligibilité taxonomie verte européenne

01

02

03

04

05

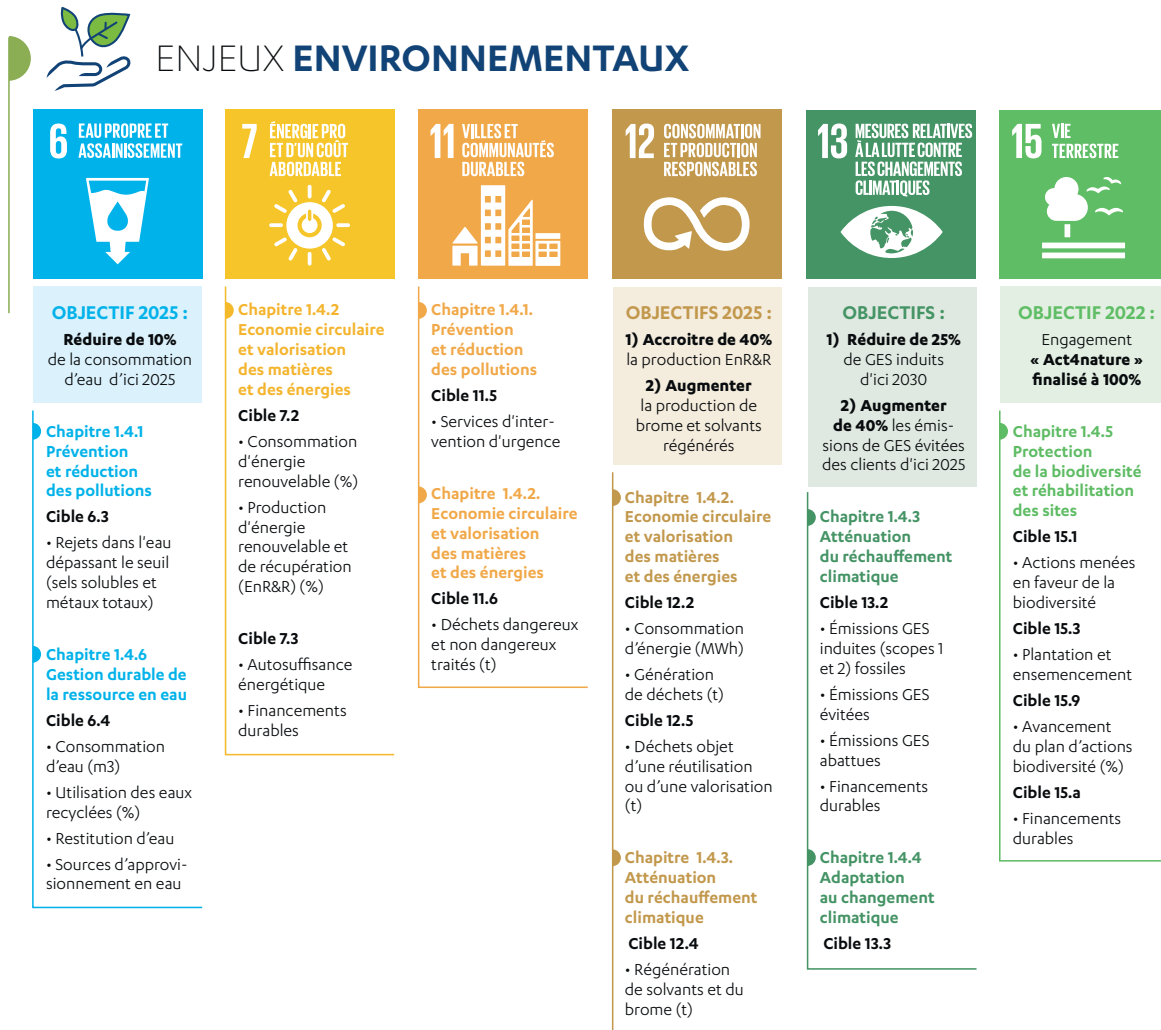
06

1.4 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux environnementaux identifiés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans

d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectives du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.4.1 PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES POLLUTIONS

1.4.1.1 État des lieux

Séché Environnement, par ses activités de gestion des déchets, de dépollution et de services, participe à la prévention et la réduction des pollutions. Ses métiers réduisent l'impact environnemental et les pollutions associées aux déchets qui lui sont confiés pour valorisation ou élimination, garantissant ainsi un haut degré de protection de l'environnement et de la santé humaine. Ces procédés industriels conduisent toutefois à des émissions résiduelles de polluants (en sortie de cheminée par exemple), qui restent inférieures aux valeurs limites d'émissions fixées.

La prévention et la réduction des pollutions à la source (de l'eau et de l'air) est une exigence historique de Séché Environnement, incluse dans sa prévention globale des risques industriels. Les métiers de gestion et de traitement des déchets, de gestion de l'eau, de dépollution et d'intervention d'urgence présentent des enjeux particuliers tenant à la nature même des déchets et substances gérées et traitées pour protéger l'environnement et la santé humaine.

Voici les différents cadres réglementaires liés aux pollutions, qui sont organisés du plus global au plus local :

1) Au niveau européen, la directive relative aux émissions industrielles (IED) définit une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application. Un de ses principes directeurs est le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) afin de prévenir les pollutions de toutes natures. Elle impose aux États membres de fonder les conditions d'autorisation des installations concernées sur les performances des MTD. Les sites se conforment aux MTD via le dépôt d'un dossier de réexamen et la réalisation d'un rapport de base. Lors de la mise à l'arrêt définitif d'une installation précédemment autorisée, la directive IED impose une remise en état du site. L'exploitant fournit une évaluation de l'état de pollution du sol et des eaux souterraines et le compare à l'état initial. En cas de pollution significative, l'exploitant est tenu de remettre le site dans un état au moins similaire à celui de l'état initial. Cette obligation s'applique en complément de celle concernant la remise en état en fonction de l'usage futur déterminé. À ce titre, la réglementation en vigueur rend notamment obligatoire la constitution de provisions ou la mise en place de cautions.

- 2) En France, toutes les installations industrielles susceptibles de créer des risques pour l'environnement ou de provoquer des pollutions ou nuisances sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Du fait de ce statut, une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations, de normes et de surveillance des rejets aqueux et atmosphériques, et des conditions d'exploitation. Ces installations sont également régulièrement contrôlées par les autorités compétentes, principalement les Directions Régionales, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Elles font également l'objet de contrôles internes. Les valeurs limites des flux par contaminant sont imposées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter de chaque site, ainsi que les sanctions en cas de non-respect (allant de la mise en demeure à la mise en arrêt du site, en passant par l'amende).
- 3) Le statut SEVESO des ICPE est introduit par la directive européenne du 4 juillet 2012 dite « SEVESO 3 ». Cette directive, dont l'application relève de l'Inspection des installations classées, impose de nouvelles exigences aux établissements afin de prévenir et de mieux gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux.
- 4) En complément de ces mesures réglementaires, toutes les installations de traitement de déchets sont certifiées Management environnemental ISO 14001 ou appliquent ses standards, et lorsque cela est pertinent, elles sont certifiées Management de la qualité ISO 9001. De plus, la plupart des sites et chantiers sont certifiés OHSAS 18001 ou ISO 45001 ou MASE (environnement chimique). Ces certifications ont pour préalable la mise en place de procédures et de modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement. Ces consignes et modalités sont détaillées dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et sont conformes la politique QSSE du Groupe.

Par ses activités de dépollution, d'interventions d'urgence environnementale et de gestion des déchets, dont les déchets les plus complexes, Séché Environnement participe directement à la prévention et au contrôle des pollutions :

- prévention et réduction des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol ;
- prévention et réduction des incidences au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation et de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement ;
- nettoyage des dépôts sauvages et autres formes de pollutions.

Deux types de pollutions se distinguent, pour lesquels des moyens de prévention et d'atténuation ont été mis en place :

- une pollution « chronique » qui correspond aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque milieu récepteur peut induire. Si elle n'était pas détectée, malgré les mesures de contrôle systématiques du Groupe et des autorités, elle pourrait impacter la continuité de l'activité en cause (au moins temporairement). L'ensemble des sites se doit de respecter les prescriptions réglementaires de leurs autorisations et de la législation. Le Groupe adapte en continu ses méthodes de travail, de la conception des outils à la gestion de ces derniers, en passant par la mesure des polluants, en conformité avec la réglementation la plus stricte ;
- une pollution « accidentelle » fera l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement). Tous les sites du Groupe disposent d'un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement. Suivant la taille du site, son implantation et la réglementation applicable, les dispositifs internes sont le plan interne de secours et Plan d'Opération Interne (POI). En complément de ces procédures, des dispositifs d'intervention extérieurs (pompiers et préfecture) sont mis en place : le plan ETARE (ETAbblissement REpertorié) fait par les pompiers en collaboration avec le site et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi avec les services du Préfet pour les sites SEVESO. Des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, Services Départemental d'Incendie et de Secours) en vue d'une formation mutuelle et donc d'une efficacité renforcée en cas d'accident. En complément, des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance. Le Groupe s'est doté au niveau Direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en

cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Sécché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

Nombre d'accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de l'installation et qui sont susceptibles de porter une atteinte notamment au voisinage, à la santé humaine, à la sécurité ou la salubrité publique, ou encore à la protection de la nature et de l'environnement : 21 en 2022.

Les différents milieux pouvant être impactés par des pollutions ainsi que les mesures prévention et de réduction associées sont listés ci-après.

1.4.1.1 Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont principalement issus des installations de valorisation énergétique des déchets et installations de combustion. Les fumées (principalement gaz carbonique, vapeur d'eau, azote et oxygène) entraînent des rejets de poussières (2 à 5 g/Nm³), de monoxyde de carbone (20 à 80 mg/Nm³), d'éventuelles dioxines et furanes (< 0,1 ng/Nm³), de NOx, de SO2 et de métaux lourds (90 à 100 mg/Nm³).

L'utilisation des Meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des fumées permet de prévenir, maîtriser et réduire les émissions de polluants dans l'air, notamment grâce aux électrofiltres, filtres à manche, quench et laveurs.

Les évolutions entre 2021 et 2022 s'expliquent par la modification des méthodes de déclaration dans l'outil GEREP.

Rejets atmosphériques

	2020	2021	2022	
	France		France	International
Oxydes d'azote en t NO2	526	519	660	15
Dioxyde de soufre en t SO2	129	140	187	52
Acide chlorhydrique en t HCl	5,3	7,2	12	1,4
Poussières en t ¹	0	0	0	5,9
Dioxines et furanes en grammes	0,2296	0,3308	0,4470	0,001

1 Les données 2020 et 2021 ont été corrigés en fonction des seuils de déclaration.

1.4.1.1.2 Qualité des eaux restituées au milieu

Aucun rejet accidentel significatif n'a été constaté ces dernières années.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

Contaminants rejetés

(En t/an)	2020	2021	2022	
	France		France	International
Sels solubles	6 661	5 722	4 310	0,4
Métaux totaux	0,6	0,4	0,1	0,1

1.4.1.1.3 Qualité et usage des sols

Sur les ICPE, un état des lieux initial des sols et des eaux souterraines est réalisé avant le démarrage du site. Cette évaluation permet d'avoir un point de référence lors des suivis réalisés régulièrement sur les sols à proximité des sites sur quelques polluants majeurs, notamment les métaux lourds et les dioxines et furanes, afin d'établir l'absence de retombées significatives. Parallèlement, l'impact de Séch Environnement en termes d'occupation des sols (cycle de l'eau, biodiversité, biomasse) est en cours d'évaluation, afin d'établir un ou des indicateurs pertinents associés à un plan d'actions.

1.4.1.1.4 Substances préoccupantes et mesures en faveur de la santé et de la sécurité

Par son activité de traitement des déchets dangereux, Séch participe à la décontamination des cycles de production en retirant et traitant les substances chimiques dangereuses. Dans ce cadre, Séch intervient soit en amont via la séparation des substances dangereuses de matières pouvant être ensuite recyclées, soit directement en produisant des matières recyclées décontaminées.

Un arrêté ministériel du 22 février 2019 fixe les critères dont le respect permet à l'exploitant d'une ICPE de faire sortir du statut de déchet des produits chimiques ayant fait l'objet d'une régénération. La régénération est définie comme toute opération de recyclage d'un déchet consistant à lui rendre les performances équivalentes du produit chimique ou de l'objet dont il est issu, compte tenu de l'utilisation prévue (solvants). Séch Environnement met en œuvre cette réglementation lui permettant de régénérer des déchets dangereux en produits décontaminés directement utilisables par l'industrie chimique, participant ainsi pleinement aux objectifs d'économie circulaire.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Dans le cadre de l'économie circulaire, Séch Environnement traite la dangerosité inhérente aux déchets qui lui sont confiés et commercialise des matières premières régénérées qui répondent aux caractéristiques pour l'obtention de la sortie du statut de déchet, à savoir qu'il s'agit d'un produit ou d'une substance qui a les caractéristiques suivantes :

- Utilisation courante à des fins spécifiques.
- Existence d'une demande et d'un marché.
- Respect des exigences techniques aux fins spécifiques et de la réglementation et des normes applicables aux produits (cahier des charges précis).
- Absence d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine de l'utilisation du produit.

Concernant cette prise en compte de la santé et de la sécurité du consommateur, Trédi et Speichim Processing, deux filiales exerçant des activités de régénération, ont signé en 2015 la charte mondiale « Responsive Care » qui est un engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution à l'économie circulaire.

1.4.1.2 Objectifs et plan d'action associé

Séch Environnement vise à anticiper la réglementation en réduisant ses émissions de polluants, inhérentes à son activité de traitement des déchets notamment, de façon volontaire, au-delà des seuils obligatoires qui lui sont imposés.

Ce travail d'amélioration de la performance environnementale des sites industriels est dans l'ADN du Groupe. Des objectifs ciblés par site et des plans d'actions de réduction des principales émissions sont en cours et se poursuivront au cours des prochaines années.

1.4.2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VALORISATION DES MATIÈRES ET DES ÉNERGIES

1.4.2.1 État des lieux

1.4.2.1.1 Économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et services de manière plus durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets ultimes. Séché Environnement offre à ses clients des solutions de valorisation de la matière et l'énergie de leurs déchets, tout en assurant une traçabilité forte durant les différentes étapes. Ainsi, le Groupe accompagne ses clients dans leur transition écologique en leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins, passant d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur sur un plan social, économique et environnemental.

Comme indiqué précédemment, Séché Environnement participe à différents domaines de l'économie circulaire, en s'intégrant le plus souvent au sein d'une chaîne d'économie circulaire plus large, avec les producteurs de déchets. Pour ces derniers, le Groupe intervient indirectement en facilitant l'orientation de leurs déchets vers des filières où ils deviendront des matières premières secondaires. Lorsque le Groupe s'investit pour son propre compte dans des opérations de recyclage, c'est généralement pour traiter une matière rare, nécessitant une forte technicité et des savoir-faire spécifiques pour l'extraire des déchets et la faire correspondre au cahier des charges du futur utilisateur (zinc, nickel ou molybdène extraits des boues d'hydroxydes métalliques, ou encore la valorisation du brome). Historiquement, le Groupe recycle les solvants, le cuivre et les tôles magnétiques après décontamination des transformateurs.

1.4.2.1.2 Valorisation matière

1.4.2.1.2.1 Recyclage de molécules d'intérêt issues des déchets d'origine industrielle

Certains matériaux nobles, bien qu'en quantité réduite, combinent forte valeur ajoutée et sensibilités géostratégiques. Le recyclage de ces matières rares (zinc, nickel, plomb, molybdène, terres rares...) est une réponse à l'épuisement des ressources naturelles, ou à leurs difficultés de mobilisation pour des raisons techniques ou politiques.

1.4.2.1.2.2 Solvants et intermédiaires de synthèse

Séché Environnement purifie par distillation des intermédiaires chimiques de synthèse nécessaires dans certaines industries. Le Groupe est l'un des rares acteurs internationaux à maîtriser la technique de rectification sous un vide poussé. Il régénère également des solvants de nettoyage. Ainsi, la compétitivité de Séché Environnement repose sur la polyvalence unique de son outil de production grâce aux colonnes de distillation aux diamètres et au nombre de plateaux variés.

1.4.2.1.2.3 Le brome par voie thermique

Les équipes Recherche & Développement ont rendu possible la conversion d'un incinérateur de déchets dangereux en outil de régénération du brome. Désormais, les industriels de la chimie peuvent bénéficier des ressources contenues dans leurs déchets et intégrer du brome recyclé à leur procédé de fabrication. Ce procédé unique alliant une technologie de purification thermique de saumures bromées, à des boucles de concentration du brome, permet de récupérer 99 % du brome.

1.4.2.1.2.4 Les métaux par les traitements physico-chimiques

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides, souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome), dont la nocivité réside dans des pH extrêmes ou la présence d'hydrocarbures. Un ensemble de réactions chimiques transforme les substances polluantes solubles en solutions, en précipités. Quant aux boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, elles sont valorisées, après concentration, sous forme de matre dans l'industrie de la pyrometallurgie.

1.4.2.1.2.5 Les métaux par décontamination des transformateurs

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms de Pyralène ou Askarel, ont été largement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs. En raison de leurs impacts sanitaires et environnementaux, l'arrêt de leur production a été progressivement imposé dans les années 1980. Après une élimination des transformateurs avec une concentration de PCB supérieure à 500 ppm, depuis 2011 ce sont les concentrations inférieures à 500 ppm, représentant la majorité des transformateurs contaminés, qui sont ciblées.

Le Groupe valorise les transformateurs contaminés au PCB de deux manières : par le réemploi (remise en état après diagnostic de transformateurs) ou le recyclage (vente sur le marché des matières premières secondaires du cuivre des bobinages, des tôles magnétiques et de l'acier des cuves des transformateurs électriques décontaminés).

1.4.2.1.2.6 Recyclage des plastiques

Séché Environnement développe des capacités de valorisation matière de déchets plastiques souillés actuellement détruits via ses différentes plateformes de tri regroupement.

1.4.2.1.2.7 Recyclage de déchets issus des ménages

Via les collectes sélectives, les centres de tri de Séché Environnement sont équipés des dernières technologies disponibles, associant préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement les différents composants en vue de leur recyclage. Leur conception modulaire pourrait permettre à l'avenir de trier des matériaux qui ne sont pas encore valorisés, tels que les barquettes alimentaires, les pots de yaourt ou encore les films plastiques.

1.4.2.1.2.8 Valorisation des mâchefers

Par valorisation des mâchefers, Séché Environnement exploite sur trois sites (La Dominelais, La Croix Irtelle et Sénerval) des installations de déferrailage et de maturation de mâchefers issus d'incinérateurs d'ordures ménagères. Ils sont valorisés en sidérurgie, ou bien en soubassement routier en substitution à des granulats de carrières.

1.4.2.1.3 Valorisation énergétique

1.4.2.1.3.1 Valoriser l'énergie : un axe fort du Groupe

La valorisation énergétique est un mode de traitement plus souhaitable que l'élimination. Elle est réservée aux déchets ne pouvant être réutilisés ou recyclés. Le Groupe est un acteur des métiers de l'énergie renouvelable et de la récupération des déchets, sous forme de chaleur (vapeur ou eau chaude) et d'électricité.

Le combustible solide de récupération (CSR)

La valorisation énergétique des déchets non recyclables (CSR : Combustibles Solides de Récupération) est indissociable de l'objectif de réduction de 50 % de l'enfouissement des déchets pour 2025, fixé par la LTECV (loi de transition écologique pour la croissance verte).

L'objectif est de tirer profit du pouvoir calorifique de certains déchets non valorisables sous forme de matière, tout en maîtrisant l'impact environnemental de leur oxydation thermique au regard de leur composition chimique. La préparation des CSR ne peut s'opérer qu'après un tri préliminaire des déchets en vue de la valorisation matière afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive cadre relative aux déchets.

Ainsi, les flux de déchets éligibles à la préparation des CSR sont les résidus de tri de déchets d'activités économiques ou d'ordures ménagères résiduelles, et les flux de déchets industriels homogènes, n'étant ni valorisables sous forme

matière, ni une source de pollution identifiée, et ayant un potentiel calorifique. Ces déchets sont principalement de refus de tri, mais aussi de déchets très mélangés, trop petits pour le recyclage (bois, papiers, cartons, films plastiques), ou encore des matériaux multicouches, plastiques foncés, etc.

Depuis 2017, le site de Changé (53) détient la première unité française dédiée à la valorisation thermique de ces CSR qui couvre les besoins énergétiques d'un réseau de chaleur urbain. Elle a été pensée et construite avec le prisme de l'écologie industrielle. Afin d'optimiser l'usage des CSR, la chaudière est complétée par de la valorisation du biogaz pour couvrir les besoins estivaux de la coopérative agricole Déshyouest, et sert en période hivernale à chauffer l'eau du réseau de chaleur urbain de Laval interconnecté à 10 km.

Dans les villes ou zones industrielles, le recours à la valorisation énergétique des déchets par incinération

L'incinérateur sert à éliminer la toxicité (en particulier pour les déchets dangereux) et réduire le volume (environ 70 % de la masse des déchets entrants et 90 % des volumes pour de l'ordure ménagère) des déchets, tout en produisant de l'énergie. La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets qui y sont incinérés. En particulier, le type et la taille de four (tournant, à lit fluidisé ou à grille) sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

Le principe de cette valorisation énergétique se base sur l'auto-combustion des déchets (pas d'ajout d'énergie complémentaire fossile en cours de fonctionnement, mais uniquement durant la phase d'allumage) avec une température des fumées très élevée (850 à 1 100 °C pendant 2 secondes) pour détruire les molécules toxiques. Ensuite, la chaleur des fumées est récupérée par échange thermique dans une chaudière, tandis que les fumées sont épurées par diverses technologies. Alors, la valorisation est à la fois électrique (grâce à des turbines et un alternateur qui utilisent la vapeur surchauffée dans la chaudière), et calorifique (en envoyant la vapeur en sortie de turbine vers des réseaux de chaleur industriels ou urbains, ou encore des coopératives agricoles).

Sur les sites en zone rurale, la valorisation du méthane

Le stockage des déchets ménagers et assimilés s'adresse aux déchets ultimes, c'est-à-dire à la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée pour sa matière aujourd'hui.

Le biogaz issu de la fermentation de la fraction organique de ces déchets stockés est capté au fil du temps, et valorisé comme énergie renouvelable. Sa transformation en électricité s'effectue à l'aide de turbines (Changé, Montech) de groupes électrogènes (Calais, Le Vigeant, La Croix Irtelle et Montech), tandis que la chaleur est valorisée grâce à une chaudière.

Bilan énergétique

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

En GWh/an	2020	2021	2022		
	France		France	International	Monde
Production d'énergie	1 046,7	1 232,4	1 234,2	0,1	1 234,3
Vente externe d'énergie	874,3	1 067,8	1 069,0	-	1 069,0
Autoconsommation (en interne)	172,4	164,6	165,2	0,1	165,3
Proportion énergie renouvelable (*)	34,1 %	34,3 %	32,6 %	100 %	32,6 % ☑
Proportion d'énergie de récupération (fatale)	65,9 %	65,7 %	66,9 %	0 %	66,9 %
Consommation d'énergie¹	481,9	488,8	500,6	97,7	598,3
Autoconsommation (en interne)	172,4	164,6	165,2	0,1	165,3
Achats externes d'énergie	309,5	324,2	335,4	97,6	433,0
Autosuffisance énergétique en %	217 %	252 %	247 %	0 %	206 % ☑

(*) Est considérée comme renouvelable l'énergie issue de la biomasse, ce qui s'interprète dans le métier comme celle issue de biogaz ou 50 % de l'incinération d'ordures ménagères (taux fixés par l'ADEME).

La dynamique d'augmentation de l'énergie produite en France est réelle, mais ces techniques sont encore émergentes dans les pays d'implantation à l'international. Cette tendance évoluera à moyen terme avec le développement de ces pays et l'amélioration des techniques de valorisation des déchets.

Le Groupe produit des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat des 2 961 kt de déchets traités, puisqu'il ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité, isolés de tout contact avec la biosphère.

1.4.2.1.4 Gestion des déchets générés par notre activité

Production de matières premières secondaires et de déchets :

Les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = disposal).

Production de déchets

En kt (critère D)	2020	2021	2022		
	Monde		France	International	Monde
Déchets dangereux (DD)	123,8	125,4	127,6	7,9	135,5
Déchets non dangereux (DND)	78,5		61,8	0,4	62,2
Dont tonnages orientés vers un autre centre du Groupe					
Déchets dangereux (DD)	89,0	84,1	90,4	1	91,4
Déchets non dangereux (DND)	21,9	15,5	13,9	-	13,9

Valorisation de déchets

En kt (critère R)	2020	2021	2022		
	Monde		France	International	Monde
Déchets dangereux (DD)	24,1	25,8	16,4	6,0	22,4
Déchets non dangereux (DND) ²	153,1	186,2	178,4	0,4	178,8
Total	177,2	212,0	194,8	6,4	201,2

¹ Les données 2020 et 2021 ont été modifiées car des consommations additionnelles et des sites non-ICPE ont été ajoutées au périmètre de consolidation.

² Des erreurs de saisie en 2020 et 2021 ont été corrigées.

1.4.2.1.5 Consommation de matières

Ramenées à la tonne de déchets, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physicochimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part

des besoins en matières premières est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

La liste des matières composant la « consommation » intègre des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre (au scope 3).

Consommations en kt	2020	2021	2022		
	France		France	Intern.	Monde
Matières premières achetées (chimie)	30	28	29	19	48
Matières premières achetées (usage TP)	145	186	170	336	506
Total matières premières achetées	174	214	199	355	554
Matières premières secondaires utilisées (chimie)	3	4	4	-	4
Matières premières secondaires utilisées (usage TP)	80	140	106	1	107
Total matières premières secondaires utilisées	83	144	110	1	111
Total consommations de matière	257	358	309	356	664
Proportion issue de déchets en %	32,2 %	40,3 %	35,6 %	0,2 %	16,6 %
Part de déchets dans les matériaux utilisés pour les usages chimie	9,7 %	13,3 %	12,8 %	0,2 %	8,2 %
Part de déchets dans les matériaux utilisés pour les usages travaux publics	35,5 %	43,0 %	38,4 %	0,1 %	17,4 %

1.4.2.2 Objectifs et plan d'action

Séché Environnement vise à augmenter sa contribution à la transition vers une économie circulaire recyclant plus de déchets, en améliorant sa performance énergétique et en valorisant plus de déchets sous forme d'énergies. Toutes ces actions participent également à l'atteinte des objectifs d'atténuation du réchauffement climatique (voir plan d'action du chapitre 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique).

1.4.2.2.1 Valorisation énergétique et valorisation matière

En lien avec la stratégie de décarbonation, Séché Environnement a prévu d'augmenter les quantités de déchets valorisés sous forme de matière ainsi que l'énergie produite sur les sites.

En produisant et en mettant sur le marché de la matière recyclée, Séché Environnement permet à ses clients de réduire drastiquement leurs émissions de CO₂. Face à la raréfaction des ressources, la valorisation de la matière

première usagée en produits directement réutilisables par l'industrie, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et propose des solutions adaptées à la décarbonation de ses clients. Les objectifs de Séché Environnement en termes de valorisation matière pour 2025 sont d'augmenter de 40 % le tonnage des produits régénérés par rapport à 2020.

L'électricité, la vapeur ou encore le biogaz produit par l'activité industrielle permettent aux clients de Séché Environnement, entreprises comme collectivités, de réduire leur consommation d'énergie fossile et donc leur empreinte carbone. Plusieurs unités de valorisation énergétique exploitées par le Groupe vont aussi augmenter leurs capacités en matière de récupération de chaleur, de vapeur ou d'eau chaude, pour ensuite les injecter sur des réseaux de chaleur urbains ou industriels. Le Groupe travaille également à valoriser le biogaz sous forme de biométhane. Enfin, le Groupe augmente ses capacités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR). Séché Environnement vise à accroître sa production d'énergie renouvelable et de récupération de 40 % en 2025 par rapport à 2020.

1.4.2.2.2 Performance énergétique

Séché Environnement s'est fixé un objectif de réduction d'au moins 10 % de ses consommations d'énergie d'ici 2025 par rapport à 2020 en complément d'actions d'augmentation de l'autoconsommation, de substitution d'énergies fossiles par des énergies moins carbonées et d'efficacité énergétique.

Premièrement, l'ambition précise du Groupe est de réaliser une réduction de 10 % des consommations d'énergie à l'échelle de chaque site au travers d'actions comportementales et d'investissements. Concernant le bâti industriel et tertiaire, les actions visent le chauffage, les luminaires et la bureautique. Concernant les process industriels, elles ciblent la production d'air, la production de froid, la production de chaleur, la gestion des lixiviats et du biogaz ainsi que l'optimisation de l'utilisation des engins de production et des véhicules de transport.

Deuxièmement, le Groupe privilégie l'autoconsommation des énergies récupérées sur ses sites produits et dont le

facteur d'émission est plus faible que les énergies substituées achetées. Parallèlement, le Groupe cherche à substituer les énergies fossiles consommées par des énergies moins carbonées, qu'elles soient fossiles ou non fossiles. Le Groupe poursuit d'abord une politique d'électrification qui vise à remplacer, dès que possible, des énergies fossiles par de l'électricité. Ensuite, le Groupe substitue des énergies fossiles, tel que le fioul, par des énergies moins fossiles comme le gaz de pétrole liquéfié et le gaz naturel. Pour sa flotte de véhicules, le Groupe recourt également à des biocarburants.

En complément de ses actions de sobriété et de substitution énergétique, le Groupe cherche à renforcer son efficacité énergétique. Séché Environnement vise à équilibrer l'énergie consommée et l'énergie dépensée. Cette recherche d'une optimisation de la dépense énergétique peut se matérialiser par le recours à des technologies plus efficaces.

1.4.3 ATTÉNUATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1.4.3.1 État des lieux

La connaissance de ses émissions de gaz à effet de serre est pour Séché Environnement un préalable indispensable à leur réduction. Le Groupe ne cesse de renforcer la connaissance qu'il a historiquement acquise au sujet de son empreinte carbone. Séché Environnement transmet ses données climatiques auprès du Carbon Disclosure Project (CDP). L'objectif recherché par le CDP est de faciliter la transparence et la performance des entreprises vis-à-vis de la réduction de leurs impacts environnementaux. Pour ce premier questionnaire, le Groupe a reçu la note C sur une échelle de notation allant A à F. Cette première notation récompense la précision et la transparence des données climatiques produites et transmises par Séché Environnement. Cette notation a vocation à s'améliorer avec le temps.

1.4.3.1.1 Historique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Séché Environnement font l'objet d'un suivi historique. Depuis 2011, ses bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sont réalisés par un prestataire indépendant suivant une méthodologie alignée avec le Protocole GHG et Bilan Carbone®. Les BEGES sont calculés automatiquement à partir des données d'activité recueillies site par site via un outil de *reporting* extra-financier continuellement mis à jour.

Conformément aux exigences réglementaires, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes (scope 1) et indirectes associées à l'énergie (scope 2). Le Groupe calcule le bilan des principaux postes d'émissions indirectes (scope 3), les réductions d'émissions

réalisées en dehors de son périmètre (émissions évitées) ainsi que le volume d'émissions abattues par son activité (émissions abattues). Le périmètre géographique est, lui, international.

1.4.3.1.2 Consolidation

Le Groupe poursuit une politique d'approfondissement continu de la connaissance de ses émissions directes et indirectes de GES. Sur un plan horizontal, cette politique se matérialise par l'intégration systématique des nouveaux sites du Groupe au périmètre de calcul du BEGES. Sur un plan vertical, le Groupe vise progressivement à élargir le calcul de ses émissions indirectes à tous les postes du scope 3 et à approfondir le calcul de certains postes d'émissions indirectes historiquement calculés.

La même logique prévaut pour le calcul des émissions évitées par la valorisation matière et énergétique des déchets. D'une part, le Groupe étend progressivement le calcul de ses émissions évitées à de nouvelles sources d'émissions évitées. D'autre part, en l'absence de référentiel de calcul des émissions évitées pour le secteur de la gestion des déchets, le Groupe cherche à avoir une vision la plus fine de ces émissions en soumettant ses méthodologies de calcul au regard d'experts indépendants.

Cette politique est soutenue par la tierce expertise de Carbone 4. Sa revue critique du BEGES de l'année 2021 a permis d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration. Par ailleurs, le Groupe conduit des études d'investigation concernant des postes d'émissions particuliers, tels que les émissions liées à l'incinération de déchets dangereux.

1.4.3.1.3 Les émissions directes (scope 1) et indirectes liées à l'énergie (scope 2)

Le Groupe est à l'origine d'environ 1 113 845 tonnes d'émissions induites (scopes 1 et 2) de CO₂ fossiles en 2022, dont 88 % issues du périmètre France. Les émissions fossiles sont celles correspondant au « cycle long du carbone » : elles

proviennent de réserves formées à des échelles de temps géologiques. Les GES supplémentaires émis sont du carbone biogénique, issu de matériaux biodégradables sur des cycles courts (échelle < 100 ans). Leur effet sur le climat est considéré comme neutre, les émissions de CO₂ ayant été compensées par une assimilation préalable équivalente.

En ktCO ₂ eq ¹	2020			2021			2022		
	France	Intern.	Groupe	France	Intern.	Groupe	France	Intern.	Groupe
Bilan Carbone [®] – fossile	618,8	84,6	703,4	646,8	93,1	740,0	617,8	86,1	703,9 ²
Bilan Carbone [®] – biogénique	376,0	6,6	382,6	388,0	6,3	394,3	404,5	5,5	410,0 ²
Bilan Carbone[®] – total	994,8	91,2	1 086,0	1 034,8	99,4	1 134,3	1 022,3	91,6	1 113,9²

Les émissions induites (scopes 1 et 2) fossiles du Groupe proviennent principalement des activités d'incinération de déchets dangereux et d'incinération de déchets non dangereux.

1.4.3.1.4 Les émissions indirectes (scope 3)

Poste	En KtCO ₂ eq	2020	2021	2022
		France		
8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	N.C.	14	12
9	Achats de produits ou de services ²	103,1	84,7	164,8
11	Déchets	N.C.	117,6	79,2
12	Transport de marchandise amont	N.C.	N.C.	9
13	Déplacements professionnels	N.C.	N.C.	0,22
19	Fin de vie des produits vendus	N.C.	N.C.	21,6
22	Déplacements domicile-travail	N.C.	N.C.	11,3

1.4.3.1.4.1 Achat de produits ou services

Depuis cette année, le Groupe calcule les émissions liées à l'ensemble de ces achats de biens et de services en France. Au total, ce poste s'élève à 164 778 teqCO₂.

Au sein de ce poste, le Groupe calcule plus précisément les émissions liées à l'achat de matières premières à usage de travaux publics, principalement utilisées pour la construction des sites de stockage (argiles, cailloux...) et pour l'inertage des déchets dangereux (liants hydrauliques) ainsi que les émissions liées à l'achat de matières premières chimiques qui se composent essentiellement de réactifs pour les traitements de fumées des incinérateurs, les stations d'épuration ou les traitements physicochimiques. Au total, les matières premières à usage de type chimie et travaux public sont estimées émettrices de 144 599 teqCO₂ (France).

1.4.3.1.4.2 Déchets

Depuis cette année, le Groupe calcule les émissions de gaz à effet de serre dues à la fin de vie des déchets qu'il produit lui-même. Ce poste correspond à environ 79 225 tCO₂ (France).

1.4.3.1.4.3 Énergie

Le Groupe calcule les émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7. Ces émissions s'établissent en 2022 à environ 11 919 tCO₂ (France).

1.4.3.1.4.4 Fin de vie des produits vendus

Depuis cette année, Séché Environnement calcule les émissions liées aux produits vendus (solvants, intermédiaires de synthèse, brome, produits chimiques). En 2022, elles sont estimées à 21 566 tCO₂ (France).

1 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

2 Redéfinition du poste en incluant des biens et des services

1.4.3.1.4.5 Déplacements professionnels

Depuis cette année, Séché Environnement calcule les émissions liées aux déplacements professionnels en train, en avion et en voiture. Le total de ces émissions est de 224 tCO₂ en 2022.

1.4.3.1.4.6 Déplacements domicile-travail

Depuis cette année, Séché Environnement calcule les émissions liées aux déplacements domicile-travail des collaborateurs. Le total de ces émissions est de 11 395 tCO₂ en 2022.

1.4.3.1.5.1 GES évités

En ktCO ₂ eq ¹	2020			2021			2022		
	France	Intern.	Groupe	France	Intern.	Groupe	France	Intern.	Groupe
GES évités par les activités de valorisation énergétique	98,4	0	98,4	144,2	0	144,2	143,5	0	143,5 ²
GES évités par les activités de régénération matière (solvants, brome, gaz à haut PRG)	159,4	64,1	223,5	177,8	57,0	234,8	175,8	41,6	217,4 ²
Total	257,8	64,1	321,9	322,0	57,0	379,0	319,3	41,6	360,9²

En 2022, le Groupe est à l'origine de 360 959 tonnes d'émissions évitées. Les sources principales d'émissions évitées sont les activités de revalorisation énergétique et de recyclage à haute valeur ajoutée.

1.4.3.1.5.2 Les émissions abattues

Le site de Tredi de Saint-Vulbas dispose d'une unité de traitement des gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement global. Il s'agit notamment des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de climatisation industrielle comme les chlorofluorocarbures (CFC), des halons, ou encore des gaz comme l'hexafluorure de soufre (SF₆), utilisé dans l'industrie de l'énergie, en tant qu'isolant.

1.4.3.1.5.3 GES abattus

En ktCO ₂ eq ²	2020	2021	2022
GES abattus issus des gaz industriels traités	3 952	4 457	3 706

Parmi les différents gaz, les alcanes ont eu une proportion plus importante. Or, il n'existe pas dans les bases de données de facteur d'abattement (PRG pouvoir de réchauffement global) pour ceux-ci, ils ne sont donc pas évalués comme

1.4.3.1.5 Les émissions évitées

Les activités d'économie circulaire de Séché Environnement sont à l'origine d'émissions évitées chez ses clients, car elles permettent de substituer des ressources fossiles par des ressources bas carbone. Elles sont évaluées au regard d'un scénario de référence et font l'objet d'une comptabilité séparée.

Les gaz industriels et spécifiques traités par Trédi Saint-Vulbas ont des pouvoirs de réchauffement global (PRG) qui peuvent aller de 5 000 à 25 000 fois celui du CO₂. Le SF₆ a, par exemple, un PRG de l'ordre de 25 000 fois celui du CO₂ à 100 ans, ce qui en fait potentiellement le plus puissant gaz à effet de serre.

En 2022, le traitement thermique de ces gaz a permis d'abattre 3 706 kt CO₂.

GES évités. Ces chiffres varient d'une année à l'autre en fonction des quantités neutralisées et de la nature des gaz traités.

1 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

2 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

1.4.3.2 Objectifs et plan d'action

Séché Environnement s'est fixé des objectifs de réduction de ses émissions et de réduction des émissions de ses clients industriels et collectivités.

1.4.3.2.1 Réduire nos émissions

Séché Environnement s'est fixé deux objectifs de réduction de ses émissions de GES alignés avec l'Accord de Paris, qui vise à contenir la hausse des températures à un maximum de +2 °C. L'atteinte de ces objectifs dépend d'un plan d'actions chiffrées.

Le premier engagement de la stratégie de décarbonation de Séché Environnement est de réduire de 25 % ses émissions induites d'ici 2030 par rapport à 2020, et de 10 % d'ici 2025 par rapport à 2020. Cet objectif concerne les émissions induites (scopes 1 et 2) et le périmètre France de l'année 2020, qui couvre 95 % des émissions du Groupe en 2020. L'ambition de Séché Environnement est de faire de ses sites des solutions de valorisation de déchets à faible impact carbone.

Ces deux objectifs de réduction ont été coconstruits entre Séché Environnement et Carbone 4 afin d'être alignés avec la science. En l'absence au sein de la Science Based Targets initiative (SBTi) de référentiel concernant le secteur de la gestion de déchets, les objectifs de réduction ont été fixés à partir des analyses par scénario effectuées en propre et des scénarios globaux (GIEC, AIE, etc.), nationaux (SNBC) et locaux (SRADDET, PRGPD). En janvier 2022, la SBTi a certifié l'ambition de réduction de -25 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2020.

Chiffrées d'un point de vue économique et climatique, les actions de réduction des émissions du Groupe sont par exemple l'amélioration de sa performance énergétique grâce à la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération (voir plan d'action du chapitre 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières premières et des énergies) et la lutte contre les émissions diffuses de gaz à effet de serre.

Sur ce dernier axe, Séché Environnement met en œuvre une politique de lutte contre les émissions diffuses de biogaz. Le biogaz est issu de la fermentation naturelle de déchets organiques au sein de ses installations de stockage de déchets non dangereux. Le premier axe de cette politique vise à renforcer la connaissance du Groupe sur ses installations émettrices de biogaz. L'objectif est à la fois d'identifier les fuites de biogaz par des outils de cartographie et de les mesurer grâce à des campagnes de quantification des émissions diffuses. Le deuxième axe consiste à réduire ces fuites de biogaz en menant de façon continue des actions correctives et en adaptant les opérations.

Séché Environnement gère également des déchets sous la forme gazeuse. Quelques-uns des gaz spéciaux (e.g SF₆, HFC, CFC) traités et régénérés par le Groupe ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) très élevé. Les opérations de traitement thermique des gaz en milieu confiné peuvent faire l'objet de rares fuites contre lesquelles le Groupe lutte activement.

1.4.3.2.2 (Faire) éviter des émissions à la société

Parallèlement à la réduction des émissions induites par l'activité du Groupe, Séché Environnement s'engage à réduire les émissions réalisées en dehors de son périmètre d'activité. L'objectif du Groupe est d'augmenter de plus de 40 % les émissions évitées d'ici 2025, en France. Pour l'atteindre, Séché Environnement s'est fixé des objectifs d'augmentation de la valorisation matière des déchets (brome, solvants, plastiques) et de la valorisation énergétique des déchets (voir plan d'action du chapitre 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières premières et des énergies).

01

02

03

04

05

06

1.4.4 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4.4.1 État des lieux

L'adaptation au réchauffement climatique est un objet récent de la politique de développement durable du Groupe. Une analyse préalable des risques climatiques a permis de dessiner des premières solutions de résilience climatique.

Une exploration récente de l'adaptation au réchauffement climatique

Bien que le sujet ait déjà été identifié au sein de ses analyses de matérialité historiques, la participation du Groupe en 2021 au programme OCARA (Operational Climate Adaptation Resilience Assessment) lui a permis de progresser dans l'évaluation de sa résilience. En 2022, Séché Environnement a été sélectionné afin de faire partie de la cohorte de bêta-testeurs de Act For Adaptation Road Test, une méthodologie évaluant les stratégies d'adaptation. Grâce à ces regards extérieurs et à un travail de fond, le Groupe a pu se doter d'une « proto-stratégie interne » d'adaptation au changement climatique.

L'analyse de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques climatiques

Dans un premier temps, l'analyse s'est portée sur l'exposition aux risques physiques et de transition, à l'échelle du Groupe et au niveau des sites. L'identification des risques climatiques, autant physiques que de transition, s'est appuyée sur un examen de la littérature, des outils existants sur le sujet et du recueil de premiers témoignages de terrain. Cela a été matérialisé via une cartographie des principaux risques physiques encourus par les sites industriels.

Séché Environnement a complété cette analyse de l'exposition d'une étude de la vulnérabilité des sites aux risques physiques, en croisant les données liées à l'exposition au risque, avec des paramètres de sensibilité et de capacité de résilience, propres au Groupe et à ses métiers. Une attention particulière a été portée au risque de sécheresse, en conséquence de la volonté de protéger les sites d'un risque déjà perceptible et qui sera amplifié dans le futur.

En définitive, le Groupe a mis en place un dispositif de suivi des risques climatiques de court et de long-terme, en fonction de plusieurs caractéristiques du risque : le type (physique/de transition), la nature (extrême/chronique), la cause (mouvement de terrain, le changement de réglementation, évolution des marchés, sécheresse, bouleversements culturels, chaleur, etc.), mais aussi les ressources touchées (financières, humaines, immatérielles...), la place dans la chaîne de valeur (approvisionnement, opérations...) ou encore les solutions

connues en interne pour y faire face. Cette identification a été complétée par une évaluation des impacts financiers de certains risques climats à partir de cas concrets, et d'une identification d'opportunités d'affaires liées au changement climatique. Cette première étape a été indispensable à l'initiation d'une démarche d'adaptation, afin d'œuvrer à la mitigation des risques et l'appropriation des opportunités climatiques.

1.4.4.2 Objectifs et plan d'action

La première planification groupe en matière d'adaptation au changement climatique, est un plan de lutte contre le risque de sécheresse, dont l'ambition est d'allier réduction des consommations globales et de la dépendance aux consommations d'eau, cette dernière faisant l'objet de restrictions durant les périodes de sécheresse. L'objectif du plan est d'atteindre -10 % de consommation d'eau de réseau par site industriel.

À ces premières actions, s'ajoute la structuration d'une stratégie globale d'adaptation au changement climatique, reposant sur quatre piliers :

- **Savoir.** Notre objectif est de renforcer la connaissance globale des risques en développant leur hiérarchisation (selon des critères de probabilité, de fréquence, d'impact et de degrés d'importance pour nos parties prenantes) et leur quantification afin de prévoir des budgets dédiés à l'adaptation et aux risques climatiques. De plus, il est nécessaire de renforcer le cadre spatio-temporel de l'analyse grâce à des projections par scénarios climatiques.
- **Partager.** Cet axe est celui de la sensibilisation, c'est-à-dire la diffusion des bonnes pratiques et de la connaissance à différents niveaux, via une politique de communication double – générale pour tous et plus spécifique à destination de la direction des opérations.
- **Gouverner.** En interne, il s'agit de développer un système de gouvernance de l'adaptation au changement climatique, afin de mieux intégrer le sujet de l'adaptation, des risques et des opportunités, aux processus de décisions, aux plans d'actions et à la cartographie réglementaire des risques. En externe, la volonté est de progresser dans l'association des parties prenantes externes à la stratégie.
- **Agir.** Il est question de renforcer la surveillance des risques principaux en temps réel et de développer des solutions d'adaptation qui viseraient à réduire la dépendance des sites à certaines conditions climatiques, à agir sur la robustesse des infrastructures, et à organiser la redondance globale de nos activités. Ainsi, le plan d'actions de décarbonation du Groupe est progressivement complété d'actions d'adaptation.

1.4.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION DES SITES

1.4.5.1 État des lieux

1.4.5.1.1 Protection de la biodiversité

Pour Séché Environnement la biodiversité concerne la protection de l'environnement autour des sites du Groupe, la gestion des écosystèmes et la préservation des espèces endémiques et menacées.

Une étude de double matérialité a été conduite afin de mesurer les dépendances des activités du Groupe à l'environnement et les impacts de ces dernières sur la biodiversité. Cette approche, par le prisme des cinq facteurs de pression à la biodiversité, met en exergue d'une part, les impacts du Groupe sur le vivant, comme par exemple son occupation des sols, et d'autre part, les contributions du Groupe à l'environnement. Ces dernières recouvrent les politiques que Séché Environnement impulse en son sein et les services environnementaux que le Groupe propose à ses clients. Ainsi, Séché Environnement exerce une pression locale et globale du fait de son activité, mais participe également à la réduction de ses propres impacts et ceux de ses clients par la gestion et la valorisation des déchets, la dépollution et la réhabilitation de sites, et en répondant aux situations d'urgence en matière de risque environnemental.

Séché Environnement prend en considération ses impacts sur la biodiversité dans toutes les phases de développement du Groupe. Il en va, par exemple, de la mise en place de « zones écologiques sensibles » à l'accompagnement des exploitants en interne, des clients en externe, et la mise en place de chantiers de réhabilitation et de renaturation.

Au-delà des obligations réglementaires, cette approche historique constitue une valeur forte dans le Groupe et elle est liée à une culture d'entreprise que Séché Environnement a consolidée au fil des années. Le Groupe se doit donc une exemplarité sur ces sujets afin de conserver son excellence environnementale et augmenter la valeur ajoutée liée à ses services. Le Groupe a également décidé de lier ses engagements volontaires en matière de protection de la biodiversité à des financements verts, ce qui signifie qu'une non-conformité de nos engagements peut entraîner des conséquences sur nos empreintes financières en plus d'un risque réputationnelle.

1.4.5.1.2 Organisation du Pôle Biodiversité

Le pôle Biodiversité est rattaché au service Développement Durable, il est composé d'une équipe de 6 écologues issus des formations variées permettant le développement de compétences diverses allant des diagnostics terrains à la coordination des projets sur les volets biodiversité et paysage. Cette équipe déploie aussi un côté opérationnel au travers des aménagements mis en œuvre pour l'entretien et la renaturation des sites en fonction des enjeux biodiversité identifiés, mais aussi du potentiel écologique défini en interne liant paysage, trames écologiques et biodiversité. Les écologues ont pour mission de suivre la biodiversité des sites au moyen d'indicateurs et de protocoles issus notamment du Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) et ils travaillent également à la cartographie des données (SIG) pour réaliser un reporting géoréférencé.

Le pôle biodiversité travaille pour répondre aux exigences réglementaires et aussi dans la mise en œuvre d'engagements volontaires en faveur de la biodiversité. En coopération avec les sites, les écologues s'entourent des conseils des services supports internes (sécurité, communication, environnement...) mais aussi des parties prenantes externes afin d'accroître les champs de compétences et de s'entourer d'experts de la communauté scientifique au niveau local, national voir international comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), France Nature Environnement (FNE) ou encore le MNHN.

Le rattachement du pôle biodiversité au service Développement Durable permet d'ancrer la stratégie biodiversité au plus proche de la Direction, dans une dynamique de transversalité pour renforcer cette culture d'entreprise historique et la développer en cohérence avec les autres enjeux de la transition écologique.

1.4.5.1.3 Engagements de longue date et organisation

Les engagements volontaires de biodiversité act4nature de Séché Environnement apportent des outils pour structurer et mesurer la préservation de la biodiversité dans les territoires d'implantation de 17 sites d'exploitation (cycle 2019-2022). Act4nature est la prolongation organisationnelle de l'engagement volontaire du Groupe dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) qui avait fait l'objet d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'Écologie, pour la période 2013/2016.

Bilan de comptage des oiseaux

	Changé	Montech	Le Vigeant	La Bistade	La Dominelais	La Vraie Croix
2022	42	47	66	40	38	44
2021	43	46	60	45	40	37
2020	46	n.r	63	48	41	37

n.r : non réalisé

- Inventaire des plantations de haies, boisements et/ou des ensemencements (qui comprennent les compensations

Le lien qui unit le Groupe à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Pour en mesurer la performance, le Groupe a développé ses indicateurs propres de suivi depuis plusieurs années :

- Suivi des amphibiens et des oiseaux ainsi que les chauves-souris avec les protocoles du MNHN et des odonates avec un protocole STELI simplifié.

obligatoires et non obligatoires) pour réhabiliter les sites avec un reporting sur carte géoréférencé.

Plantations et ensemencements France

	Arbres plantés
2022	1 292
2021	1 110
2020	1 010

- Suivi photographique de l'intégration paysagère de l'ensemble des sites de stockage.
- Mesure de l'empreinte écologique depuis 2015 dans le cadre de la certification ECOCERT Engagement biodiversité comprenant une cartographie annuelle de l'empreinte.

Ces suivis permettent d'avoir une tendance d'évolution de la biodiversité sur certains paramètres faisant suite à des actions de mesures compensatoires ou d'aménagements volontaires pour essayer de favoriser la biodiversité.

Ces actions diverses sont mises en œuvre en cohérence avec l'état des lieux initial et le potentiel écologique (schéma directeur liant paysage et biodiversité) programmé entre l'exploitant et l'écologue référent.

Pour illustrer des actions mises en œuvre, on peut citer :

- Actions de gestion différenciée comme le pâturage par les bovins, caprins et ovins et des périodes de fauches et/ou broyage.
- Création ou restauration de mares et de zones humides.
- Aménagements de micro-habitats, construction d'hôtels à insectes en favorisant la conservation des bois morts.
- Mise en place de nichoirs et mangeoires à oiseaux.
- Création d'îlots de sénescence dans les boisements.
- Préservation de zones refuges (appelées en interne Zone écologique sensible).

Les aménagements de terrain réalisés en fonction des enjeux biodiversité identifiés au préalable permettent ainsi de favoriser la biodiversité. Les états des lieux de la faune et de la flore peuvent également servir de sujet de communication pour une sensibilisation à la préservation de la biodiversité locale.

La volonté de Séché Environnement est de composer avec la nature, de reconnaître ses richesses en essayant les préserver et en s'adaptant localement dans une démarche d'écologie territoriale.

Cette démarche est mobilisatrice pour l'ensemble du personnel de Séché Environnement ainsi que pour des parties prenantes à proximité des sites. Elle se traduit aussi

bien par de véritables actions de préservation, que par de la sensibilisation auprès des écoles à l'importance de la biodiversité, au travers d'actions simples et pédagogiques comme le mécénat en 2022 « Éphéméride de la biodiversité » avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

1.4.5.1.4 Confirmation et réitération des engagements publics

Le dispositif « act4nature » initié autour de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) a permis de donner une opportunité aux entreprises d'agir en faveur de la biodiversité. Séché Environnement s'est impliqué dans cette initiative. En 2018, 65 entreprises se sont engagées à intégrer la biodiversité dans leur stratégie globale avec 10 engagements communs, mais aussi des engagements individuels volontaires.

En 2019, « act4nature » s'est structuré au travers de deux organisations :

- « EEN – act4nature France » piloté par le MTES et porté par l'OFB (Office Français de la Biodiversité), lequel a un champ de compétence limité à la France ;
- « act4nature international » porté par EpE avec le soutien du MEDEF et de l'AFEP, associations regroupant des entreprises françaises de toutes les tailles.

Séché Environnement a adhéré à ce double dispositif, y trouvant un support pour déployer son action tant en France qu'à l'international.

1.4.5.1.5 Bilan d'action 2022 – act4nature

Les engagements volontaires de Séché Environnement sont définis au niveau du Groupe, mais les plans d'actions sont coconstruits de manière décentralisée, de façon à favoriser les initiatives de terrain pour une meilleure adaptation aux problématiques locales et une appropriation forte par les acteurs. La couverture est internationale avec 15 sites en France, un site au Pérou et un en Espagne.

La Direction Développement Durable et le service biodiversité assurent le lien entre les démarches locales et la Direction générale. Chacun des sites engagés dispose d'un ambassadeur biodiversité dont la mission est de déployer sous l'autorité de sa direction 4 engagements.

1 – Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une amélioration continue spatiale et temporelle : des actions avec des impacts de moyen-long terme à partir de l'état des lieux biodiversité du site.

2 – Faire de la biodiversité un axe fédérateur interne : encourager les collaborateurs à développer leur intérêt pour la biodiversité.

3 – Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes : mise en œuvre des projets avec une partie prenante externe.

4 – Développer la prise de conscience de l'impact de notre mode de vie sur la biodiversité planétaire : sensibiliser les salariés sur une thématique en 3 phases 1) informer, 2) montrer et 3) agir.

L'engagement act4nature de Séché Environnement s'est déployé à compter de 2019 selon un cycle de 4 ans renouvelable. L'objectif est d'atteindre en moyenne les 25 % des différents engagements chaque année jusqu'en 2022. Cette année, pour la finalisation du cycle d'engagement, le Groupe a réussi à atteindre ses objectifs tel que prévu.

La totalité des sites engagés ont participé de manière active dans le bon déroulement des engagements. Tout au long de ce cycle, des différents niveaux de maturité sur les sites ont été constatés, ce qui permettra de mieux organiser les démarches volontaires en s'inspirant des sites exemplaires. Pendant cette période, des sites non engagés intéressés pour reproduire à leur échelle des actions volontaires de protection de la biodiversité ont été identifiés ; preuve de l'engouement que ses actions ont généré, Séché Environnement est prêt à poursuivre via un nouveau cycle, des engagements avec plus des sites concernés pour la période 2023-2027.

1.4.5.1.5.1 Le nouveau cycle (2023-2027)

L'objectif du nouveau cycle est de poursuivre les démarches positives identifiées par un approfondissement quantitatif et qualitatif : en augmentant le nombre de sites volontaires, en axant davantage sur la mise en place d'aménagements pédagogiques et des micro-habitats, ainsi qu'en renforçant les liens avec le territoire. Un bon exemple de cela est, la reprise de l'engagement 3 dans le nouveau cycle sous la forme de la création d'un projet collaboratif avec des parties prenantes.

Ce sont en tout 30 sites (25 en France et 5 à l'international) qui rejoignent cette démarche volontaire, organisée autour de trois engagements, dans lesquels s'inscrivent des actions concrètes et plurielles :

1 - Connaître et Agir ;

Il s'agit de concevoir et créer des habitats favorables à la biodiversité sur les sites, en fonction d'un diagnostic biodiversité effectué au préalable. Les actions possibles recouvrent entre autres : la création d'habitats principaux (e.g. mares, haies, boisements, prairies humides...), de micro-habitats et d'aménagements (e.g. tas de bois mort pour la microfaune et les insectes, des pierriers favorables aux reptiles, des spirales aromatiques...) ; l'adaptation du planning d'entretien – autrement dit la mise en place de la gestion différenciée – ; la préservation d'espaces accompagnée par des supports pédagogiques...

2 - Éduquer et Sensibiliser

Cet engagement vise à impulser des changements transformateurs en sensibilisant sur les enjeux de la protection de la nature – à l'échelle du jardin, du site, de la région, ou bien du monde – les collaborateurs et/ou les parties prenantes. Une action de l'Engagement 2 se compose d'un cycle de 5 sensibilisations minimum développant des sujets biodiversité de façon scientifique, ludique et participative. Cela peut prendre diverses formes : cycle de vidéo, animation, atelier, exposition, partenariat local avec des associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement...

3 - S'engager à toutes les échelles

Reprenant celui du premier cycle, ce dernier engagement favorise la biodiversité à l'échelle du territoire par le biais de projets collaboratifs portés par les sites, avec des parties prenantes locales – telles que des mairies, associations, entreprises, écoles – sur le sujet de la biodiversité. Ces projets peuvent être un aménagement naturaliste, un sentier de découverte, une exposition, un film, une action inter entreprise de gestion des espaces, une journée bénévole...

Un ambassadeur biodiversité par site, et l'équipe des écologues, accompagnent le projet en créant une dynamique participative avec les employés et le territoire. Les actions mises en place seront l'objet d'un audit annuel.

1.4.5.1.5.2 La biodiversité : l'un des critères d'un crédit à impact

L'inscription de la biodiversité dans sa stratégie d'entreprise a permis à Séché Environnement de faire de l'exécution de son plan d'action biodiversité l'un des 3 critères extra-financiers qui servent à déterminer le bonus/malus qui s'applique aux taux d'intérêts d'un « crédit à impact » souscrit en 2018. C'est une illustration de recours à la « finance verte ».

Le critère d'appréciation de l'atteinte d'objectif est un taux d'avancement de 25 % des engagements pris dans act4nature tous les ans de 2019 à 2022. La confirmation de leur réalisation fait l'objet d'une attestation spécifique après analyse par un Organisme Tiers Indépendant.

Nous avons finalisé le cycle avec 17 sites engagés (15 en France, 1 en Espagne et 1 au Pérou) dont seulement les sites français sont soumis au crédit à impact. Le site du Béarn Environnement est sorti du périmètre en 2020. Pendant l'année 2022, plus de 85 actions ont été menées en faveur de la biodiversité dans le cadre des actions volontaires.

Taux d'avancement des engagements Act4Nature	50 %	75 %	100 %
Nombre d'engagement 1			19
Nombre d'engagement 2			32
Nombre d'engagement 3			17
Nombre d'engagement 4			17

1.4.5.1.6 Mécénats scientifiques et associatif

Depuis 2019, Séché Environnement a signé différents partenariats et mécénats, soulignant la congruence de 3 types d'acteurs : science, ONG, entreprise autour d'un engagement commun en faveur de la biodiversité :

- Avec le MNHN, en matière de lutte contre la pollution, marine en particulier, avec le Marinarium de Concarneau et de son parcours pédagogique, mécénat prorogé jusqu'à la fin de l'année 2023 ; puis en 2022, un mécénat pour soutenir « les premières journées du Vivant et de la Terre » de l'association Biogée avec Marc André Sélosse, président de l'association, sur le sujet des sols et de la Nature en ville. Ces journées ont eu lieu du 20 au 22 mai 2022 à Rouen. Le montant total de ce mécénat s'élève à 25 000 euros en 2022.

- Avec France Nature Environnement, pour répondre aux préoccupations liées à la biodiversité dans les politiques du Groupe et à la définition de solutions concrètes en matière de préservation de la biodiversité applicables à l'échelle locale, régionale et nationale. La thématique de l'année 2022 est la pollution lumineuse. L'engagement de Séché Environnement est cette année de 20 000 euros.
- Avec Robin des bois, en soutenant à hauteur de 38 000 euros la publication du bulletin d'information trimestrielle « A la Trace » qui a pour objet de présenter des informations et analyses sur les actes de braconnage et de contrebande d'espèces animales menacées dans le monde entier.

- Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), à travers le programme « Des terres et des ailes ». Ce programme, initié par la LPO en partenariat avec les chambres d'agriculture fin 2018, est un appel aux agriculteurs pour qu'ils participent à un projet collectif et fassent connaître leurs actions en matière de préservation de la biodiversité. En 2022, Séché Environnement a également soutenu le lancement du 1^{er} « éphéméride de la biodiversité » conçu par la LPO auprès notamment des écoles primaires. Cet outil permet aux instituteurs de sensibiliser les enfants à un sujet biodiversité chaque semaine, avec une application pratique et concrète à réaliser avec le jeune public. Par ailleurs, la LPO accompagne également Séché Environnement dans ses engagements volontaires et plan d'action du service biodiversité. L'objectif mutuel est d'avancer dans la préservation et la régénération de la biodiversité au sein des activités industrielles et en périphérie, et aussi de diffuser les bonnes pratiques et connaissances en matière de biodiversité. Le montant de ce mécénat est de 25 000 € auxquels s'ajoutent 30 000 € de plan d'action en 2022.

1.4.5.1.7 Certification du management de la biodiversité par ECOCERT Environnement

Séché Environnement s'est vu décerner dès 2015 la certification « Engagement biodiversité » par ECOCERT Environnement pour l'ensemble de ses sites de stockage. Cette certification définit et structure un cadre permettant de répondre aux attentes et aux exigences concernant l'enjeu « Biodiversité » dans les normes (ISO 14001, ISO 26000), les référentiels de notation extra-financière et autres textes réglementaires (article 225 du Code du commerce). Cette certification permet de mesurer l'empreinte écologique et d'être dans une démarche proactive d'amélioration continue pour favoriser la biodiversité sur les six sites certifiés de plus grande emprise foncière.

Les 6 caractéristiques de la certification « Engagement biodiversité » sont les suivantes :

- Une certification universelle qui s'adapte à toutes les typologies d'organisations au niveau international (petite ou grande entreprise, collectivité, territoire, parc naturel ou aire de conservation).
- Une certification qui traite de la biodiversité locale comme de la biodiversité impactée tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects liés à ses activités.
- Une certification qui s'attache à favoriser la prise de conscience du rôle et de la dépendance des organisations par rapport à la biodiversité.
- Une certification qui implique les parties prenantes afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'expérience.

v. Une certification centrée sur la mesure d'empreinte biodiversité au travers d'une évaluation régulière des pressions exercées par les activités de l'organisation sur la biodiversité plutôt que focalisée uniquement sur l'inventaire de la biodiversité à un instant donné. Cette approche favorise la résilience des écosystèmes et contribue à renforcer la robustesse de leurs fonctions écologiques. Une certification qui privilégie l'évitement et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau de l'exercice du métier, en anticipant les impacts dès la phase de conception des projets, sans oublier les aménagements écologiques des infrastructures.

vi. Une certification valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation suite à son analyse, de prendre en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

1.4.5.1.8 La dépollution est une activité historique du groupe contribuant à la préservation de la biodiversité

Par le biais de sa filiale Séché Eco Services spécialisée dans les services à l'environnement, le Groupe propose des solutions de dépollution et de réhabilitation de friches industrielles ou d'anciennes décharges. Les savoir-faire techniques, les compétences et l'exigence environnementale de Séché Environnement lui permettent d'accompagner au mieux les entreprises et les collectivités dans la gestion des terres polluées notamment dans les phases de réponses aux appels d'offres puis dans la phase opérationnelle. Sur les 4 dernières années, la filiale a réalisé une centaine de dépollutions de sols dans le cadre de réhabilitations pour de nouveaux usages. En raison de son passé industriel, la France compte plus de 9 000 sites et sols pollués en France (ADEME, 2021).

Outre la lutte contre la pollution, ces actions contribuent à reconquérir des terrains en friche, permettant ainsi une réimplantation d'activités sur des zones non vierges. Ainsi, en 4 ans, de 2019 à 2022, Séché Eco Services a réhabilité environ 2 000 000 m² de foncier, permettant ainsi de rendre disponible pour un nouvel usage l'équivalent d'environ 270 terrains de foot. Cela participe à la lutte contre deux facteurs d'érosion de la biodiversité qui s'entretiennent mutuellement : l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Cette question a été saisie au niveau gouvernemental, via l'objectif « Zéro artificialisation nette » en 2050.

Par ailleurs, ces actions de réhabilitation et réaménagement peuvent contenir un volet biodiversité. De surcroît, la dépollution ne permet pas seulement la réhabilitation industrielle, quand il n'y a pas de réutilisation prévue dans les projets, cela peut donner lieu à une renaturation avec le temps. Ce sujet est en cours de développement au sein du Groupe avec le soutien de notre filiale Séché Eco Services, le Pôle biodiversité et le service Développement Durable.

01

02

03

04

05

06

1.4.5.2 Objectifs et plan d'action

Conscient des attentes associées à sa performance en matière de biodiversité, le Groupe travaille sur une stratégie Biodiversité et un plan d'action afin de créer un cadre pour toutes les actions, déjà mise en place sur les sites.

Cette stratégie qui vise à compiler les actions déjà en place va permettre également d'impulser des nouvelles initiatives et pratiques sur les sites français et internationaux.

Séché Environnement cherche également à renforcer les actions de biodiversité chez ses clients en leur proposant de l'accompagnement dans leur démarche et de cette façon partager son expertise en matière de protection et préservation de la biodiversité.

Le Groupe prévoit l'annonce et la formalisation de sa nouvelle politique biodiversité courant 2023.

1.4.6 GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

1.4.6.1 État des lieux

Séché Environnement maîtrise sa consommation d'eau afin de ne pas accroître la pression sur cette ressource naturelle, déjà affectées par un stress hydrique élevé ou qui pourraient l'être dans le futur. Des solutions comme le recyclage de l'eau en interne, la récupération des eaux de pluie ou des eaux industrielles sur site et chez les clients offrent des possibilités de gestion durable de la ressource. Cette diversification des sources d'approvisionnement participe à réduire l'impact des consommations en eau du Groupe, réduire son impact environnemental et éviter les problématiques de fonctionnement pour ses activités.

La ressource en eau douce est fondamentale pour la vie humaine et le bien-être des écosystèmes, c'est pourquoi la quantité d'eau prélevée et consommée ainsi que la qualité des rejets d'une organisation peuvent avoir des impacts significatifs sur l'écosystème et la santé humaine. Une mauvaise gestion de la ressource peut engendrer des risques réglementaires ou réputationnels pouvant entacher l'acceptation des activités auprès des autorités, des populations locales et de la société civile.

de solution de recyclage d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est moins impactant environnementalement que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, caractéristique qui n'est pas systématiquement nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des eaux de process pour de nouvelles utilisations après traitement. Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site ou en station d'épuration externe. Une part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process, pour du lavage des camions, soit dans le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts.

La consommation de l'eau en France vient principalement de l'eau des nappes qui représente 3 207 541 m³, soit 85,9 % de la consommation totale d'eau annuelle.

1.4.6.1.1 Bilan de la ressource en eau et de son utilisation

Au-delà du simple usage sanitaire, certaines techniques et processus de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes de traitement ou de valorisation des déchets. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution des volumes prélevés dans la majorité des sites.

Les prélèvements en France, principal pays consommateur d'eau du Groupe

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits. Aucune des sources d'approvisionnement de nos sites n'est située dans une zone protégée (zones humides recensées RAMSAR). En l'absence

1.4.6.1.2 Restitutions au milieu naturel

Hormis les eaux sanitaires, systématiquement prélevées sur le réseau, certains sites sont autonomes (exemple : La Dominelais). Également, certains centres de stockages restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils en consomment, cela est dû principalement au fait qu'ils sont amenés à traiter de l'eau de pluie qui transite sur le site.

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds, la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES) (voir 1.4.1 prévention et réduction des pollutions). Le Groupe surveille de près toutes les installations soumises à la réglementation E-PRTR.

1.4.6.1.2.1 Bilan hydrique

En milliers de m ³	2020	2021	2022	
	France		France	International
Consommations par origines				
Prélèvements en nappes	3 089	3 304	3 162	46
Achat en réseau d'eau	477	337	335	44
Autres (surface + déminéralisée achetée + circuits fermés)	182	128	183	-
Total consommation d'eau	3 747	3 768	3 679	90
Proportion depuis nappes	82,4 %	87,7 %	85,9 %	51,0 %
Consommations par usages				
Incinération	3 613 ¹	3 639	3 514	3,1
Autres métiers	134	129	165	86,9
Total consommation d'eau	3 747	3 768	3 679	90
Eaux recyclées (éviterement prélèvement)	147	92	159	11
Restitution en milieu naturel				
Total restitué via station d'épuration	2 463	2 563	2 339	45
Proportion par rapport à la consommation	65,7 %	68,0 %	66,5 % ☑	59,9 % ☑
Consommation nette (consommation – restitution)	1 284	1 205	1 233	36

1.4.6.2 Objectifs et plan d'action

Dans le contexte de crise hydrique que nous traversons, et pour donner suite aux épisodes de hautes températures et de sécheresse connus en Europe cet été, Séché Environnement a décidé de lancer en 2022 un plan de sobriété eau afin de renforcer certaines mesures déjà existantes, mais aussi partager des bonnes pratiques et impulser de nouvelles initiatives visant la réduction effective de l'impact des activités du Groupe.

Le plan sobriété eau a débuté en septembre avec l'établissement d'un bilan macro de la consommation d'eau par les sites. Le bilan a été effectué dans un premier temps auprès des sites consommant plus de 1 000 m³/an (eau de réseau, eau de nappe et eau de surface). Le premier objectif a été de dresser un tableau précis de l'usage de l'eau et des sources d'approvisionnement, cela avec l'intention d'avoir une idée concrète des besoins et des usages. Le second objectif est de remonter les bonnes pratiques, déjà impulsées par certains sites. En effet, leurs engagements dans cette transition a favorisé l'identification de techniques permettant des réductions significatives quant au prélèvement de la ressource. La consolidation des résultats de cette analyse va permettre au Groupe d'impulser la mise en place d'un plan d'action par site, avec des réductions attendues à plus ou moins court terme.

Séché Environnement cible un objectif de réduction d'au moins 10 % de la consommation d'eau à horizon 2025 pour l'ensemble du Groupe, décliné sur chacun des sites. Les équipes engagées dans cette démarche souhaitent concentrer leurs efforts dans la réduction des prélèvements sur l'eau de réseau de ville et encourager les solutions axées sur la récupération et la réutilisation.

¹ Erreur de saisie corrigée

1.4.6.2.1 Indicateurs de performance associés

Grâce au bilan précis de toutes les consommations du Groupe nous allons pouvoir suivre certains indicateurs de performance associés au plan de sobriété eau. Tous ces indicateurs vont être suivis annuellement. Ils vont permettre de mesurer l'avancement du Groupe dans son programme de sobriété, mais aussi dans son impact sur la ressource de manière générale.

Le premier indicateur à suivre est celui qui va permettre de déterminer si l'objectif est atteint : la consommation totale d'eau de chaque site.

Le deuxième l'indicateur est la proportion d'utilisation des eaux recyclées. Le recyclage des eaux en boucle fermée sur les sites est un grand levier d'auto-suffisance. Il permet de réduire considérablement l'impact sur la ressource, et d'être faiblement dépendant de celle-ci : en cas de tensions, cela permet de ne pas être pris au dépourvu par des restrictions pouvant compromettre la continuité des activités des sites.

Le troisième indicateur sélectionné est la restitution d'eau par rapport à la consommation totale d'eau.

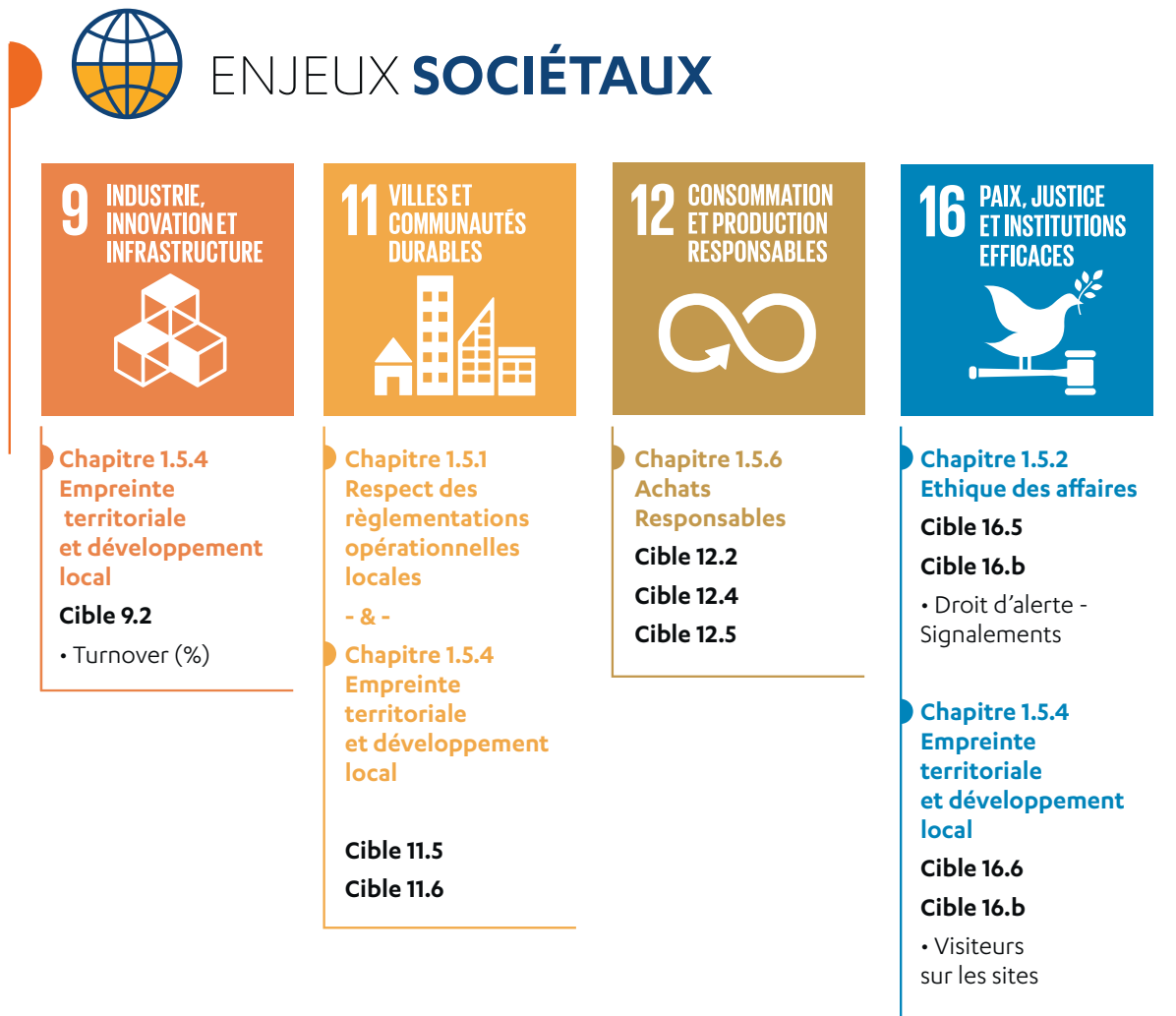
Et enfin, comme quatrième indicateur, le Groupe va surveiller les sources d'approvisionnement en eau. La gestion durable de l'eau passe par un approvisionnement via la source ayant le plus faible impact possible. En effet, l'eau de réseau est la ressource la plus tendue car elle nécessite plus d'un traitement pour la rendre potable. Ce critère de potabilité n'est souvent pas nécessaire aux usages que nous en faisons, il est donc tout à fait possible de la substituer dans ces cas par une source alternative qui ne nécessiterait pas de traitement préalable ou un traitement allégé (nappe, eau de surface, eau de récupération...).

1.5 ENJEUX SOCIÉTAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux sociétaux identifiés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les

indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectives du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.5.1 RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS OPÉRATIONNELLES LOCALES

1.5.1.1 État des lieux

1.5.1.1.1 Risques liés à la conformité réglementaire

L'Union européenne a mis en place un cadre général régissant les principales activités industrielles. Ce cadre a pour objet de privilégier la réduction à la source et la gestion prudente des ressources naturelles et tient compte, le cas échéant, des circonstances économiques et des spécificités locales de l'endroit où se développe l'activité industrielle. Ce cadre réglementaire européen est transposé dans les différents droits nationaux des États-membres.

En France, la quasi-totalité des sites de gestion de déchets du Groupe, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Au 31 décembre 2022, Séché Environnement gérait 39 ICPE, dont 37 ICPE soumises à autorisations. Au sein de ces dernières, 16 étaient soumises aux réglementations les plus contraignantes en matière de gestion du risque industriel (réglementations dites « Seveso ») et 9 étaient classées en seuil « Seveso seuil haut ». À l'international, les sites sont soumis à des réglementations similaires, mais en droit local des pays d'implantation.

L'objectif de ces réglementations est d'accroître les performances techniques de limitation des émissions polluantes (atmosphériques ou dans les milieux aquatiques), de contrôler les stocks autorisés de substances dangereuses, de suivre les équipements à risques et d'assurer leur contrôle permanent, à travers des normes strictes portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines, en fonction des techniques mises en œuvre (stockage, incinération...).

La gestion des déchets, dangereux et non dangereux, fait également l'objet de plusieurs réglementations au niveau européen, notamment la directive n° 2008/98/CE relative aux déchets, dite directive cadre déchet, la directive n° 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets, le règlement n° 1907/2006 sur les substances chimiques dit règlement REACH, ou encore le règlement n° 850/2004 sur les polluants organiques persistants.

En France, de nombreuses évolutions réglementaires concernant la gestion des déchets ont été apportées par l'entrée en vigueur de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 : conditions d'élimination des déchets non dangereux, renforcement et dématérialisation de la traçabilité, création de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et réforme du régime des REP.

1.5.1.1.2 Risques liés aux évolutions réglementaires

En cas d'évolution des réglementations ou de la jurisprudence, les autorités compétentes ont le pouvoir de modifier les prescriptions s'appliquant aux ICPE, voire celles s'appliquant à l'exploitation d'un site déjà autorisé. En cas de non-respect de celles-ci ou de manquements de la part de l'exploitant, les autorités disposent d'un pouvoir de sanction sous la forme de procédures administratives ou judiciaires et pénales. La palette de sanctions administratives va de l'amende jusqu'à la suspension ou le retrait d'autorisations, pouvant ainsi affecter défavorablement l'image, les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Les évolutions réglementaires sont une opportunité pour Séché Environnement en ce qu'elles permettent d'aligner l'ensemble des acteurs sur les meilleures pratiques : cela conduit à une montée en gamme de la filière et à l'élimination des acteurs non conformes.

1.5.1.1.3 Illustration par l'application de la réglementation relative aux ICPE

- Article L. 512-7-5 du Code de l'environnement : le préfet peut imposer des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà délivrés, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites.
- Article L. 514-6 du Code de l'environnement : les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que son fonctionnement entraîne.

Dans un tel contexte réglementaire, le Groupe est exposé aux risques :

- De renforcement des prescriptions réglementaires obligatoires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité dans la mesure où le Groupe ne pourrait pas systématiquement en répercuter l'impact sur ses prix de traitement). À titre d'exemple peut être citée la généralisation à compter de 2014 des garanties financières des installations classées.
- De durcissement des conditions attachées aux autorisations préfectorales d'exploiter et par conséquent d'augmentation des coûts de suivi de ces obligations de plus en plus contraignantes, ainsi que de celui des contrôles de l'Administration de plus en plus lourds, pouvant induire un risque de suspension, voire de retrait ou de non-renouvellement des autorisations d'exploiter.

- D'allongement des procédures de renouvellement ou de modification des arrêtés d'exploitation, d'accroissement de leurs coûts (dans un contexte de cristallisation des oppositions des populations riveraines et des associations), sans que soit garanti pour autant le succès de la démarche.

1.5.1.1.4 Anticipation des évolutions réglementaires – délais d'application

Les évolutions réglementaires découlent généralement de directives ou d'autres textes européens qui fixent un délai de transposition en droits nationaux des différents pays de l'Union européenne, ce qui donne aux industriels le temps nécessaire à la mise en place des adaptations nécessaires.

À titre d'illustration, la Directive 2010/75 sur les émissions industrielles – dite IED – impose de réviser les conditions d'autorisation des installations d'un secteur industriel dès que sont publiées au Journal officiel les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) le concernant. C'est ce qui est advenu avec la publication d'une décision d'exécution 2019/2010 de la Commission du 12 novembre 2019 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets (BREF WI). Elles font suite à celles applicables au traitement de déchets, publiées en août 2018.

Après plus de 5 ans de travaux auxquels sont associées les organisations professionnelles représentatives, ces conclusions révisent le document faisant référence sur les MTD applicables à ce secteur qui datait d'août 2006. Elles servent de références contraignantes pour la fixation des valeurs limites d'émission (VLE) applicables aux installations concernées (voir 1.4.1 Prévention et réduction des pollutions).

La publication de ces conclusions déclenche le réexamen des conditions d'autorisation des installations existantes. Celles-ci disposent d'un délai d'un an, à compter de la publication, pour adresser un dossier de réexamen au préfet. La mise en conformité des installations avec les nouvelles dispositions doit être assurée dans un délai de 4 ans à compter de la publication, soit avant le 4 décembre 2023. Ces délais permettent à l'entreprise de mener les études nécessaires bien en amont de la date d'application y compris par des travaux de R & D (voir 1.6.2.1.3.1 et 1.6.2.1.3.2 projets NanoCap pour les nanomatériaux et ESSAVA pour le mercure).

À noter que la directive IED est en cours de révision, notamment pour intégrer les objectifs de neutralité carbone et de « Zéro pollution » annoncés par la Commission européenne dans le cadre du paquet « Fit for 55 » de juillet 2020. Cette révision va entraîner un renforcement des exigences réglementaires pour les installations classées dans les années à venir.

1.5.1.2 Objectifs et plan d'action

Séché Environnement vise à ne faire l'objet d'aucune mise en demeure, d'aucune non-conformité et d'aucun écart avec ses valeurs limites d'émissions définies dans les arrêtés d'exploitation, le cas échéant.

Une cellule d'audit réglementaire (PROGRES) – composée d'une équipe qualifiée et indépendante rendant compte directement à la Direction Opérationnelle – s'assure du respect par l'ensemble des intervenants des obligations qui s'imposent au Groupe. Au travers d'une campagne d'audit interne pour identifier les non-conformités potentielles et mettre en œuvre les actions correctives, avec un objectif d'amélioration continue.

Grâce à un processus de veille réglementaire permanente, le Groupe se fixe par volonté d'anticipation, un niveau d'exigence plus restrictif que la réglementation en vigueur, tant sur les modalités d'acceptation et de gestion des déchets que sur la conception technique des différents sites (amélioration continue) et la conduite des unités opérationnelles (monitoring et mesures en continu).

Le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution – qu'elle soit d'origine accidentelle ou chronique – qui pourrait lui faire enfreindre la réglementation. Tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux.

Pour l'acceptation de l'activité des sites par les populations riveraines, des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension d'autorisations, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Cet aspect rejoint la politique de gestion du risque de réputation (voir 1.5.4 Empreinte territoriale et développement local).

Les sites font par ailleurs l'objet de contrôles réguliers et/ou inopinés des autorités compétentes (DREAL en particulier) qui permettent des points d'étape avec l'administration. Par ailleurs, Séché Environnement propose à diverses ONG, riveraines ou de dimension nationale, d'auditer ses sites pour s'assurer du respect des arrêtés et des bonnes conditions de gestion.

Fort de son historique d'excellence au regard de ses impératifs de conformité et soucieux d'associer à son développement économique ses parties prenantes, locales ou nationales, le Groupe est en capacité de faire évoluer ses autorisations chaque fois que cela est nécessaire dans une démarche d'anticipation des évolutions réglementaires ou des besoins de ses clients. Cette approche originale constitue un gage supplémentaire de pérennité de ses activités et de visibilité de son modèle comme le montrent les extensions d'autorisations – en nombre comme en durée – obtenues par ses sites depuis sa création.

L'organisation du travail a été adaptée pour répondre à certaines réglementations environnementales :

- **Bruit** : tous les sites concernés se sont vus fixer des règles de prévention en vue de garantir une protection efficace des riverains. Des valeurs sonores limites ont été fixées en limite de propriété et dans les zones à émergences réglementées. Les collaborateurs sont également protégés : la cartographie « situations de travail/zones » a été effectuée par des mesures instantanées de niveaux de bruit et par des mesures dynamiques (dosimétrie).
- **Odeurs** : pour le confort des riverains, des adaptations ont été réalisées comme travailler dans le sens du vent, sur une

surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le weekend et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

Pour assurer le respect de la réglementation ICPE, les Préfets peuvent prendre des arrêtés de mise en demeure pour mettre en oeuvre des prescriptions sur les installations classées dans un délai fixé. Les mises en demeure peuvent porter sur toutes les prescriptions de la réglementation : mettre en place un passage piéton, contrôle des accès, modification de la gestion des flux sur site par exemple.

	2022		
	France	International	Groupe
% de sites n'ayant pas été mis en demeure durant l'année 2022	92 %	88 %	91 %

À noter, plus de 70 % des mises en demeure durant l'année 2022 ont été levées avant la fin février 2023, suite à la constatation de travaux réalisés sur site. Suite à ces travaux, le pourcentage de sites en France passe de 92 % à fin décembre à 98 % à fin février 2023.

La définition de l'indicateur de mise en demeure a évolué entre 2021 et 2022 de façon à couvrir l'intégralité de ces occurrences, et pas seulement les plus significatives. Par conséquent, l'analyse de l'évolution de ces indicateurs n'est pas pertinente.

1.5.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

1.5.2.1 État des lieux

L'éthique d'entreprise est l'application de principes ou de valeurs éthiques à la conduite des affaires. Au-delà des réglementations liées à l'éthique des affaires, elle concerne toutes les décisions et comportements discrétionnaires et non régulés. L'éthique d'entreprise vise à la fois les comportements individuels des collaborateurs d'une entreprise et le comportement de l'entreprise elle-même, en tant que personne morale dans sa stratégie et sa conduite des affaires au quotidien, les deux étant liés.

En plus des sanctions en cas de manquement aux différentes législations liées à l'éthique des affaires, le risque éthique se double d'un risque réputationnel qu'encourent des entreprises dont l'image de marque pourrait être ternie par des scandales, notamment liés à leurs pratiques financières, sociales et environnementales. Ce risque réputationnel a un impact sur toutes les parties prenantes de l'entreprise et représente par conséquent aussi un risque financier. Celui-ci est toutefois difficile à évaluer en raison du manque d'éléments objectifs permettant d'une part de mesurer la valeur d'une marque et, d'autre part, la réalité du risque de scandale encouru par une entreprise, il demeure néanmoins suffisamment tangible pour être une des principales raisons

incitant les entreprises à s'engager dans des démarches de prévention.

Les principales expositions aux risques pour le Groupe concernent :

- la lutte contre la corruption ;
- le respect des règles en matière de concurrence ;
- les sanctions internationales et embargos ;
- la défense des droits de l'homme ;
- les stratégies d'influence.

Si l'Autorité de la concurrence française n'impose pas de mettre en place de programme de conformité concurrence, le Groupe a proactivement choisi de formaliser un tel programme de prévention, détection et remédiation. Cette démarche vise à accompagner la croissance du Groupe ainsi que l'évolution de l'environnement concurrentiel dans son secteur.

Le risque lié au respect des sanctions internationales et embargos s'est significativement accru en 2022 du fait des sanctions internationales de l'Union européenne et des États-Unis en réponse au conflit en Ukraine. Il fait par conséquent l'objet d'une attention renforcée.

1.5.2.1.1 Gouvernance du programme de conformité

Le Groupe est particulièrement attentif au partage et au respect des valeurs éthiques. Le respect de ces valeurs exprimées dans ses codes éthiques, dont la première édition date de 2003, est essentiel tant dans les rapports internes à l'entreprise que dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, les autorités, les riverains et de manière plus générale toutes ses parties prenantes externes.

La conformité, ou compliance selon la terminologie anglo-saxonne, consiste à mettre en œuvre au sein de l'entreprise des procédures dans le but de se conformer à des règles issues du « droit dur » (lois et réglementations locales, internationales) ou du « droit souple » (Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions OIT, textes propres au secteur d'activité de l'entreprise, etc.). Ainsi, le Groupe a développé un programme de conformité en vue de mettre en pratique ses valeurs et de répondre aux obligations légales concernant l'éthique des affaires.

La gouvernance et la mise en œuvre du programme de conformité est assurée par le Conseil d'administration et son Comité d'audit, la Direction générale et depuis 2019, le Directeur « Compliance Groupe » nommé par le Conseil d'administration de Séché Environnement. Ce dernier reporte à ce titre à la Direction générale. Sa mission est de garantir la mise en jeu de la responsabilité civile et/ou pénale du Groupe en matière de conformité et de préserver la réputation de l'entreprise. Il intervient en support de toutes les activités et dans toutes les zones géographiques. Il est chargé de faire respecter les réglementations et les règles d'éthique et de bonne conduite définies par l'entreprise. Il s'appuie sur un réseau de référents conformité dans les différentes directions fonctionnelles et filiales internationales pour s'assurer de la bonne application du programme de conformité aux bornes du Groupe.

1.5.2.2 Objectifs et plan d'action

En tant qu'entreprise familiale, Séché Environnement s'inscrit dans une perspective de long terme et le respect de l'éthique des affaires contribue à sa pérennité et à la préservation de sa réputation, considérée comme un facteur de différenciation dans un secteur où la confiance de ses parties prenantes représente un avantage compétitif. Ainsi, le plan d'action vise non seulement à assurer le respect des différentes réglementations liées à l'éthique des affaires mais aussi à en anticiper les évolutions tout en respectant les valeurs du Groupe.

Le programme de conformité du Groupe s'articule actuellement autour de trois thèmes principaux : la prévention de la corruption, le respect des règles en matière de droit de la concurrence et la conformité aux sanctions économiques et aux embargos. Le programme de conformité accompagne les évolutions de l'environnement réglementaire et de l'intensité des risques liées à l'éthique des affaires, voire l'apparition de nouveaux risques.

1.5.2.2.1 La lutte contre la corruption

En matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le Groupe a pris un ensemble de mesures de mise en conformité avec les prescriptions de la loi dite Sapin II entrée en vigueur en juin 2017. Inspiré par les meilleurs standards internationaux, et plus particulièrement les recommandations de l'Agence Française Anticorruption, le programme s'articule autour de trois piliers : l'engagement des instances dirigeantes, l'identification des risques et la gestion des risques par des mesures de prévention, détection et remédiation.

1.5.2.2.2 Engagement des instances dirigeantes

Les instances dirigeantes de Séché Environnement ont ainsi réaffirmé leur engagement dans la lutte contre la corruption par une communication du Président à tous les collaborateurs du Groupe, incluant les filiales internationales, leur rappelant leur stricte obligation de respecter le code de conduite anticorruption et la tolérance zéro du Groupe face à de tels comportements et les invitant à user de leur droit d'alerte en toute confiance.

Par ailleurs, la nouvelle version du site internet Groupe qui sera mis en ligne courant 2023 comprend une section dédiée à l'éthique des affaires, avec notamment un message de la Direction générale rappelant son engagement pour ces enjeux dont le respect fait partie intégrante du modèle d'affaires du Groupe et permet d'assurer la pérennité de ses activités.

1.5.2.2.3 Cartographie des risques

En 2019 le Groupe a effectué une actualisation de sa cartographie des risques de corruption selon une méthodologie combinant des entretiens avec plus de 20 cadres représentant diverses activités et filiales du Groupe et la revue des procédures et mesures, afin de déterminer le niveau de risque résiduel spécifique au Groupe. Cette mise à jour de l'identification et de la cotation des risques résiduels a pour but de définir de nouvelles actions prioritaires ciblées et d'adapter le programme de lutte contre la corruption aux évolutions du Groupe, en particulier pour tenir compte du nouveau périmètre suite aux acquisitions. Une actualisation de la cartographie des risques des filiales a été réalisée en 2021 au Pérou et en Italie et en 2022 au Mexique et en France, au sein des filiales Séché Assainissement et All'Chem.

1.5.2.2.4 Gestion des risques : prévention, détection et remédiation

Un code de conduite anticorruption, annexé au règlement intérieur, s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, rappelant les comportements attendus, illustrant les risques et soulignant la tolérance zéro appliquée par un régime disciplinaire. Ce code de conduite a été traduit et décliné dans toutes les filiales du Groupe dont à l'international.

La formation sur l'éthique des affaires vise à couvrir la totalité des collaborateurs du Groupe sur l'ensemble de son périmètre. Depuis 2019, des campagnes de formation présentielle ont été réalisées dans les filiales internationales afin d'y déployer le programme de lutte contre la corruption. Cette démarche a aussi eu pour objectif d'identifier les réglementations locales relatives à la lutte contre la corruption au sein des filiales internationales et de mettre en place un réseau de référents conformités, agissant comme relais locaux du Directeur de la conformité par exemple pour déployer les procédures d'évaluation des tiers définies par le siège. En 2020, sur le périmètre France, des formations, à distance à cause du contexte sanitaire, ont également été données aux équipes commerciales, des ressources humaines et de la communication, accompagnées d'un quizz d'évaluation. En 2021, une formation en présentielle, suivie d'un quizz, réunissant 15 collaborateurs, a été réalisée dans la filiale au Mexique. Le dispositif de formation est complété

par une application « Éthique Groupe Séché Environnement » sur l'intranet mettant à disposition des collaborateurs des ressources présentant les politiques et outils du programme de conformité. En 2022, près de 2 000 collaborateurs sur l'ensemble du périmètre du Groupe ont reçu une formation à l'éthique des affaires avec différents formats. Des formations en présentiel ont ainsi été organisées pour l'ensemble des effectifs de Tredi Argentina, de Valls Quimica et d'Ibertredi et des cadres d'Interwaste. Certains collaborateurs clefs ont aussi reçu une formation individuelle lors de leur arrivée dans le Groupe. Un format e-learning a été déployé au sein de Mecomer, et d'Interwaste. Enfin, des canaux comme le *management meeting* du périmètre France ont été utilisés pour diffuser les messages de sensibilisation. Dès 2023, une fréquence de formation annuelle de tous les collaborateurs sera mise en place.

Un dispositif d'évaluation des tiers vise à s'assurer de la probité des tiers de premier rang : clients, fournisseurs et intermédiaires. Le niveau d'analyse des tiers est notamment fonction de leur catégorie selon la nomenclature de la cartographie des risques, de leur géographie, du volume d'affaires ou encore du type de relation envisagée. La procédure d'évaluation comprend la consultation d'une base de données spécialisée (WorldCheck de Refinitiv) et l'envoi d'un questionnaire d'évaluation avancé. Au sein de la Direction des Achats, les outils de digitalisation de l'évaluation des fournisseurs développés en 2022 seront déployés au 1^{er} février 2023. Ce nouveau dispositif permet de s'assurer de l'évaluation systématique de tout nouveau fournisseur avec une évaluation conjointe des risques par les directions Achats, Conformité et Développement Durable et de digitaliser la collecte des documents d'évaluation conditionnant l'entrée en relation (voir 1.5.6 achats responsables). En 2022, une campagne de revue périodique a été menée sur plus de 200 tiers existants dans la base de données WorldCheck. Près de 200 recherches individuelles ont été menées dans cette base de données pour des clients, fournisseurs et partenaires potentiels. Des analyses approfondies à partir d'un questionnaire de conformité ont été réalisées sur 100 tiers. Enfin, des enquêtes de terrain approfondies ont été réalisées par des prestataires extérieurs spécialisés dans l'intelligence économique sur un nouveau client avant l'entrée en relation et un nouveau cadre pour autoriser sa prise de fonction.

Nombre de tiers évalués	2020	2021	2022
Sources ouvertes et bases de données	0	406	387
Questionnaires de due diligence	90	50	84
Enquête d'intégrité approfondie	0	2	3

1.5.2.2.5 Le respect des règles en matière de concurrence

En 2021, le Groupe a lancé un projet de mise en place d'un programme de conformité lié à la concurrence. La première étape consistant à établir une cartographie des risques liés aux pratiques anticoncurrentielles est complétée : des entretiens avec plus de 30 collaborateurs de diverses fonctions ont permis d'identifier les principaux risques en vue de rédiger des politiques et procédures et de préparer une campagne de formation. En 2022, un code de conduite concurrence a été déployé dans l'ensemble des filiales françaises sous la forme d'une annexe au règlement intérieur, s'appliquant par conséquent à date pour l'ensemble des collaborateurs du périmètre France. Ce code de conduite a été communiqué à l'ensemble des collaborateurs par un courrier électronique du président, qui a rappelé l'attachement du Groupe au respect de ces règles et la tolérance zéro pour tout comportement contraire à ces principes.

1.5.2.2.6 Sanctions et embargos

Le respect des sanctions internationales et embargos est assuré par le dispositif d'évaluation des tiers. Dans le contexte évolutif des sanctions internationales en 2022, certains grands contrats à l'international ont par ailleurs donné lieu à une analyse détaillée par un cabinet d'avocats afin de confirmer le plein respect des nouvelles sanctions applicables.

1.5.2.2.7 Droit d'alerte

Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel ou collaborateur externe, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les codes éthiques ou dans les codes de conduite anti-corruption et concurrence qui en sont une déclinaison, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au système d'alerte interne dédié.

Son champ d'application est celui des actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la Société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte. En outre, ce système d'alerte est désormais renforcé pour s'adapter aux prescriptions de la loi dite Sapin II, notamment en cas d'alerte portant sur des faits entrant dans le champ de la corruption ou du trafic d'influence.

Plus généralement, le dispositif d'alerte permet de signaler des informations ou tout comportement illégal ou frauduleux portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international ratifié par la France, du droit de l'UE, de la loi ou du règlement. Ainsi, les faits pouvant faire l'objet d'une alerte incluent de manière non exhaustive la discrimination, le harcèlement, les conflits d'intérêt, le délit d'initié, les atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains fondamentaux.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée ou anonyme, en contrepartie d'un engagement de confidentialité et de la protection contre toutes représailles. La mise en œuvre du droit d'alerte répond aux critères imposés par la loi dite Sapin II et plus particulièrement de la protection des lanceurs d'alerte telle que définie par la loi Waserman, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Le dispositif d'alerte, EthicsPoint, permet aux collaborateurs d'effectuer un signalement via un formulaire en ligne hébergé chez un prestataire indépendant ou avec une ligne téléphonique gratuite disponible 24/7 dans toutes les langues du Groupe. Les filiales d'Afrique du Sud ont un système externalisé géré par Deloitte et répondant aux mêmes exigences. La filiale au Pérou utilise un dispositif internalisé.

Une nouvelle procédure de recueil et de traitement des alertes internes, venant renforcer la protection des lanceurs d'alerte conformément aux dernières évolutions réglementaires, sera applicable au premier trimestre 2023 après consultation des instances de dialogue social.

En 2022, aux bornes du Groupe, 8 signalements ont été remontés par la voie hiérarchique ou le système d'alerte et dont 6 ont donné lieu à des enquêtes internes et 3 ont nécessité des mesures disciplinaires.

Nombre de signalements	2020	2021	2022
Nombre de signalements	0	12	8
Nombre de signalements traités	0	9	6

1.5.2.2.8 Évasion fiscale¹

En application de la Loi n° 2018-898 relative à la lutte contre la fraude, Séché Environnement déclare ne pas pratiquer l'évasion fiscale, ne pas user des paradis fiscaux, mais acquitter le paiement de ses impôts dans les pays d'exercice de son métier, en l'occurrence principalement en France. Au total, les filiales internationales ont acquitté en 2022 dans leurs pays d'implantation 6 867 milliers d'euros d'impôts sur les bénéficiaires².

1.5.2.2.9 Droits de l'Homme

Sont concernés la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé et/ou obligatoire des enfants, respect des populations autochtones).

- Toutefois, il estime être peu confronté ou exposé à ce risque, les activités du Groupe se déroulant majoritairement en France, où l'ensemble des collaborateurs sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine. À l'international, 6 filiales sont couvertes par une convention collective et un dispositif de représentation des collaborateurs. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail. Le Groupe se conforme aux prescriptions de la loi du 27 janvier 2017 « égalité et Citoyenneté » qui impose aux entreprises de plus de 300 collaborateurs la formation des personnes en charge de recrutement sur la non-discrimination à l'embauche.

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses collaborateurs, ni d'aucun tiers :

- À l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition du travail des enfants.

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou il ne reçoit pas des investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique.

- À la neutralité vis-à-vis de la vie publique.

Dans ses Codes de comportements et d'actions mis à jour en 2013 (point n° 4), le Groupe précise sa position :

- Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique.
- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques.
- Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement.
- Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe ».

¹ Des rédactions complémentaires seront ajoutées pour l'URD 2023.

² Calcul à partir du chapitre 3.2.4.19 Impôts

1.5.3 CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1.5.3.1 État des lieux

Pour faire face aux incidents classiques de production informatique, le Groupe possède deux data centers disposants de ressources redondées, permettant de se secourir l'un l'autre (Plan de Continuité d'Activité).

La sécurité informatique a fait l'objet d'un investissement important en particulier sur la période 2020 – 2022. C'est dans ce cadre qu'ont été déployés de nouvelles solutions du package Microsoft 365 E5 Security, avec par exemple un antivirus récent de la famille EDR (Endpoint Detection and Response). L'EDR assure la protection des terminaux et détecte des menaces qui vont au-delà des logiciels malveillants par l'analyse comportementale des actions des malwares.

Par ailleurs, parce que la surveillance est devenue lourde et complexe, tous les logs liés aux logiciels de sécurité sont transmis au Security Operations Center (SOC) pour analyse et surveillance permanente. Le SOC permet notamment de surveiller et améliorer en permanence la sécurité de l'organisation tout en prévenant, détectant, analysant et répondant aux incidents de cybersécurité, en priorité sur les sites sensibles, par exemple ceux Seveso.

Initialement pour des raisons de conformité sécurité, le Groupe suit les notations de Sécurité externes, en particulier le Security Score Card. Ainsi, grâce au fort investissement en Cyber Sécurité, Séché Environnement a été mesuré de façon indépendante au niveau A, notation la plus haute, à partir d'avril 2022. Cette notation est recalculée en permanence en fonction des nouvelles failles identifiées pour des logiciels du marché utilisés par le Groupe, obligeant à des mises à jour, des correctifs permanents.

Par ailleurs, le Groupe s'assure que la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles de ses parties prenantes s'effectue en conformité avec la réglementation en vigueur (RGPD...).

1.5.3.2 Objectifs et plan d'action

Le plan de 3 ans CyberSécurité s'est terminé fin 2022, et a conduit à mettre en place différentes actions, pouvant être regroupées en 3 catégories. Ces actions sont déployées en France ainsi que progressivement à l'international lorsque cela est pertinent.

1.5.3.2.1 Analyse et évaluation

Un volet analyse permet de mesurer et de qualifier les comportements des systèmes d'attaques, mais aussi le niveau de sécurisation de l'équipement ou des process. Par exemple, la mise en place de l'Antivirus EDR (Microsoft defender for Endpoint) permet une analyse comportementale des attaques et corrèle les actions successives d'une cyberattaque pour la bloquer. De plus, le Security Operation Center (SOC) consiste en une analyse externalisée, par une équipe de spécialistes Cyberdéfense, des données collectées par les systèmes de sécurité. L'IA des systèmes d'analyse et l'équipe de spécialistes identifient les comportements des cyberattaques sur le SI, très tôt dans la séquence d'attaque, pour la contrer. Le SOC conseille l'évolution des infrastructures en fonction des évolutions des cyberattaques. Enfin, des tests d'intrusions et de configuration sont menés pour savoir si la sécurité peut être compromise et si le cas échéant, cela mettrait en péril l'infrastructure.

1.5.3.2.2 Sécurisation

Un volet sécurisation permet de renforcer la sécurité globale des infrastructures et des données. On peut classer les actions en ce sens, en différents objectifs :

1.5.3.2.2.1 Renforcer la sécurité de l'accès et des comptes

La sécurisation des comptes de service est essentielle, car la plupart des attaques passent par ces comptes de service. Cela se matérialise notamment par l'utilisation de la fonctionnalité MSA dès qu'elle est compatible avec les logiciels tiers. En outre, le développement du Multi Factor Authentication (MFA) permet une authentification avec un 3^e code dans certaines conditions (hors réseau Séché), pour tous, pour accéder aux applications Cloud. Par ailleurs, grâce à l'emploi de LAPS, solutions Microsoft, permettant de sécuriser l'accès administrateur local des PC, chaque poste dispose d'un mot de passe administrateur différent et inconnu a priori. Si un compte administrateur d'un PC ou d'un serveur est compromis, les autres restent inconnus et cela évite donc qu'un pirate puisse passer de poste en poste avec un même compte à privilège. Enfin, la solution Privilège Access Workstation (PAW) est mobilisée afin d'assurer la protection des serveurs. Elle bloque l'administration des serveurs depuis les PC. L'administration des serveurs ne se fait que depuis des stations « bastion » dédiées et sécurisées, tandis qu'il y a une segmentation en 3 niveaux de sécurité des serveurs.

Sur les 6 derniers mois de 2022, environ 3 milliards d'évènements ont été collectés, déclenchant près de 3 000 alarmes (positives ou faussement positives), pour lesquelles nous avons lancé 264 investigations, pour arriver à un total de 66 incidents, dont 0 incident grave, ce qui est notre objectif.

1.5.3.2.2.2 Garantir la protection des données

La protection des données est évidemment très importante pour Séch  Environnement. Pour cela, le Groupe a d velopp  MICROSOFT FOR IDENTITY, qui permet de s curiser les annuaires et les identit s, et une d marche de protection des noms, DNS.

1.5.3.2.2.3 Prot ger les  quipements des cyber-attaques

La volont  d'assurer la s curit  des  quipements vis- -vis des cyber-attaques s'appuie notamment sur la mise en  uvre de Firewall PC (Microsoft defender for Endpoint) et la connexion VPN Always On, permettant de s curiser le PC o  qu'il se trouve, et la mont e progressive de version des serveurs Windows 2012 vers 2019, en fonction de la compatibilit  des applications m tier. Par ailleurs, le blocage des ports USB vise   emp cher qu'un malware ne s'installe depuis un support amovible (cl  USB, disque dur externe).

1.5.3.2.2.4 D velopper les pratiques de s curisation recommand es

Cet axe se base notamment sur l'application la plus rapide des « best practices » de s curisation (baseline security policy) propos es par l'ANSSI et Microsoft, gr ce au d veloppement de Group Policy Objects (GPO). Ces bases s'appliquent   la fois   Windows et   Microsoft Office.

1.5.3.2.3 Sensibilisation

Sensibiliser et former les utilisateurs est un axe primordial de la strat gie de s curit . Tous les filets de s curit  ne servent   rien si les utilisateurs ne sont pas form s et sensibilis s aux risques et techniques d'attaques. Par exemple, des campagnes de faux hame onnages r guli res permettent d'alerter les utilisateurs sur les dangers et les bonnes pratiques. Des tutoriels de sensibilisation sont propos s en lien avec les r sultats de ces attaques.

Une  valuation de r sultats de ces actions, d'ici l'ann e prochaine, permettra de mesurer l'efficacit  du d ploiement de ces solutions, afin de pouvoir par la suite en approfondir ou en d velopper de nouvelles.

1.5.4 EMPREINTE TERRITORIALE ET D VELOPPEMENT LOCAL

1.5.4.1  tat des lieux

Cet enjeu recouvre les initiatives port es par S ch  Environnement aupr s de parties prenantes locales pour favoriser le d veloppement  conomique et/ou social des territoires o  le Groupe est implant . S ch  Environnement s'int gre dans la vie et les activit s locales afin de faire b n ficier les communaut s et leurs habitants de retomb es  conomiques directes (emplois) ou indirectes (imp ts...), et participer   des projets de d veloppement (partenariats et m c nat) impliquant des acteurs locaux.

Mener des relations de confiance avec les parties prenantes pr s du territoire permet au Groupe de r pondre plus facilement aux attentes environnementales, sociales et soci tales, ce qui a un impact positif sur le d veloppement de l'activit . Les relations bas es sur la transparence, la

sensibilisation aux activit s de l' conomie circulaire et de valorisation et gestion des d chets permet de pr voir et mieux r pondre aux inqui tudes li es au d veloppement de ce type d'activit s et les nuisances associ es. Une mauvaise gestion de la relation avec nos parties prenantes locales peut susciter un risque r putationnel. La r putation repr sente un avantage comp titif pour l'entreprise, il s'agit donc d'un actif strat gique, qui doit  tre prot g  durablement. Le risque de r putation est devenu un enjeu majeur et correspond   l'impact qu'une mauvaise gestion peut avoir sur l'image de l'entreprise. Cette r putation d pend grandement des relations entretenues avec les parties prenantes. En effet, adopter une d marche  thique cr e de la confiance : aupr s des clients (capital  conomique), des fournisseurs (capital industriel), des collaborateurs (capital humain), des actionnaires (capital financier), ainsi qu'aupr s de la soci t  en g n ral (capital institutionnel).

1.5.4.1.1 Politique de communication

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des collaborateurs à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens déployés ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général et la biodiversité sur les sites de stockage, car souvent situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux. À ce jour, Séché Environnement n'a pas connaissance de controverse à son encontre.

	2020	2021	2022	
	Monde	Monde	France	International
Nombre de visiteurs	n.d.	n.d.	2 201	891

Depuis 2017, les restrictions liées à la réglementation des sites classés Seveso et celles imposées par le Plan Vigipirate ont fait baisser la fréquentation des sites. En 2020 et 2021, les mesures sanitaires déployées pour lutter contre le Covid-19, contre-indiquaient au maximum les visites de site : cet indicateur a donc été jugé non pertinent pour ces deux années.

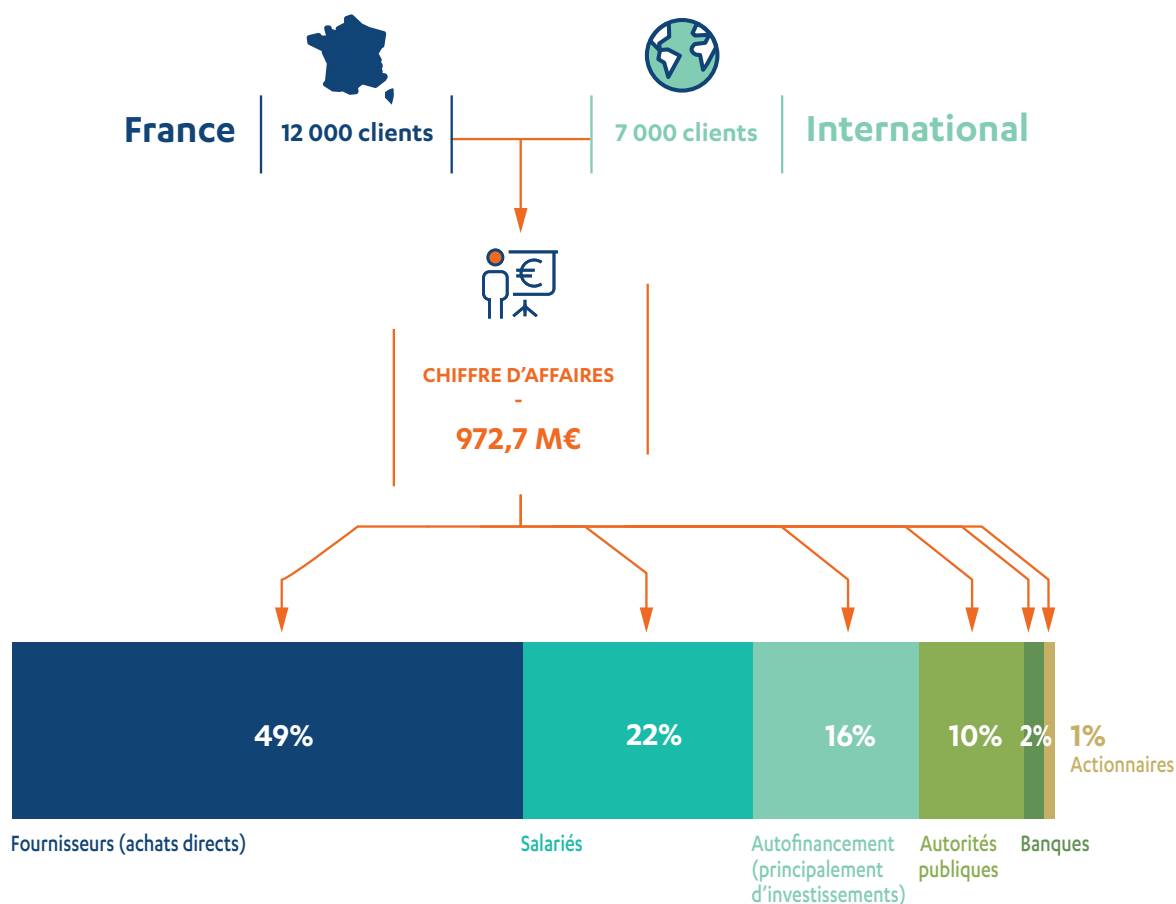
1.5.4.1.2 Création de valeur locale dans le territoire

Séché Environnement crée de la valeur dans le territoire à travers du renforcement de l'écologie industrielle territoriale, notamment aux travers de ses activités d'économie circulaire. Étant le déchet des ressources locales par excellence, la valorisation matière et énergétique va permettre par exemple la mise en place des réseaux des chaleurs qui peuvent approvisionner les villes, ou les voisins industriels, en vapeur et/ou en énergie.

Au niveau de la création de l'emploi local et des emplois verts ainsi que de l'amélioration des compétences, le Groupe poursuit des démarches en la matière sur l'ensemble du territoire notamment en participant à des forums et des salons, pour développer la marque employeur et favoriser l'emploi dans les bassins locaux. Concernant le développement des compétences, le Groupe noue des partenariats avec des institutionnelles pour encourager des métiers émergents (voir 1.7.2 Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences).

La valeur générée par les activités de Séché Environnement participe au développement de tissus économiques locaux : près de la moitié du chiffre d'affaires irrigue les fournisseurs de matières et les prestataires. La majorité des fournisseurs de Séché Environnement tant en France qu'à l'étranger sont issues des marchés régionaux et nationaux des pays où le Groupe opère.

RÉPARTITION DE LA VALEUR



1.5.4.1.2.1 Mécénat

En dehors des mécénats liés aux actions de biodiversité (voir 1.4.5 Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites), le Groupe s'investit également dans d'autres initiatives, cela peut être des initiatives remontées par les collaborateurs ou par d'autres canaux sur des thématiques variées.

1.5.4.2 Objectifs et plan d'action

À la lumière des résultats de la mise à jour de l'analyse de matérialité, l'enjeu d'« Empreinte territoriale et développement local » a été identifié comme moins matériel, néanmoins nous le considérons comme une opportunité qui mérite une analyse approfondie pour déterminer quelles actions nécessitent d'être renforcées.

1.5.5 REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS ET LOBBYING

1.5.5.1 État des lieux

1.5.5.1.1 Représentations d'intérêts

Séché Environnement s'exprime principalement au travers des associations et fédérations professionnelles dont il est adhérent. Les représentants d'intérêts du Groupe et de ces structures ont été déclarés au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (www.hatvp.fr/le-repertoire). Le montant des dépenses est inférieur à 10 000 euros et aucune action de représentation d'intérêts n'a été réalisée en 2022.

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'intervention impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la déformer, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

1.5.6 ACHATS RESPONSABLES

1.5.6.1 État des lieux

Les achats responsables prennent en compte des critères d'exigence et de transparence dans les domaines environnementaux, éthiques, sociaux, de qualité ou des performances socio-économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. La mise en place d'une politique d'achats responsables permet de créer un levier pour encourager et accompagner la transformation des fournisseurs. Cette logique de coopération permet la création de valeurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Séché Environnement intègre ces critères d'exigence dans les décisions achats, identifie les risques existants ou potentiels, et veille à limiter ses impacts négatifs affectant ses parties prenantes sur les domaines listés précédemment. Le Groupe participe aussi à orienter ses fournisseurs vers des pratiques plus responsables.

1.5.5.1.2 Prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations par les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

1.5.5.2 Objectif et plans d'action

Parallèlement, l'ensemble des collaborateurs exerçant (ou susceptibles d'exercer) des activités de représentation d'intérêts ont été sensibilisés au double objectif de respect des règles de déontologie et d'obligation de déclaration.

En s'assurant que ses fournisseurs mènent des actions responsables, le Groupe maîtrise mieux ses risques sociaux, environnementaux et réputationnelles et en même temps répond aux évolutions du marché. Travailler en collaboration sur le renforcement de pratiques responsables sur la chaîne d'approvisionnement permet également la création de la valeur dans les tissus économiques et territoriaux.

1.5.6.1.1 Organisation et politique d'achats responsables

Depuis sa création en 2019, la fonction achats centrale entreprend une mission stratégique pour le Groupe. Celle-ci s'articule autour de l'harmonisation et le déploiement de bonnes pratiques visant à sensibiliser les donneurs d'ordres aux enjeux de l'acte d'achat, et leur apporter l'accompagnement et des outils concrets pour mieux acheter.

Les enjeux de l'acte d'achat sont multiples. Si la création de valeur via la réduction des coûts était déjà un principe fondamental pour l'ensemble des sites, la notion d'« Achats Responsables » ne l'était pas de manière homogène à travers le Groupe. Il était alors évident que le déploiement d'une Politique Achats Responsables commune devait figurer parmi les priorités de cette fonction centrale.

Cette politique s'articule autour de trois grands piliers : la dimension éthique, les impacts sociétaux et la préservation de l'environnement. En effet, le Groupe Séch  Environnement est conscient que les d cisions d'achats ont des implications socio- conomiques et environnementales majeures. Les actes d'achats doivent  tre men s d'une mani re s re, respectueuse de l'environnement. Dans sa Politique, le Groupe s'engage   :

- respecter les cadres r glementaires et l gislatifs ;
- tenir compte des co ts sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des services ;
- tendre vers la syst matisation des crit res environnementaux dans l'attribution des contrats ;
- veiller   prendre en consid ration les opportunit s d'am lioration de la performance  nerg tique lors de la conception d'installations, d' quipements, de syst mes...
- tenir compte des r f rences environnementales des fournisseurs lors des processus de s lection ;
- encourager les fournisseurs   am liorer les objectifs sociaux ;
- travail avec le personnel interne et externe pour explorer les possibilit s de r duction des consommations, r utilisation et r emploi en fin de vie ;
- stimuler l'innovation et les activit s de Recherche & D veloppement ;
- respect des pratiques  conomiques.

Dans la continuit  et le respect de ses codes  thiques et le respect des bonnes pratiques du march , le Groupe S ch  Environnement maintient des relations transparentes et justes avec ses fournisseurs.

1.5.6.2 Objectifs et plan d'action

1.5.6.2.1 Diagnostic

La ma trise des risques et le respect des cadres r glementaires sont les sujets prioritaires d'une d marche Achats Responsables, c'est pourquoi la premi re  tape pour le Groupe  tait de r aliser une cartographie des risques fournisseurs permettant d'identifier des cat gories de fournisseurs potentiellement sensibles.

En parall le, afin de garantir la conformit  aux exigences de la loi Sapin II, relative au devoir de vigilance,   la transparence et   la lutte contre la corruption, S ch  Environnement investit dans une solution de contr le de la conformit  des fournisseurs (personnes physiques et morales). La d marche a  t  enclench e pour l'int gralit  du panel fournisseurs et sera enti rement d ploy e avant la fin du premier trimestre 2023. Un screening suppl mentaire de v rification de l'int grit  et de la sant  financi re des fournisseurs identifi s comme sensibles, gr ce   la cartographie des risques, est  galement r alis  via un tiers sp cialis .

Par ailleurs, afin de sensibiliser les donneurs d'ordre   l'approche *co t de possession* et de garantir la prise en compte des crit res environnementaux et sociaux, une grille d' valuation des offres fournisseurs sera d ploy e pour utilisation dans les d cisions achats   travers les filiales nationales. Le Groupe s'oriente ainsi davantage vers les fournisseurs ayant des pratiques plus responsables et capitalise sur leurs actions positives.

1.5.6.2.2 Actions   l'horizon 2023

Les actions structurantes de ma trise des risques fournisseurs d j d ploy es, seront compl t es du d ploiement de questionnaires conformit ,  thique, et d veloppement durable aupr s des fournisseurs « sensibles ». Les r ponses   ces questionnaires permettront de piloter des indicateurs de performance « responsable » avec les fournisseurs. Cette d marche a pour objectif d'adopter une approche collaborative en encourageant les fournisseurs   adopter des pratiques responsables.

Une nouvelle proc dure de r f rencement fournisseurs sera d ploy e. Les fournisseurs-prospects devront suivre un parcours d'homologation avant de participer   un appel d'offres pour le Groupe. Ce parcours comprend diff rentes  tapes selon la cat gorie et le courant d'affaires potentiel du fournisseur, et vise   v rifier sa conformit  l gale, sa sant  financi re et ses impacts RSE pour en d duire son alignement avec la Politique Achats Responsables du Groupe. S ch  Environnement demandera aux fournisseurs de concr tiser cet alignement   travers la signature d'une charte Achats Responsables.

Pour aller plus loin dans la sensibilisation et le changement de pratiques, le Groupe envisage un projet « approche cycle de vie » pour hi rarchiser et cat goriser les familles d'achats par degr  et type d'impact RSE. Les  quipes en d duiront une feuille de route pour adresser et repenser ces achats en agissant de mani re permanente sur la r duction de l'impact de la r ponse au besoin. Un dossier pilote sera lanc  avant la fin de l'ann e 2023.

1.5.6.2.3 Actions moyen terme

La classification des fournisseurs par catégorie d'impact permettra au Groupe de définir et mettre en place des stratégies « Achats Responsables » adaptées aux différents métiers des fournisseurs à moyen terme. Cela se traduira par un meilleur pilotage, par des indicateurs de performance ciblés et une évaluation des offres plus précise. Sèche Environnement a pour objectif, via cette approche

« terrain », d'adopter une dynamique de coopération et de collaboration avec les fournisseurs clés afin de créer de la valeur sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

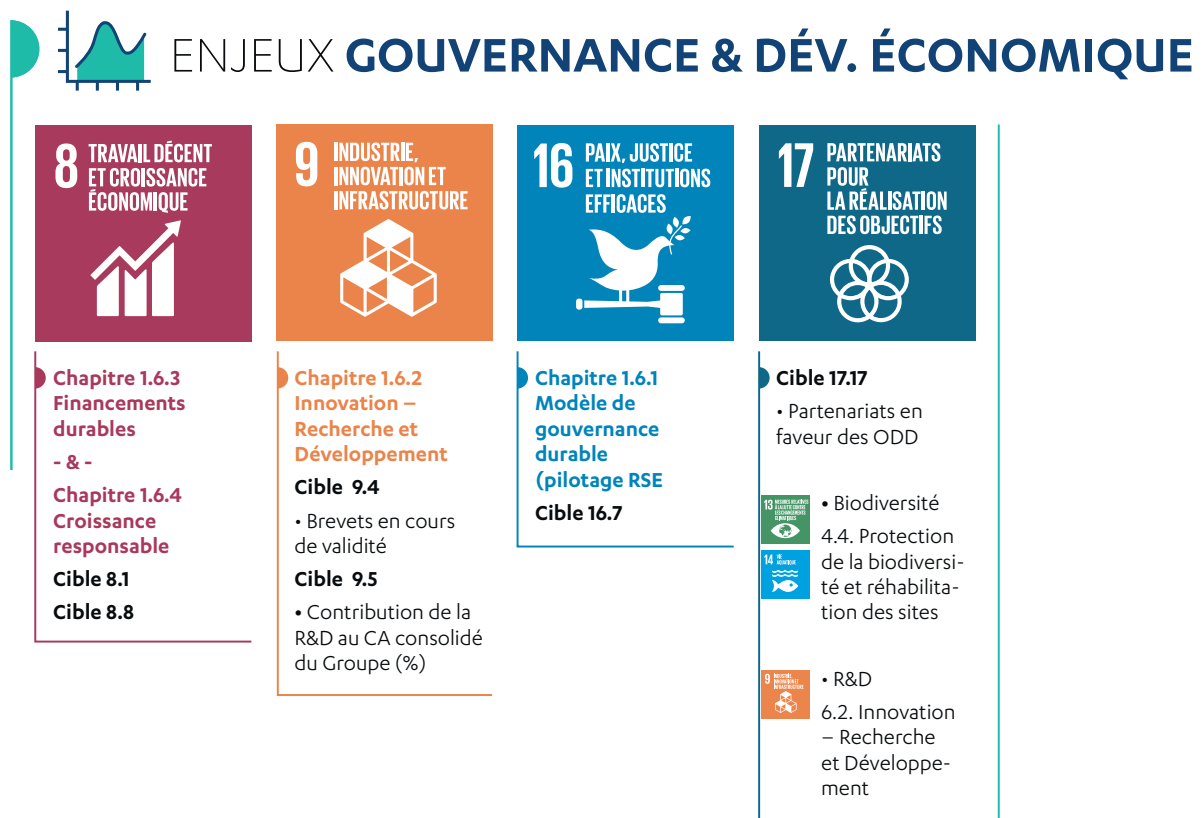
Le plan d'actions moyen terme conduira le Groupe, in fine, à une pratique plus responsable de la fonction achat par la création de stratégies d'achats plus vertes, plus solidaires, plus éthiques et équitables, tout en adoptant une méthodologie réaliste et adaptée pour garantir son succès.

1.6 ENJEUX GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux de gouvernance et de développement économique identifiées par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures

d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectives du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.6.1 MODÈLE DE GOUVERNANCE DURABLE (PILOTAGE RSE)

1.6.1.1 État des lieux

La gouvernance d'entreprise durable fait référence à l'ensemble des règles et pratiques mises en œuvre pour guider le Groupe en y intégrant des enjeux de durabilité. Séché Environnement cartographie ses risques RSE et évalue leur criticité périodiquement afin de mettre en place des politiques d'amélioration continue. Le Groupe doit ainsi veiller à ce que les sujets RSE soient connus et pilotés au plus haut niveau de gouvernance, et qu'ils soient communiqués de manière transparente aux parties prenantes intéressées.

Les attentes des parties prenantes, internes et externes sont multiples et sur différents fronts (économique, environnemental et social). Ne pas écouter leurs attentes et ne pas communiquer de manière transparente sur les impacts positifs et négatifs du Groupe ainsi que faillir de démontrer une volonté d'amélioration peut avoir des risques. Ces risques peuvent être réputationnels voir opérationnels, l'attractivité des nouveaux talents et du capital peuvent se voir impacter et on peut également craindre une perte de compétitivité dans les marchés.

Avoir une stratégie RSE structurée et claire peut contribuer de manière positive à la réputation du Groupe et à la construction de liens solides avec les parties prenantes, cette stratégie permet également d'accompagner la transformation vers des pratiques plus durables. Pour rendre compte du pilotage de la RSE, le Groupe s'appuie entre autres sur son exercice de reporting. Celui-ci constitue un outil qui dépasse son usage communicationnel, il permet d'améliorer les systèmes de management et de collecter des données, ainsi que de mieux cartographier les impacts et les risques afin de prendre des décisions correctives de manière précoce ou de saisir des opportunités.

1.6.1.1.1 Organisation de l'équipe

Séché Environnement compte une direction de Développement Durable, qui est directement rattachée à la Direction générale du Groupe et participe au processus de décision et de suivi régulier des activités des filiales françaises et internationales tant dans les réunions de gestion semestrielles, que dans la récurrence d'un point développement durable lors du Comité d'audit.

L'équipe comporte des personnes dédiées à des sujets importants pour l'entreprise, comme la lutte contre le changement climatique, la protection et la préservation de la biodiversité et l'exercice du reporting extra-financier.

La direction travaille également en étroite collaboration avec d'autres directions du Groupe pour coordonner et mettre en place des plans d'action et des objectifs qui répondent aux attentes des parties prenantes. Dans le même temps, la Direction fait une mise à jour régulière de sa matrice de matérialité pour prendre en compte les attentes des parties prenantes dans sa stratégie.

1.6.1.1.2 Consultation des parties prenantes

Séché Environnement consulte de manière régulière ses parties prenantes afin d'orienter sa stratégie de développement durable. Pendant l'année 2022, le Groupe a fait une mise à jour de son analyse de matérialité de 2019, les résultats de celle-ci vont orienter des plans d'action et des démarches pour mieux intégrer les attentes des parties prenantes (voir 1.3 Analyses de matérialité pour identifier les enjeux RSE et facteurs de risques).

En plus des mécanismes de consultations fixes, le Groupe est constamment à l'écoute de ses parties prenantes, il a mis en place plusieurs canaux de communication (voir 1.5.4 Empreintes territoriales et développement local) et des instances de dialogue avec les collaborateurs pour recueillir leurs perceptions (voir 1.7.5 Écoute et engagement des collaborateurs).

Séché Environnement réalise également de la veille en participant de manière active à différents groupes de réflexion, associations et Think Tanks de portées nationales et internationales sur des sujets en relation au développement durable, la RSE et son cœur d'activité, l'économie circulaire, qui lui permettent de mettre en place des bonnes pratiques ainsi que d'anticiper et s'adapter aux attentes et attentes sociales, sociétales et réglementaires.

1.6.1.1.3 Sensibilisation

Au travers de l'équipe de développement durable, le Groupe véhicule sa politique RSE et la culture d'entreprise. Séché Environnement, en plus de produire son rapport réglementaire, produit un rapport intégré synthétique pour vulgariser les engagements du Groupe en termes de

développement durable et ses évolutions. Ces éléments sont mis à disposition sur le site internet pour la consultation libre de toute personne intéressée et des campagnes de diffusion en interne sont organisées dans toutes les filiales du Groupe. En 2022, 12 % des collaborateurs dans le monde ont assisté à la présentation du rapport intégré.

	2021	2022
	Monde	
Nombre de collaborateurs sensibilisés au rapport intégré	500	557

Séché Environnement comprend le besoin de sensibiliser ses collaborateurs à des sujets de la RSE et pour cela il a créé des rendez-vous réguliers sur des formats de webinaire pour parler du développement durable. Depuis la fin 2021 et

courant 2022, 3 webinar ont été réalisés sur les sujets de la décarbonation, l'économie d'énergie, le plan de transition de l'ADEME ainsi que la santé et la sécurité.

Webinaire	Diffusion auprès de
Stratégie de décarbonation	194
Dispositif CEE	176
Plan de transition de l'ADEME	136
Journée mondiale de la santé et Sécurité	187

1.6.1.1.4 Intégration de la stratégie aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

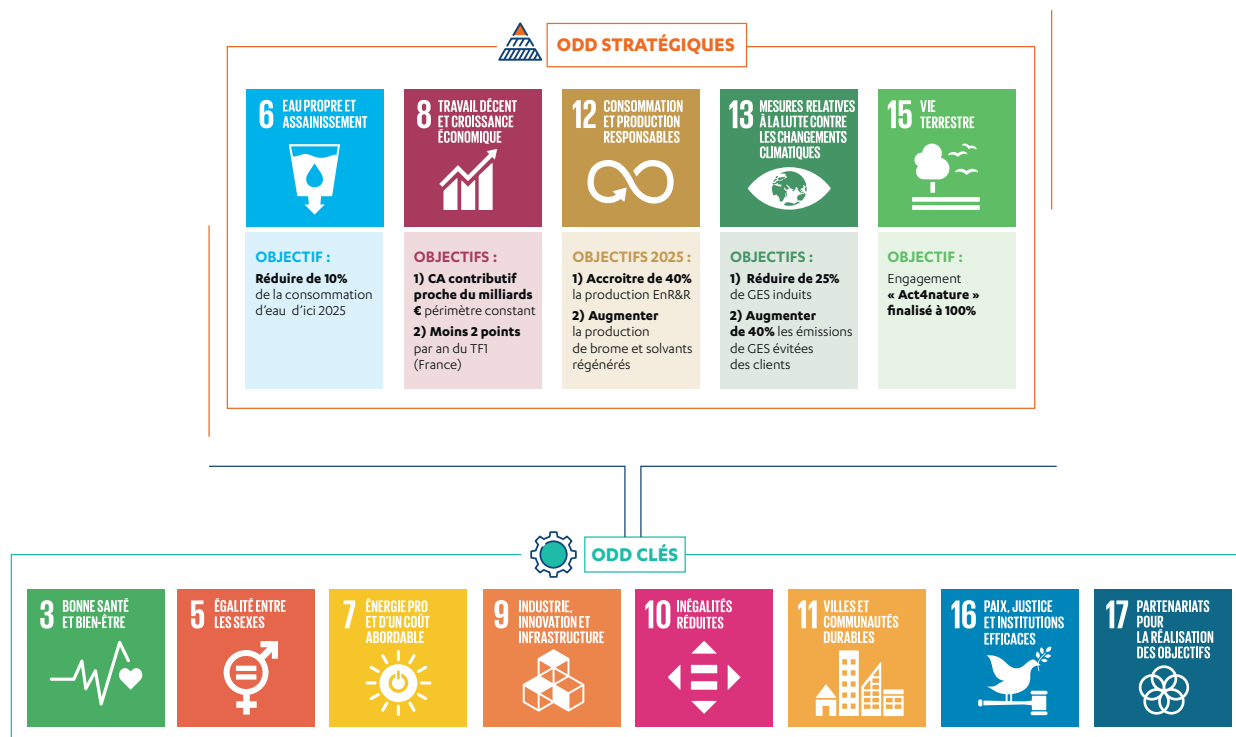
Séché Environnement est signataire depuis 2003 des 10 principes du Global Compact et est dans le niveau « Advanced » depuis 2013. Global Compact est une initiative des Nations Unies qui encourage les entreprises privées à intégrer dans leurs stratégies les principes de respect aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Cette initiative est directement liée aux ODDs, qui en 17 objectifs et 169 cibles, ont matérialisé l'ambition globale pour un monde plus juste, ces objectifs sont inclusifs et interconnectés. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici 2030.

Séché Environnement est pleinement conscient de l'importance des ODD et du rôle que les entreprises sont appelées à jouer. Le Groupe a identifié les objectifs et les cibles auxquels il contribue de manière directe ou indirecte en relation avec son activité. Cette analyse a permis d'identifier des indicateurs ou des politiques qui contribuent de manière positive aux différentes cibles, aussi elle permettra de renforcer l'appropriation du sujet en interne et de garantir son suivi. La continuité de cette réflexion comprend également des opportunités d'amélioration et de limitation de nos impacts actuels et/ou potentiels.

Le choix des ODD – et donc son implication directe – se décline en deux niveaux de force :

 CLASSEMENT PRIORITAIRE
PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE DU GROUPE



Face à ces engagements dans les ODD, le Groupe s'est fixé des objectifs publics dotés d'indicateurs permettant de juger de leur atteinte et les a liées à des outils financiers durables. (voir 1.6.3 Financements durables).

1.6.1.1.5 Notation extra-financière

Afin de rendre transparente sa performance environnementale et sociale, le Groupe se fait évaluer et noter par deux organisations reconnues : EcoVadis et Ethifinance. Les notations présentées ci-dessous portent sur les données des années N-1.

1.6.1.1.5.1 ÉthiFinance

Séché Environnement est noté en 2022 sur la base des données 2021 par les analystes d'Ethifinance dans le cadre du

Gaïa Index. La note s'est améliorée sur les 3 dernières années, passant de 59/100 à 62/100.

	2020	2021	2022
Notation Gaïa Index	59	60	62

Par ailleurs, dans le cadre de ses financements durables (voir 1.6.3 Financements durables), Séché Environnement est noté tous les ans par Ethifinance selon la même méthode et

le même questionnaire d'évaluation extra-financière qu'en 2018 (questionnaire stabilisé). La note globale passe de 74/100 en 2017 à 78/100 en 2022.

	2020	2021	2022
Notation Ethifinance (base questionnaire 2018)	78/100	80/100	78/100

1.6.1.1.5.2 ÉcoVadis

La dernière évaluation en date d'EcoVadis a décerné à Séché Environnement la médaille d'or pour sa performance RSE avec une notation de 68/100 en 2022. Ainsi, Séché Environnement fait partie du top 6 % des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité « Traitement

et évacuation des déchets ». EcoVadis est une plateforme qui facilite la gestion responsable des partenaires en amont et en aval par le partage et le suivi des performances RSE avec toutes les parties prenantes impliquées dans les chaînes de valeur.

	2020	2021	2022
Notation Ecovadis	N.C.	67/100	68/100

1.6.1.1.5.3 Humpact

Humpact a constitué un score « emploi » à partir des données sociales du groupe récupérées au travers d'un questionnaire et d'une revue documentaire du Document d'Enregistrement Universel de 2021. Séché Environnement a

été classé 29ème sur 299 dans son classement annuel. Humpact est une agence de notation ESG qui fournit des indicateurs, des scores sur la contribution des principales sociétés cotées aux sujets sociétaux en Europe et en France.

	2022
Humpact Classement Emploi France	29/299

1.6.1.2 Plan d'action et objectifs

La direction du développement durable prend en compte les principaux enjeux identifiés dans la matrice de matérialité pour établir son stratégie. Chaque enjeu est associé à des plans d'action lancés ou à venir, ceux-ci seront détaillés dans les différents chapitres de ce document.

L'objectif de la Direction est d'avoir un plan d'action réaliste, ambitieux et cohérent en face de chaque enjeu identifié, accompagné des KPI et des objectifs SMART.

Certains plans d'action ont déjà été lancés dans les années précédentes, comme c'est le cas de la stratégie de santé et

sécurité qui vise le 0 accident (voir 1.7.1 Santé et sécurité des salariés), le programme de cybersécurité et protection des données personnelles (voir 1.5.3) et la stratégie de décarbonation (voir 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique). Certains ont été lancés courant 2022, comme le plan de sobriété énergétique (voir 1.4.3.2) et eau (voir 1.4.6 Gestion durable de la ressource en eau) et certains autres auront besoin d'une prise en compte, d'une analyse et d'un déploiement qui demandera plus de temps, pour cela le Groupe travaillera en étroite collaboration avec les différentes directions pour mettre en place des plans d'action qui répondent aux attentes des parties prenantes.

1.6.2 INNOVATION – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1.6.2.1 État des lieux

La Recherche et Développement représentent la capacité d'une entreprise à mobiliser ses connaissances et ses outils pour générer une nouveauté visant à procurer un avantage concurrentiel durable qui soutiendra son activité. Séché Environnement investit notamment dans l'amélioration des procédés, pour répondre aux enjeux globaux de l'économie circulaire et être à l'écoute des avancées technologiques tout en veillant aux évolutions réglementaires futures.

Dans un marché hautement concurrentiel et en forte évolution, l'innovation permet au Groupe de rester compétitif afin de mieux intégrer les besoins du marché et les évolutions, réglementaires et sociétales qui sont de plus en plus exigeantes. L'innovation nous permet non seulement de réduire les impacts de nos activités en améliorant notre

performance, mais également de proposer à nos clients des solutions plus responsables.

1.6.2.1.1 Stratégie de Recherche & Développement

Objectifs et collaborations scientifiques

Depuis sa création, Séché Environnement déploie une stratégie d'anticipation et d'innovation technologique qui contribue à l'affirmation et au renforcement de son positionnement de spécialiste des métiers du déchet, en particulier sur les marchés de déchets dangereux à forte contrainte technique. Cette culture de l'innovation permet à Séché Environnement de conforter ses performances accélérant l'économie circulaire.

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au sein du Groupe vise en particulier :

- L'amélioration constante des procédés existants, au regard des enjeux de productivité, de sécurité et de conformité réglementaire.
- La réponse aux besoins spécifiques des clientèles en matière de valorisation et de traitement de déchets, par l'élaboration et la mise en œuvre de procédés ad hoc.
- L'anticipation des évolutions réglementaires et sociétales, avec l'exploration de nouveaux axes d'écodéveloppement.

Au-delà des projets qu'il développe en propre, Séché Environnement s'attache à mettre en œuvre une stratégie de R & D collaborative, en lien avec des partenaires du monde industriel ou académique. Ainsi, en 2022, des collaborations ont été développées avec GRTgaz et Enosis pour le développement d'une solution de production d'énergie verte dans un contexte territorial (« projet Plainénergie »). Le Groupe a également développé des partenariats avec IMT Atlantique, les INSA de Lyon et de Toulouse, les Universités de Pau, de Bordeaux, du Littoral Côte d'Opale et de Liège en Belgique. Ces projets collaboratifs ont concerné notamment le devenir et la spéciation de l'antimoine dans les milieux aqueux, le recyclage des méthyl méthacrylates (« projet européen MMATwo » piloté par ARKEMA), le comportement des lixiviats et des biogaz dans les bioréacteurs d'un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux par surveillance de la résistivité électrique.

1.6.2.1.2 Moyens dédiés à la recherche et résultats

Dans le but de maximiser les synergies entre ses différents axes de développement, Séché Environnement a centralisé depuis 2018 ses activités de Recherche & Développement au sein d'une direction dédiée, dotée d'un nouveau Centre de Recherche et de Développement bénéficiant des équipements les plus récents situé sur son site de Saint-Vulbas (01). Cette direction occupe à ce jour une douzaine de scientifiques expérimentés de haut niveau (diplômes universitaires et/ou écoles d'ingénieurs) dont les compétences relèvent principalement des domaines de la chimie, de la physicochimie, de la biologie et des procédés.

Séché Environnement estime à ce jour que 5 % du chiffre d'affaires consolidé 2022 résulte directement ou indirectement de ses activités de R & D, à travers la mise en œuvre de nouveaux procédés et applications industrielles ou encore d'innovations apportées aux procédés existants. Le Service de Recherche et de Développement a 28 projets en cours d'exploration, compte plus de 24 brevets en cours de validité et a réalisé 50 publications d'expertises. Sur plusieurs projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant de 970 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

Il est précisé qu'aucun frais de R & D n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe. Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation).

1.6.2.1.3 La contribution de la R & D à la maîtrise de risques industriels

1.6.2.1.3.1 Deux programmes de recherche pour évaluer les performances d'un laveur à pulvérisation pour l'élimination des nanoparticules contenues dans les fumées

Un nombre croissant de nanomatériaux manufacturés (NM) est présent dans les produits industriels et de consommation courante. Compte tenu de l'absence de réglementation sur leur fin de vie, les NM sont généralement traitées par incinération en raison de leur nature potentiellement dangereuse. Pour limiter les émissions de particules dans les usines d'incinération, on utilise une combinaison de technologies pour l'épuration des gaz de combustion telles que les cyclones, les précipitateurs électrostatiques, les filtres à manches et les laveurs. Les laveurs sont principalement conçus pour traiter les polluants gazeux acides, mais participent aussi à la collecte des particules.

IMT Atlantique & Séché Environnement ont souhaité à ce titre élaborer deux projets de recherche ayant pour objectif l'évaluation des performances d'un laveur à pulvérisation d'eau pour l'élimination des nanoparticules contenues dans les fumées d'incinération.

Le premier travail (NanoCap) visait à étudier l'influence de trois paramètres de fonctionnement sur l'efficacité de collecte de nanoparticules par un laveur à échelle pilote conçu et exploité dans des conditions représentatives d'un laveur à échelle réelle. Les résultats expérimentaux ont montré que des gouttelettes de petite taille et une augmentation du débit de liquide favorisent la collecte des nanoparticules. Pour un débit de liquide donné, l'augmentation du débit de gaz conduit à une augmentation de l'efficacité de collecte jusqu'à une valeur de débit de gaz limite à partir de laquelle l'efficacité de collecte diminue en raison d'un phénomène d'entraînement/évaporation des gouttelettes dans le flux d'air influencé par la taille de ces dernières.

L'objectif du deuxième projet (NanoPro), initié au début de l'année 2022, est de présenter une méthodologie originale, basée sur l'efficacité théorique de la collecte des particules, pour la conception d'un laveur à l'échelle pilote destiné à être exploité sur un site industriel et alimenté avec des fumées réelles. Ce pilote servira à déterminer expérimentalement l'efficacité de la collecte des particules dans une gamme de 10 à 1 000 nm contenues dans les gaz de combustion à 200 °C.

1.6.2.1.3.2 Étude sur le mesurage, le comportement et le traitement du mercure dans les Centres de Valorisation Énergétique (UVE)

Bien avant la publication des conclusions du nouveau BREF Incinération sur les meilleures techniques disponibles qui renforcent à partir de 2023 les obligations sur les émissions de mercure, Séché Environnement a décidé, avec le concours de l'ADEME, de lancer plusieurs études pour améliorer ses connaissances en matière de mesurage du mercure en continu, d'évaluer l'origine et le comportement de celui-ci dans les unités de valorisation énergétique mais également de déterminer les moyens de captation de cet élément chimique par les systèmes de traitement des fumées. Les projets MIMOSA et ESSEVA s'inscrivaient dans ce sens, il importe désormais de faire bénéficier l'ensemble des sites concernés du Groupe du retour d'expérience obtenu pour une application avec confiance de la future VLE de 20 µg/Nm³ en moyenne journalière en conditions normales de fonctionnement.

1.6.2.1.4 La contribution de la R & D à l'économie circulaire et à la décarbonation

1.6.2.1.4.1 La régénération de saumures bromées

Le Dibrome (Br₂) et ses dérivés, comme l'acide bromhydrique (HBr), sont utilisés pour fabriquer une variété de produits chimiques, ils sont produits à partir de solutions riches en bromures (Br), extraites des ressources naturelles (eau de mer, nappes souterraines) avec des impacts environnementaux et énergétiques très importants. C'est dans ce contexte que Séché Environnement a développé une technologie basée sur l'utilisation de déchets riches en bromures provenant des secteurs pharmaceutiques et chimiques, se substituant au prélèvement des ressources naturelles. L'opération consiste à détruire la fraction organique des déchets pour produire une matière première propre à la synthèse de brome Br₂. Ce développement vise à créer un cycle de vie de l'atome de brome dans un souci de préservation des ressources. Unique au monde, ce procédé, développé sur le site de Séché Environnement à Saint-Vulbas (01) repose sur la purification thermique du brome contenu dans des déchets industriels, pollués par des substances organiques, via un four statique. Le caractère innovant du procédé réside dans la fabrication de solutions aqueuses de sels de bromures purifiées et concentrées en évitant les prises en masse sous une forme particulière solide. Ce point constitue une pièce maîtresse dans la première étape de traitement de fumée du four, qui permet ainsi de récupérer plus de 99 % du brome contenu dans les déchets, sous forme de saumures exploitables dans la synthèse de Dibrome Br₂.

Dans le cadre d'une croissance constante au niveau européen pour la régénération de saumures bromées et d'une saturation de l'unité actuelle après une mise en service en 2015, ainsi que d'une augmentation de la demande mondiale en brome de plus de 35 % entre 2015 et 2019, il a été décidé d'augmenter la production de brome. Cette évolution a été réalisée sans revamp l'outil existant, mais en se basant sur une technologie de combustion à l'air enrichi en oxygène permettant son optimisation et sa décarbonation. Cette solution a permis de limiter le montant des investissements, de maintenir la disponibilité de l'outil et de réduire l'empreinte environnementale du site et de nos clients.

1.6.2.1.4.2 Le recyclage du PMMA, un enjeu sociétal majeur : MMAtwo

Le polyméthacrylate de méthyle (PMMA) est un polymère bien établi, connu pour ses propriétés optiques. Environ 300 000 tonnes de PMMA sont produites en Europe chaque année, soit près d'un milliard d'euros de valeur marchande. On estime qu'actuellement seulement 30 000 tonnes de déchets de PMMA sont collectés pour être recyclés chaque année en Europe, soit seulement environ 10 % de la production annuelle, bien que le PMMA puisse être retransformé en son monomère par dépolymérisation thermique, économisant ainsi de précieuses ressources et l'émission de CO₂.

Pour une grande partie, le recyclage du PMMA en Europe repose actuellement sur un procédé à base de plomb qui ne permet pas de retraiter les qualités inférieures du PMMA. Le défi de ce projet consiste à transformer les rebuts post-industriels de PMMA et les déchets en fin de vie en matière première de haute qualité et ainsi contribuer à l'économie circulaire.

MMAtwo est désormais achevé depuis octobre 2022, il a généré beaucoup de résultats dont 6 demandes de brevet. Plusieurs centaines de kilogrammes de MMA brut et régénéré (purifié) ont été générés avec des puretés allant jusqu'à 99,8 % en poids, et ceci, à plusieurs reprises grâce à la combinaison de la technologie de dépolymérisation et des procédés de purification. Une analyse de cycle de vie a permis de montrer que le rMMA (régénéré) avait une empreinte carbone réduite de 70 % par rapport au MMA vierge.

MMAtwo pourra ainsi créer à terme une entreprise viable et compétitive tout en économisant les ressources.

1.6.2.1.4.3 Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable, un projet innovant au cœur de l'économie circulaire et de la transition énergétique : PLAINÉNERGIE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse ont signé un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation de déchets non valorisés en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique. Ce projet innovant s'inscrit au cœur des enjeux de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

PLAINÉNERGIE vise à développer une première installation industrielle expérimentale de traitement et de conversion énergétique d'une large gamme de déchets résiduels collectés au sein de la CCPA et du PIPA (parc industriel de la Plaine de l'Ain) pour produire du gaz renouvelable injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

La première phase lancée en 2019, visait à caractériser les gisements de déchets non recyclés et disponibles sur le territoire, valider leur capacité à être transformés via pyrogazéification et de réaliser des tests sur la partie relative à la méthanation biologique. Ces gisements de matière ont été préparés puis traités avec succès par pyrogazéification. Des tests ont également été réalisés par le laboratoire DEEP et ENOSIS sur la méthanation biologique et ont permis de produire un gaz issu de déchets substituable au gaz naturel.

Sur la base de ces résultats, les partenaires ont décidé de lancer la deuxième phase de PLAINÉNERGIE, qui porte sur le couplage de la pyrogazéification et de la méthanation biologique à l'échelle semi-industrielle.

Les performances de l'ensemble de la chaîne de valorisation des déchets seront ensuite évaluées par l'ensemble des partenaires.

1.6.2.1.4.4 RéICI : Régénération d'intrants critiques pour l'industrie

Speichim Processing, filiale de Séché Environnement, est un des spécialistes internationaux de la purification par distillation de mélanges complexes, dont principalement des intermédiaires de synthèse, et de la régénération de solvants usagés.

Le projet RéICI vise à développer sur son site principal basé à Saint-Vulbas (01) un programme de Recherche et Développement ambitieux, accompagné de la création de nouvelles capacités de production, afin de répondre aux besoins des industries pharmaceutiques et chimiques dans un contexte de relocalisation de la production sur le territoire national et de développement de l'économie circulaire et bas-carbone.

C'est dans ce cadre que le projet a été désigné lauréat de l'appel à projets « Relocalisation » du Plan France Relance et Investissements d'avenir. Ce qui va permettre de bénéficier de moyens supplémentaires pour poursuivre la croissance sur le site de Saint-Vulbas. À cet effet, le développement du pilote industriel pour la production d'intermédiaires de synthèse est en cours de réalisation.

1.6.2.1.4.5 ValCatBio : Valorisation Catalytique du Biogaz

La gestion et la valorisation des déchets ménagers constituent un enjeu économique, environnemental et énergétique considérable. Actuellement, Le biogaz issu des centres de stockages de déchets ou de centres de méthanisation est valorisé le plus souvent soit sous forme de chaleur soit en production d'électricité. Cependant, avec la transition énergétique, il devient intéressant de diversifier et de trouver de nouvelles voies de valorisation du biogaz. Le projet ValCatBio vise à structurer la filière des déchets fermentescibles en biogaz en proposant une nouvelle voie de valorisation pour la production d'énergie. Le couplage de la production de biogaz avec des procédés catalytiques va permettre de le convertir en composés chimiques à plus haute valeur ajoutée comme l'hydrogène ou le gaz de synthèse pouvant être considérés comme sources d'énergie vertes. Ce procédé est peu étudié à l'échelle industrielle car des verrous technologiques, comme la présence d'impuretés dans le biogaz ou la durée de vie limitée des catalyseurs, existent. Ceci peut être résolu en proposant notamment des formulations catalytiques adaptées afin de s'affranchir de la désactivation liée aux principales impuretés.

Ces travaux seront menés en liaison avec l'université Littoral Côte d'Opale et soutenus par la Région Hauts de France.

01

02

03

04

05

06

1.6.3 FINANCEMENTS DURABLES

1.6.3.1 État des lieux

Les investisseurs, comme la société, sont demandeurs d'engagements en matière RSE de la part des entreprises. Les financements durables (prêt bancaires verts, taux d'intérêt liés à des objectifs RSE, etc) permettent d'accélérer le financement des projets de développement au service de la transition écologique et sociale des entreprises avec des prêts à taux d'intérêts favorables.

Depuis 2018, le financement de Séché Environnement se fait principalement par des financements durables :

- En 2018, Séché Environnement a souscrit à une ligne de liquidité bancaire de 150 millions d'euros intégrant des critères ESG transversaux. Cette ligne de crédit a été remplacée au début de l'année 2022 et l'ensemble des objectifs ont été atteints en 2022 :

	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Objectifs
Notation Ethifinance (méthodologie 2018)	78/100	80/100	78/100	> 77/100
Taux autosuffisance France ¹	228 %	265 %	270 %	> 220 %
Avancement Act4Nature	50 %	75 %	100 %	2020 = 50 % 2021 = 75 % 2022 = 100 %

- En mars 2021, Séché Environnement a obtenu un prêt de 50 millions d'euros dont le taux d'intérêt se réduit en fonction de l'atteinte d'objectifs d'autosuffisance

énergétique, de réduction des accidents de travail avec arrêt (TFI) et d'avancement de la stratégie biodiversité Act4Nature.

	Réel 2021	Réel 2022	Objectifs
Taux autosuffisance France	265 %	270 %	> 220 %
Avancement Act4Nature	75 %	100 %	100 % avancement
Réduction TFI par rapport à 2020	15,63	13,03	2021 : < 19,71 2022 : < 13,63

- En novembre 2021, un bon obligataire de 300 millions d'euros a été émis, assorti à des objectifs de réduction

d'émissions de gaz à effet-de-serre (GES) et d'augmentation des gaz à effet-de-serre évités ;

	2020	2021	2022	Objectif 2025
	Réel	Réel	Réel vs 2020	vs 2020
Réduction émissions de GES (scope 1&2) de -10 % en 2025 par rapport à 2020 ² (en ktCO ₂ eq)	618,8	632,7	604,0 - 2,4 %	- 10 %
Augmentation GES évités liés à la valorisation matière de 40 % d'ici 2025 par rapport à 2020 (en ktCO ₂ eq)	158,2	177,0	175,3 + 10,8 %	+ 40 %

- En mars 2022, une ligne de crédit avec un pool bancaire+ 2 de 200 millions d'euros a été accordée et qui est fonction de 3 objectifs ESG : la réduction des émissions de GES,

l'augmentation des émissions de GES évitées liées au recyclage, la réduction des accidents du travail avec arrêt (TFI) et le maintien du taux de gravité en dessous de 1.

¹ Au périmètre courant France 2020 comprenant les sites ICPE

² Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 (GES induits et GES évités) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

	2020	2021	2022		Objectif 2022
	Réel	Réel	Réel	vs 2020	vs 2020
Réduction émissions de GES (scope 1&2) de -10 % en 2025 par rapport à 2020 ¹ (en ktCO ₂ eq)	618,8	632,7	+604,0	- 2,4 %	+ 1 %
Augmentation GES évités liés à la valorisation matière de 40 % d'ici 2025 par rapport à 2020 (en ktCO ₂ eq)	158,2	177,0	175,3	+ 10,8 %	+ 5 %
Réduction TFI par rapport à 2019	21,71	15,63	13,03		< 15,75
TG	0,91	0,64	1,22		<=1

Ces financements durables permettent de financer, à des taux compétitifs, les investissements et les développements de Séché Environnement dans les métiers de l'économie circulaire. Cela permet également d'ajouter un enjeu financier à l'atteinte des objectifs de la politique RSE du Groupe.

1.6.3.2 Plan d'action

Les objectifs de Séché Environnement sont de continuer à se financer via des financements durables et, pour les financements déjà obtenus, d'atteindre les objectifs fixés afin de garantir un financement aux meilleurs taux et d'améliorer la performance extra-financière.

1.6.4 CROISSANCE RESPONSABLE

1.6.4.1 État des lieux

La croissance responsable vise à prendre en compte l'ensemble des parties prenantes du Groupe dans sa stratégie lors de l'évaluation de ses impacts. La direction Développement Durable, en charge de l'intégration des enjeux de toutes les parties prenantes, est intégrée dans la définition de la stratégie de Séché Environnement (voir 1.6.1 Modèle de gouvernance durable (pilote RSE)). L'ensemble des objectifs et plans d'actions RSE participent à la création de valeurs environnementales et sociales partagées pour les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, l'État, les citoyens et la société.

Le modèle de Séché Environnement est basé sur la croissance des métiers de la transition écologique (voir 1.1.3.3 Les activités de Séché Environnement) tant en interne (développement des activités existantes) qu'en externe (acquisition d'activités vertes). La nécessité d'une croissance responsable, notamment en matière environnementale, est particulièrement prégnante lorsqu'il s'agit de s'implanter dans de nouveaux pays. Séché Environnement favorise par exemple le développement de ses activités dans des pays dont les réglementations permettent d'opérer dans les meilleures conditions environnementales et sociales possibles.

1.6.4.1.1 Les obligations réglementaires de la taxonomie verte européenne

La taxonomie européenne des activités durables ou règlement « Taxonomie » établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, sur la base de critères techniques ambitieux et transparents. Depuis l'adoption du règlement européen UE/2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie verte », les entreprises cotées doivent intégrer les résultats de l'analyse de l'éligibilité puis de l'alignement de leurs activités à la taxonomie à la publication de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière). La taxonomie européenne poursuit l'objectif d'orienter les investissements vers les activités « durables ». Séché environnement publie ses résultats conformément aux critères réglementaires, et ce, pour la deuxième année consécutive.

Les objectifs environnementaux considérés au sens de la Taxonomie sont les suivants :

- n° 1 : atténuation du changement climatique ;
- n° 2 : adaptation au changement climatique ;
- n° 3 : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- n° 4 : transition vers une économie circulaire ;
- n° 5 : contrôle de la pollution ;
- n° 6 : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

¹ Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 (GES induits et GES évités) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

Une activité est considérée comme alignée au regard d'un des 6 objectifs si elle :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux ;
- ne cause pas un préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux (principe du Do no significant harm) ;
- respecte les conditions minimales sociales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies, des droits de l'Homme ou du droit du travail...).

Comme évoqué au point 1.4.4 Adaptation au changement climatique, Sécché Environnement a réalisé un examen de l'ensemble de ses activités visant à déterminer les risques climatiques physiques pouvant les impacter et a initié un plan d'action visant à l'adaptation de son activité aux risques dus au changement climatique. Cette stratégie d'adaptation vise à limiter les impacts des activités du groupe sur l'environnement, ainsi qu'à limiter ses dépendances. Cette thématique est décrite de manière plus détaillée dans le chapitre 1.4.4 « Adaptation au changement climatique ».

Garanties minimales

Le respect des conditions minimales sociales est fondamental pour Sécché Environnement. Il s'agit d'un Groupe à taille humaine qui veille au respect des droits de l'Homme par ses activités et ses partenaires, ainsi que des droits des collaborateurs dans chacune de ses filiales. Depuis 2003, Sécché Environnement est signataire des 10 principes du Global Compact (voir 1.6.1.1.4), initiative des Nations Unies qui vise à intégrer au sein des stratégies d'entreprises des principes de respect des droits de l'Homme, du travail de l'environnement, mais aussi de lutter contre la corruption. Le Groupe publie « Les Codes éthiques », document régulièrement mis à jour afin de refléter les ambitions grandissantes du groupe en la matière.

De surcroît, en septembre 2022, le Groupe a diffusé un code de conduite concurrence, afin d'asseoir la volonté d'un engagement continu de respect des règles d'éthique des affaires et la conformité aux règles de concurrence. Ce document a été transmis à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, peu importe le niveau hiérarchique, la branche d'activité ou la zone géographique dans lesquels il exerce. De même il a été porté à la connaissance des partenaires commerciaux ainsi que les associations professionnelles auxquelles le Groupe participe.

Ainsi, le Groupe séché respecte les garanties minimales énoncées par la plateforme sur la finance durable. Ces thèmes sont les suivants :

- Droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs;
- pots-de-vin/corruption;
- fiscalité;
- concurrence loyale.

Ces thématiques énoncées ci-dessus sont traitées dans le chapitre 1.5.2 « Ethique des affaires ».

1.6.4.2 Les activités de Sécché Environnement dans la taxonomie verte

Les informations financières présentées ci-dessous correspondent aux définitions de l'article 8 du Règlement, précisant la manière de calculer les KPIs ainsi que les informations narratives à publier, et ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoint de la direction du développement durable, du contrôle de gestion et des équipes métier. Les informations financières extraites des systèmes d'information du Groupe (suivi des investissements, consolidation) ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé, les OPEX et les CAPEX au 31 décembre 2022.

Afin de traduire le caractère durable de l'ensemble des activités du Groupe, Sécché Environnement publie l'information sur le niveau d'éligibilité et d'alignement de ses activités au regard des deux objectifs environnementaux réglementaires, adaptation et atténuation du changement climatique, mais a également anticipé cette analyse pour les quatre autres objectifs, sur la base des derniers éléments publiés pour mise en consultation par la plateforme d'experts sur la finance durable.

Méthodologie de calcul des KPI

La direction financière a identifié et isolé les chiffres d'affaires de chaque business unit qui compose les entités consolidées et ce sur tous les sites et filiales du Groupe. Le chiffre d'affaires a été analysé à une maille relativement fine en croisant les natures de gestion (niveau plus fin que le compte comptable) ainsi que l'activité associée à chaque flux. Il en a été fait de même avec les dépenses d'investissement et d'exploitation (CAPEX et OPEX) déployées. L'analyse a été menée selon les normes IFRS, de manière cohérente avec le reporting financier.

Ensuite, le Groupe a confronté les critères d'éligibilité à la taxonomie, établis par l'union européenne, à chaque code activités du groupe afin d'isoler les activités non éligibles et non alignées.

Lorsque l'éligibilité et l'alignement de toutes les activités ont été analysées et déterminées, ces données ont été confrontées aux éléments financiers afin d'obtenir le pourcentage de chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX alignés à la taxonomie.

Une méthode d'estimation a été réalisée pour calculer les OPEX consistant à analyser la part du CA par site et d'en extrapoler la part des OPEX (ces deux KPI étant particulièrement liés compte tenu de l'activité du Groupe).

Les subventions sont le cas échéant comptabilisées en compte de résultat et ne constituent donc ni un élément de chiffre d'affaires ni un CAPEX.

Afin d'éviter une double comptabilisation des données au niveau site, des tests de cohérences sont réalisés afin de procéder à l'élimination des interconnexions.

01

02

03

04

05

06

Détail alignement du CA

Activités économiques	codes activités	Total CA (€)	Part du CA	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)					garanties minimales	Part du CA alignée sur la taxonomie Années N	Part du CA alignée sur la taxonomie années N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie ("activité transitoire")	
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire						Pollution
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)																			
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	2 731 879	0,31%	100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,31%	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	4.25	30 555 544	3,41%	100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,41%	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	4.8	14 006 187	1,56%	100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,56%	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	4 622 331	0,52%	100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,52%	
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux	5.9	6 025 961	0,67%	100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,67%	
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses	7.5	62 789 497	7,01%		100%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,01%	
9.6 Activités de remédiation	9.6	110 569 184	12,35%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12,35%	
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	10.1	6 428 440	0,72%		100%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,72%	
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux	13.2	45 133 929	5,04%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,04%	
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	233 902 122	26,13%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	26,13%	
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	47 336 709	5,29%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,29%	
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie	13.7	5 303 497	0,59%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,59%	
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux	13.8	25 316 991	2,83%					100%				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,83%	
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		594 722 272	66,43%	6,47%	7,73%			8,71%	43,52%									66,43%	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	3.14	8 709 052	0,97%																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	61 064 606	6,82%																
9.6 Activités de remédiation	9.6	78 870	0,01%																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux	13.2	14 634 919	1,63%																
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	44 240 334	4,94%																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	17 498 066	1,95%																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux	13.8	25 066 622	2,80%																
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		171 292 469	19,13%																
TOTAL (A.1 + A.2)		766 014 741	85,56%																
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		129 243 117	14,44%																
TOTAL (A + B)		895 257 858	100,00%																

Détail alignement CAPEX

Activités économiques	codes activité	Total CAPEX (€)	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)						garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie Années N	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie années N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie ("activité transitoire")			
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes									
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																								
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)																								
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	4.25	377 016	0,36%	100%											OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,36%				
4.8 Production d'électricité par bioénergie	4.8	83 929	0,08%	100%											OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,08%				
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	172 015	0,16%	100%											OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,16%				
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux	5.9	367 162	0,35%	100%											OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,35%				
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses	7.5	3 235 544	3,08%		100%										OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,08%				
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	232 300	0,22%		100%										OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,22%				
9.6 Activités de remédiation	9.6	8 521 057	8,11%					100%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	8,11%				
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux	13.2	525 567	0,50%					100%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,50%				
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	32 072 215	30,54%					100%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	30,54%				
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	10 987 415	10,46%				100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	10,46%				
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie	13.7	481 626	0,46%				100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,46%				
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux	13.8	1 269 197	1,21%				100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,21%				
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		58 325 043	55,53%	0,95%	3,30%		12,13%	39,15%												55,53%				
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																								
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	3.14	857 168	0,82%																					
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	2 565 260	2,44%																					
9.6 Activités de remédiation	9.6	14 009	0,01%																					
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	1 819 694	1,73%																					
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	5 073 919	4,83%																					
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		10 330 050	9,84%																					
TOTAL (A.1 + A.2)		68 655 093	65,37%																					
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																								
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie		36 376 669	34,63%																					
TOTAL (A + B)		105 031 763	100,00%																					

01

02

03

04

05

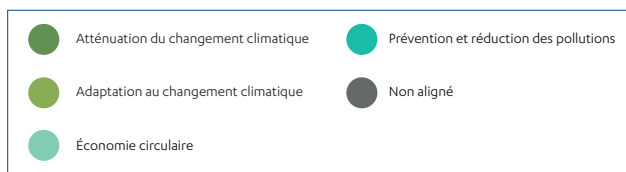
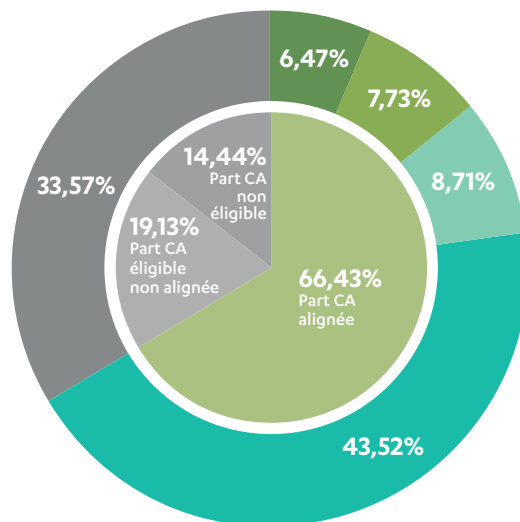
06

Détail alignement OPEX

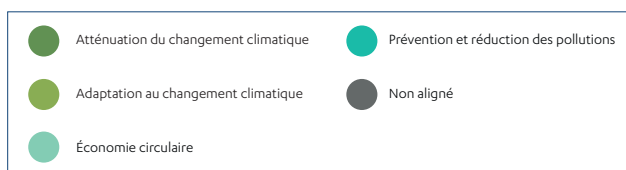
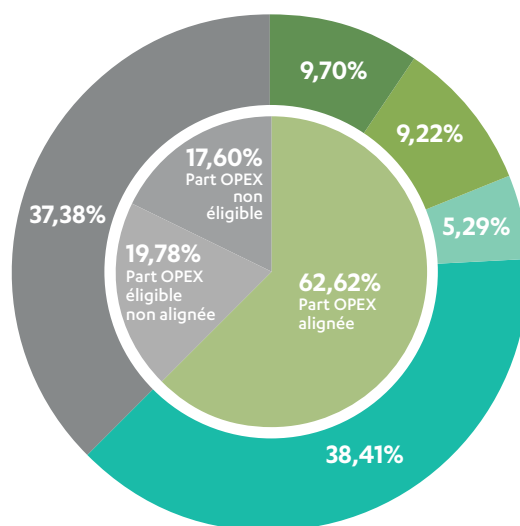
Activités économiques	codes activités	Total OPEX (€)	Part des OPEX	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)						Part OPEX alignée sur la Taxonomie Années N	Part des OPEX alignée sur la Taxonomie années N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie ("activité transitoire")
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)																			
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	362 727	0,32%	100%									OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,32%	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	4.25	6 802 914	6,08%	100%									OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6,08%	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	4.8	2 953 054	2,64%	100%									OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,64%	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	419 849	0,38%	100%									OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,38%	
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux	5.9	305 044	0,27%	100%									OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,27%	
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses	7.5	10 308 634	9,22%		100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	9,22%	
9.6 Activités de remédiation	9.6	17 302 080	15,47%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	15,47%	
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	10.1	803	0,00%		100%								OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0007%	
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux	13.2	3 216 693	2,88%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,88%	
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	22 435 063	20,06%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20,06%	
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	3 567 791	3,19%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,19%	
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie	13.7	358 031	0,32%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,32%	
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux	13.8	1 994 520	1,78%					100%					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,78%	
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		70 027 202	62,62%	9,70%	9,22%			5,29%	38,41%									62,62%	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	3.14	875 412,19	1 %																
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	0,00	0%																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	4.25	0,00	0%																
4.8 Production d'électricité par bioénergie	4.8	0,00	0%																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5.5	11 178 292,44	10%																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux	5.9	0,00	0%																
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses	7.5	0,00	0%																
9.6 Activités de remédiation	9.6	7 642,45	0%																
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	10.1	0,00	0%																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux	13.2	1 363 667,56	1%																
13.3 Traitement des déchets dangereux	13.3	4 934 733,39	4%																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière	13.4	1 462 916,45	1%																
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie	13.7	268,73	0%																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux	13.8	2 296 500,30	2%																
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		22 119 433,49	19,78%																
TOTAL (A.1 + A.2)		92 146 636	82,40%																
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie		19 680 360	17,60%																
TOTAL (A + B)		111 826 996	100,00%																

L'analyse des résultats de l'alignement à la taxonomie européenne des activités de Séché Environnement :

PARTS DE CHIFFRE D'AFFAIRES
ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



PARTS DES OPEX
ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



01

02

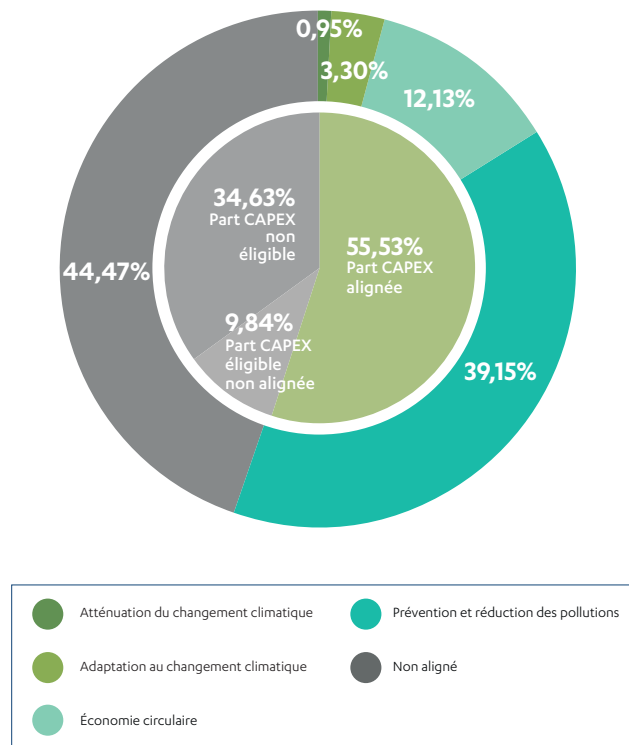
03

04

05

06

PARTS DES CAPEX ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



Cette année, pour les deux objectifs climatiques de la taxonomie :

- 22,00 % du chiffre d'affaires, 7,52 % des CAPEX et 29,91 % des OPEX sont éligibles ;
- 14,2 % du chiffre d'affaires, 4,25 % des CAPEX et 18,92 % des OPEX sont alignés.

En anticipant les futures obligations de reporting sur la base des quatre autres objectifs de la taxonomie, les activités de Séché environnement sont alignées à la taxonomie européenne :

- 85,56 % du chiffre d'affaires, 65,37 % des CAPEX et 82,40 % des OPEX sont éligibles ;
- 66,43 % du chiffre d'affaires, 55,53 % des CAPEX et 62,62 % des OPEX sont alignés.

Les critères de contribution à l'économie circulaire et à la prévention et réduction des pollutions sont les deux objectifs de la taxonomie auxquels nos activités sont les plus alignées.

À noter que la Commission européenne a publié un projet de Foire aux Questions (FAQs) le 19 décembre 2022 relatif à l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales en lien avec la taxonomie européenne. Dans ce projet de document, la Commission européenne considère que l'activité « Valorisation de matière à partir de déchets non dangereux » en section 5.9, répondant à l'objectif d'atténuation au changement climatique, ne couvre pas les centres de tri de déchets. Bien que ce document n'ait pas de

valeur réglementaire, Séché Environnement a fait le choix d'analyser l'alignement de ses installations de tri de déchets au regard de l'activité « Tri et valorisation matière des déchets non dangereux » en section 13.8, répond à l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Les activités de gestion et traitement des déchets dangereux :

Les activités de gestion des déchets dangereux sont en quasi-totalité alignées avec la taxonomie européenne. Sont donc alignées, les activités de collecte et transport des déchets dangereux triés à la source, le traitement des déchets dangereux pour valorisation matière (i.e. : régénération de solvants et du brome), le traitement des déchets dangereux pour prévention et contrôle des pollutions (i.e. : incinération de déchets dangereux, stabilisation, traitement physico-chimique, banalisation des déchets de soins à risques infectieux, tri et prétraitement) ainsi que le démantèlement d'équipements en fin de vie (i.e. : activités de gestion des bouteilles de gaz dangereux et des transformateurs électriques pollués aux PCB).

Ne sont pas alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne, les activités d'élimination en installation de stockage de déchets dangereux ainsi que la majeure partie des activités de gestion de déchets dangereux opérées en dehors de l'Union européenne. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités de gestion et de traitement des déchets non dangereux :

Les activités de gestion des déchets non dangereux de Séché Environnement sont peu éligibles et alignées avec la taxonomie européenne. Les activités liées à la gestion des déchets non dangereux éligibles et alignées se limitent ainsi à la vente de matières recyclées, au tri et à la valorisation des déchets non dangereux, ainsi qu'à la plupart des activités de collecte et le transport de déchets non dangereux triés à la source.

Ne sont pas éligibles et alignées les activités d'incinération de déchets non dangereux, y compris celles relevant de la valorisation, et les activités d'élimination en installation de stockage de déchets non dangereux. De même, la production et la valorisation de combustibles solides de récupération (CSR) n'est ni éligible ni alignée à la taxonomie, tout comme les activités d'incinération de déchet non dangereux. Enfin, la majeure partie des activités de gestion de déchets non dangereux opérées en dehors de l'Union européenne ne sont pas alignées avec la taxonomie. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités liées à la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base :

Les activités de purification de produits usagés en vue de la mise sur le marché de produits chimiques organiques de base sont entièrement éligibles, néanmoins elles ne sont pas alignées car nous n'avons pas effectué l'analyse de cycle de vie (ACV) de ces produits, condition *sine qua none* à leur alignement.

Les services à l'environnement et activités de dépollution :

Les activités des filiales de services à l'environnement de Séché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées à la taxonomie européenne, qu'il s'agisse d'activités de remédiation (i.e. : désamiantage, démolition, décontamination, assainissement et nettoyage chimique), des activités de transport ou encore de prestations d'assurance des atteintes à l'environnement.

Les activités de production d'énergie renouvelables à partir de déchets :

Les activités de production d'énergie renouvelable de Séché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne et notamment la production d'électricité et la cogénération à partir de biogaz, la production de chaleur renouvelables et de récupération, notamment issues de l'incinération de déchets dangereux, ou encore la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

En revanche la production de chaleur et d'électricité par cogénération ou la production d'électricité par les activités d'incinération de déchets non dangereux ne sont pas éligibles à la taxonomie européenne.

1.6.4.3 Les décisions stratégiques orientées par la taxonomie européenne

Aucune des activités du groupe ne relève de la catégorie des activités de transition ou des activités habilitantes. En effet, comme évoqué précédemment, les activités de services à l'environnement du Groupe entrent en grande majorité dans les critères de contribution qui devront être publiés en 2023.

À noter : les activités de services sont moins consommatrices de CAPEX que les activités d'économie circulaire et de décarbonation, ainsi que les activités de gestion de la dangerosité. Séché développe grandement ces activités, diversifiant son offre de services de dépollution. L'orientation de ses activités vers le développement d'une expertise dans la dépollution et les services d'interventions d'urgence découle d'une bonne connaissance des effets néfastes que peuvent avoir des accidents sur la pollution des sols, la détérioration des eaux et de la biodiversité.

Cette part importante d'activités, de dépenses opérationnelles et d'investissements industriels alignés à la taxonomie verte illustre le positionnement fort du Groupe sur les métiers liés à la Transition écologique.

Ayant déjà pris en compte la publication sur les quatre critères de contribution substantielle à venir pour les publications 2023, Séché Environnement révisera sa méthodologie et son analyse d'éligibilité et d'alignement au fur et à mesure de la mise en place des réglementations Taxonomie et selon l'évolution des activités listées et des critères d'examen technique.

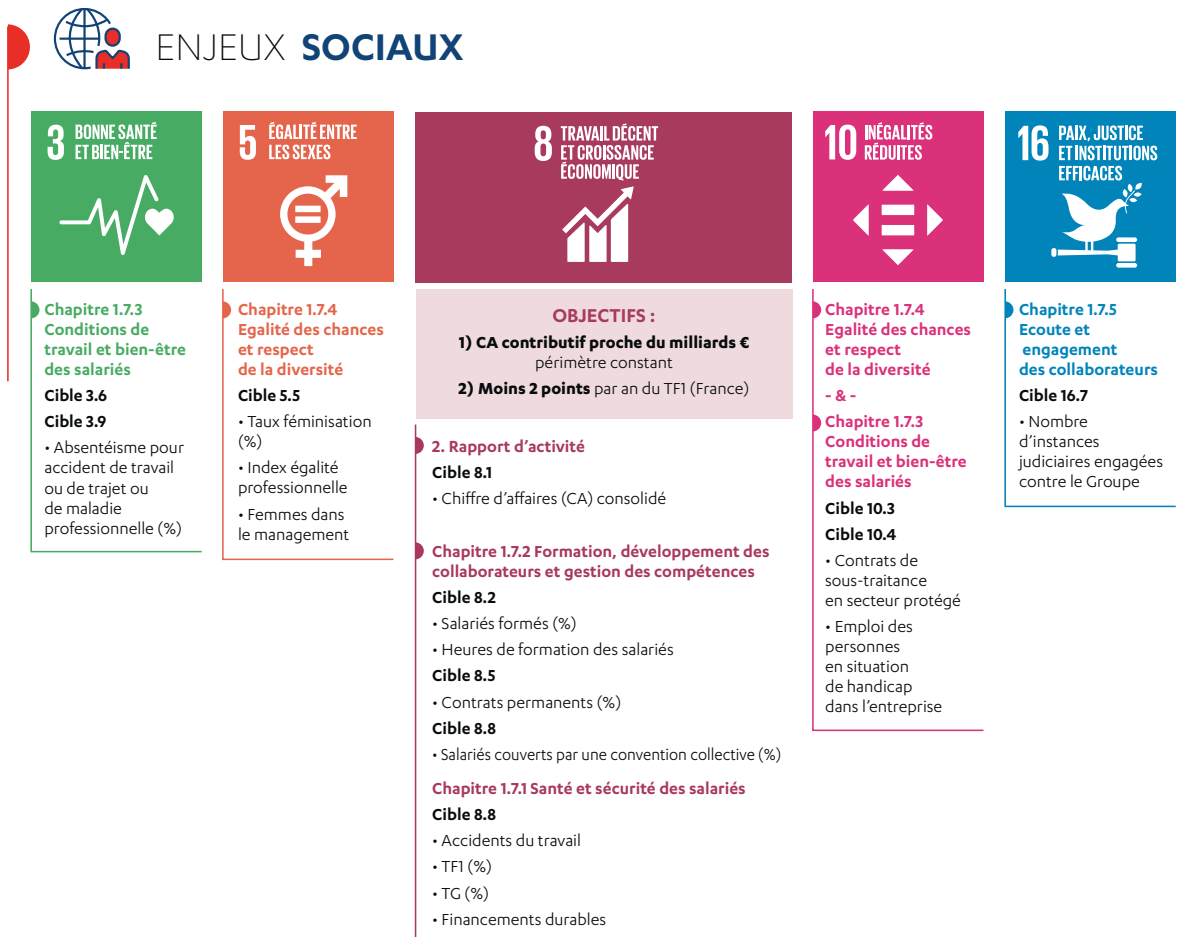
Fort de ce positionnement et conscient de la place prépondérante de la finance verte, Séché Environnement va également déployer un critère d'analyse à l'alignement à la Taxonomie européenne pour l'ensemble de ses filiales et pour ses décisions d'investissements au-delà d'un certain montant.

1.7 ENJEUX SOCIAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux sociaux identifiés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi,-

les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectives du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.7.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SALARIÉS

1.7.1.1 État des lieux

La prévention des risques professionnels est l'ensemble des dispositions mise en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, améliorer les conditions de travail, veiller au bien-être au travail et tendre vers le 0 accident. C'est une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont actés dans le Code du travail.

Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à éliminer, sinon, réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

Afin de répondre à l'obligation de sécurité de résultat, l'employeur doit adapter la démarche de prévention à la nature de l'activité, à l'organisation propre de l'entreprise, et également anticiper ses évolutions.

Les risques professionnels des métiers du Groupe sont identiques aux risques classiques d'une exploitation industrielle. Aussi, certaines activités du Groupe nécessitent la manipulation de produits, potentiellement dangereux pour la santé (déchets toxiques, amiante, PCB) pouvant être à l'origine d'accidents ou de maladies professionnelles.

1.7.1.1.1 Organisation de la prévention des risques professionnels au niveau du Groupe

Le Groupe dispose d'un service QSSE central composé de :

- 1 Directrice QSSE Groupe ;
- 3 Coordinateurs Sécurité Métiers (Déchets Dangereux, Déchets Non Dangereux, Services et Chimie Industriels) ;
- 4 Préventeurs Sécurité (2 autres sont en cours de recrutement) ;
- 1 Référente Risque Chimique Groupe ;
- 1 Chargée de mission QSSE Groupe.

L'objectif est d'accompagner chaque site dans le management de la santé/sécurité et de déployer le plan de progrès du Groupe visant le renforcement de la culture sécurité et donc de tendre vers le 0 accident du travail.

Aussi, autour de cette structure centrale dédiée notamment à la santé/sécurité au travail, il est à noter que chaque directeur de site porte la responsabilité de leur système de management et s'appuie sur les compétences internes du site, à savoir :

- d'un(e) responsable QSSE qui décline la politique du Groupe au niveau du site ;
- des animateurs en sécurité, en fonction de la taille et des activités des sites ;
- d'un Comité social et économique (CSE).

1.7.1.1.2 Outils et moyens dédiés à la prévention des risques professionnels

La démarche de prévention des risques professionnels, s'appuie à minima sur les fondamentaux réglementaires.

Le Groupe s'est doté d'outils permettant l'homogénéisation et la standardisation des pratiques pour :

- **L'évaluation des risques professionnels (DUER).** Le document unique permet d'identifier les situations dangereuses et les moyens de prévention à mettre en œuvre pour éliminer sinon réduire les risques. L'outil mis à disposition des sites, est un outil qui permet le suivi, la mise à jour des analyses et des actions, ainsi que les relances. Aussi, il permet d'établir des cartographies par risque, par métier, etc.
- **L'évaluation des risques chimiques.** La Référente Risque Chimique Groupe élabore pour chaque site, avec le concours du QSSE local et du responsable de site, une note de synthèse relative à la maîtrise des expositions des opérateurs. Ces notes synthétisent l'ensemble des résultats des mesures statiques et dynamiques. Une cartographie du site est établie et permet de passer en revue les situations de travail exposantes ou non. In fine, un plan d'actions de progrès est mis en œuvre et la note de synthèse est régulièrement mise à jour selon le principe cité préalablement. Ces notes sont présentées en CSE et au médecin du travail.
- **La veille réglementaire et l'évaluation de conformité.** Chaque site dispose d'un outil de « veille réglementaire personnalisée » à ses activités. Chaque texte réglementaire applicable au site (arrêtés préfectoraux compris) est à minima évalué tous les 3 ans. Le cas échéant, un plan d'actions est mis en œuvre et suivi.
- **Les Vérifications Générales Périodiques (VGP).** Chaque site dispose d'un outil et/ou d'une GMAO permettant la planification, la réalisation des VGP ainsi que le suivi de la levée des observations. Cet outil gère de manière automatique les relances les nouvelles échéances pour chaque VGP et stocke l'ensemble des rapports de vérification.

Chaque site, avec le concours du responsable QSSE et/ou de l'animateur Sécurité, met en place une démarche de prévention des risques professionnels visant à améliorer, de façon continue, la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

Aussi, la volonté du Groupe est de poursuivre le déploiement du **référentiel MASE** sur ses sites. Ce référentiel est d'ores et déjà en place sur plusieurs sites en réponse aux attentes de nos clients, d'une part et d'autre part, parce que ce référentiel est adapté à nos métiers de terrain.

Parallèlement, le Groupe développe un **référentiel sécurité** qui lui est propre. Il permet d'homogénéiser et standardiser les pratiques.

Les formations font parties intégrantes du plan d'actions sur le renforcement de la culture sécurité, elles concernent toutes les formations sécurité obligatoires prévues par le Code du travail d'une part, et le Groupe a dressé un plan d'actions et de formations sur la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) d'autre part.

1.7.1.2 Objectifs et plan d'actions

1.7.1.2.1 Plan d'actions

Une fois par an, la Direction QSSE Groupe établie et propose un programme de management de la santé sécurité. Celui-ci est validé par les représentants de la Direction générale et est présenté à l'ensemble des directeurs de sites et de filiales en fin d'année.

Ce programme de prévention des risques professionnels prend en compte les besoins des sites et est construit dans l'objectif de renforcer la culture sécurité. À titre d'exemple, quelques items traités en 2022 :

- Communication Sécurité homogène :
 - Mascotte sécurité pour la France et l'International ;
 - Evènement pour la journée internationale de la sécurité ;
 - Communication sécurité pour la France et l'International ;
 - Affiches « bio-sécurité » ;
- Standards Sécurité :
 - Référentiel sécurité Groupe ;
 - Outils d'évaluation de maturité des sites ;
 - Règles « VITAL » qui sauvent (maîtrise opérationnelle) ;
 - Plans de prévention et protocoles dématérialisés.
- Prévention des Troubles Musculo Squelettiques :
 - Formation de « référents ergonomie » ;
 - Affiches dédiées aux TMS.

En décembre 2022, Séché Environnement a organisé en France un Challenge Santé/Sécurité visant à renforcer la culture santé/sécurité et prévenir les Troubles musculosquelettiques (TMS). Pendant près d'un mois, plus de 1 000 collaborateurs ont réalisé des défis quotidiens : activités physiques individuelles et en équipe (marche, course, vélo), près de 4 tours du monde ont été réalisés collectivement, quiz d'informations et de sensibilisations, défis photos mettant en avant les bonnes pratiques en matière de santé, de sécurité et d'écologie.

1.7.1.2.2 Indicateurs de performance associés

Des indicateurs de suivi et de performance de la sécurité sont analysés une fois par mois. Une diffusion est réalisée à l'ensemble des parties prenantes.

Les principaux indicateurs sont le suivi :

- des accidents de travail ;
- des taux de fréquence 1, 2 et 3 ;
- du taux de gravité ;
- des maladies professionnelles.

Concernant le TFI sur le périmètre français, le Groupe a fixé un objectif de 5 à moyen terme. Ainsi, la cible est basée sur une diminution du TFI d'au moins 2 points par an.

	2020	2021	2022	
	France	France	France	International
Nombre d'accidents avec arrêt - Collaborateurs et intérimaire	76	57	50	46
Nombre de jours d'arrêt - Collaborateurs et intérimaire	3 178	2 373	4 675	1 177
TFI – Collaborateurs	20,89	14,19	10,42	7,08
TFI – Collaborateurs et intérimaires	21,71	15,63	13,03	5,49
TG – Collaborateurs	0,97	0,70	1,3	0,18
TG – Collaborateurs et intérimaires	0,91	0,65	1,22	0,14

Il est à noter que les TFI et TG de l'année N-1 peuvent être modifiés en fonction des refus de prise en charge sur le caractère professionnelle au cours de l'année N+1 par la CPAM.

L'augmentation du nombre de jours d'arrêts pour le périmètre français est relative à la récupération des jours

d'arrêts des acquisitions de 2022 et traduit donc une augmentation du Taux de Gravité.

Le tableau ci-après représente les déclarations de maladies professionnelles qui ont été reconnues par la CPAM. Certaines d'entre elles font l'objet de contestations et font donc l'objet d'enquêtes complémentaires.

Maladies professionnelles	2020		2021			2022		
	Déclarées	Reconnues	Déclarées	Enquêtes en cours	Reconnues	Déclarées	Enquêtes en cours	Reconnues
	7	7	8	4	4	5	4	1
	4 hors tableau maladie professionnelle 4 concernent des Troubles Musculo-Squelettiques					3 hors tableau maladie professionnelle 2 concernent des Troubles Musculo-Squelettiques		

Les dépenses engagées pour la sécurité ci-après ne concernent que la fourniture, l'entretien de vêtements de travail et d'Équipement de Protection Individuelle. Le coût des Equipements de Protection Collective (EPC), matériels,

aménagement de poste, organisation de service ou tout autre éléments contribuant à la suppression ou diminution du risque sont directement imputés dans les coûts d'exploitation des sites.

Dépenses engagées pour la sécurité (en K€)	2020	2021	2022
Monde	4 387	3 847	4 426
France	3 694	3 011	3 345
International	693	836	1 081

1.7.2 FORMATION, DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DES COMPÉTENCES

1.7.2.1 État des lieux

Les activités du Groupe s'exercent au travers de nombreux outils, de plus en plus diversifiés, nécessitant des compétences spécifiques tant techniques que réglementaires, régulièrement mises à jour, pour faire face à l'évolution des métiers.

L'attractivité du secteur des « déchets » est moindre que celle de « l'environnement » au sens large. Par conséquent, il y a un risque avéré que le Groupe soit amené à perdre certaines compétences et ne soit pas en mesure de les remplacer rapidement, malgré une politique de suivi des personnes et de gestion des carrières, la mise en place de tutorat, de cursus de formation ainsi que d'identification des compétences clés dans le Groupe.

Par ailleurs, la croissance internationale du Groupe exige de nouveaux savoir-faire et une grande mobilité du personnel, notamment de la part des cadres.

1.7.2.1.1 Politique de recrutement

Depuis novembre 2021, le Groupe dispose d'un service recrutement dédié pour accompagner son développement et répondre aux besoins en compétences. L'équipe recrutement a en charge de déployer une politique proactive qui s'articule autour de trois axes : attirer des talents, recruter et développer la marque Employeur.

Dans un contexte marqué par une difficulté accrue en matière de recrutement, notamment sur les métiers en tension (Chimiste, Technicien de maintenance, Exploitant Affréteur, Chargé d'Affaires, Chauffeurs...), l'équipe recrutement dispose de canaux de sourcing variés : espace carrière Groupe Séché, différents jobboards (APEC, Hellowork, FigaroClassifieds...), réseaux sociaux (LinkedIn...), relations écoles, salons de recrutement.

Pour soutenir le recrutement, le Groupe a mis en place en 2022 une politique de cooptation en France sur l'ensemble des filiales qui vise à impliquer et valoriser nos collaborateurs qui deviennent des ambassadeurs en partageant les offres d'emploi dans leurs réseaux.

Le Groupe a investi dans un ATS (Applicant Tracking System), un outil de recrutement dont l'implémentation est prévue en mars 2023 pour moderniser notre façon d'attirer des candidats, de recruter et automatiser notre processus de recrutement (100 % digital) et favoriser la mobilité interne avec un portail dédié aux offres d'emploi internes.

Nous proposons aux candidats :

- de rejoindre un Groupe à envergure internationale, qui propose une grande diversité de métiers et inscrit le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie d'entreprise ;
- d'intégrer des équipes à taille humaine, qui partagent la même passion de l'excellence, où chacun peut faire preuve d'autonomie et gagner en responsabilité et au sein desquelles les circuits de décisions sont raccourcis ;
- de partager une ambition commune, à haut niveau d'exigence, au service du bien-être de tous.

La relation tissée avec les écoles et la présence dans les salons étudiants sont des vecteurs forts de communication pour faire découvrir les métiers de l'environnement et de la chimie : le Mondial des métiers à Lyon en est un exemple, comme d'autres salons régionaux auxquels participent les sites, souvent en partenariat avec le MEDEF, les CCI ou l'association FACE.

1.7.2.1.2 Rétention des talents

La gestion des talents de l'entreprise repose sur la connaissance des attentes des collaborateurs et de leur performance. Séché Environnement réalise des entretiens professionnels conformément à la réglementation française (Code du travail : article L6315-1. Acte de management essentiel). L'entretien professionnel est l'opportunité pour l'entreprise de :

- faire le point avec le collaborateur sur ses activités ;
- articuler projets de l'entreprise et projets individuels du collaborateur ;
- échanger sur les attentes et les besoins en lien avec l'évolution professionnelle ou la sécurisation du parcours professionnel du collaborateur ;
- déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation du projet du collaborateur ;
- informer le collaborateur sur les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Il s'agit d'un échange avec le collaborateur sur sa situation professionnelle actuelle et future au sein ou à l'extérieur de l'entreprise permettant notamment d'identifier ses perspectives d'évolution et son projet professionnel. L'entretien professionnel conduit à la mise en place d'actions concrètes en matière de formation ou de professionnalisation du collaborateur.

Cet entretien est mené tous les 2 ans. Il est également proposé au collaborateur qui reprend son activité au terme de certaines absences (congé maternité, congé parental

d'éducation, congé d'adoption, congé sabbatique, période de mobilité volontaire sécurisée, arrêt longue maladie, etc.).

1.7.2.1.3 Formation

	2020	2021	2022		
	Monde		France	International	Monde
Nombre de formés	2 989	3 440	1 879	2 821	4 700
Nombre d'heures de formation	60 368	80 353	48 154	55 936	104 090
Proportion formée sur effectif moyen en %	67,6 %	74,2 %	90,4 %	80,4 %	86,1 %
Nombre moyen d'heures par salarié ETP et par an	13,7	17,3	20,6	17,9	19,0 <input checked="" type="checkbox"/>

1.7.2.2 Objectif et plans d'action

Fin 2021, le Groupe a mis en place un service recrutement notamment pour aider et accompagner les opérationnels sur les métiers en tension ainsi que sur le recrutement des collaborateurs au statut cadre.

Séché Environnement développe sa notoriété en contribuant à la formation des générations montantes, en développant des relations privilégiées dans un cadre d'échanges industrie/enseignement supérieur, en particulier en détachant ponctuellement certains cadres pour des conférences ou missions d'enseignement. La pratique de l'apprentissage concourt à l'atteinte de cet objectif d'attractivité (52 contrats en alternance en France en 2022).

L'amélioration continue des compétences de ses collaborateurs reste au cœur de la politique sociale du Groupe. Elle s'appuie sur une politique de formation ambitieuse, visant à permettre à chaque collaborateur d'acquérir d'une manière appropriée une culture, un savoir-faire et un savoir-être. La formation continue reste un levier majeur de l'accompagnement professionnel. Le Groupe vise, à travers elle, à :

- contribuer au développement des pratiques professionnelles ;
- transmettre aux collaborateurs tous les savoirs nécessaires pour réaliser au mieux les activités qui leur sont confiées dans le cadre de leur métier ;
- renforcer les expertises métier, y compris par recours au e-learning depuis 2019. Depuis le début de la pandémie, le Groupe a développé davantage le recours aux formations en distanciel dès que le thème de la formation le permet.

Le plan de développement des compétences, construit sur la base des orientations stratégiques du Groupe et de chacun des entités, prend en compte les besoins :

- Collectifs, au travers des évolutions des enjeux de l'entreprise qui nécessitent une adaptation continue des équipes et de leur poste de travail.

- Individuels, au travers de l'identification de demandes spécifiques et d'actions. Le collaborateur dispose désormais d'un compte personnel de formation (CPF) qui est utilisable par tout collaborateur, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante.

Par ailleurs, le Groupe généralise la pratique de l'entretien annuel d'activité pour les populations cadres et non cadres. L'exercice permet notamment de donner un cadre structurant aux collaborateurs en leur fixant des objectifs pour l'année n+1. C'est également l'occasion de réaliser le bilan de l'année écoulée. Les trames d'entretien ont fait l'objet d'une refonte. Cette démarche, pilotée par les experts RH, a fait l'objet d'une co-construction avec des opérationnels de la Direction des opérations industrielles, de la Direction commerciale et des fonctions supports.

Ces démarches d'entretien d'activité et d'entretien professionnel sont complétées par des revues de carrière, moment important de la gestion des carrières et des compétences des cadres notamment. C'est ainsi l'occasion de réunir RH et management pour réaliser une revue collégiale des collaborateurs, de poser collectivement le diagnostic des compétences et de la performance, de mesurer, en croisant les regards, les capacités d'évolution. Et, selon les cas, repérer les « talents » ou nourrir des viviers de candidats, afin d'élaborer les organigrammes de remplacement, de prendre des décisions en matière de mobilité, de promotion, de rémunération, etc.

Le Groupe développe par ailleurs une politique de mobilité interne France et à l'international à travers la diffusion prioritaire des offres d'emploi à pourvoir au sein du Groupe auprès de nos collaborateurs et afin de leur permettre de continuer de construire leur parcours professionnel au sein du Groupe.

1.7.3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

1.7.3.1 État des lieux

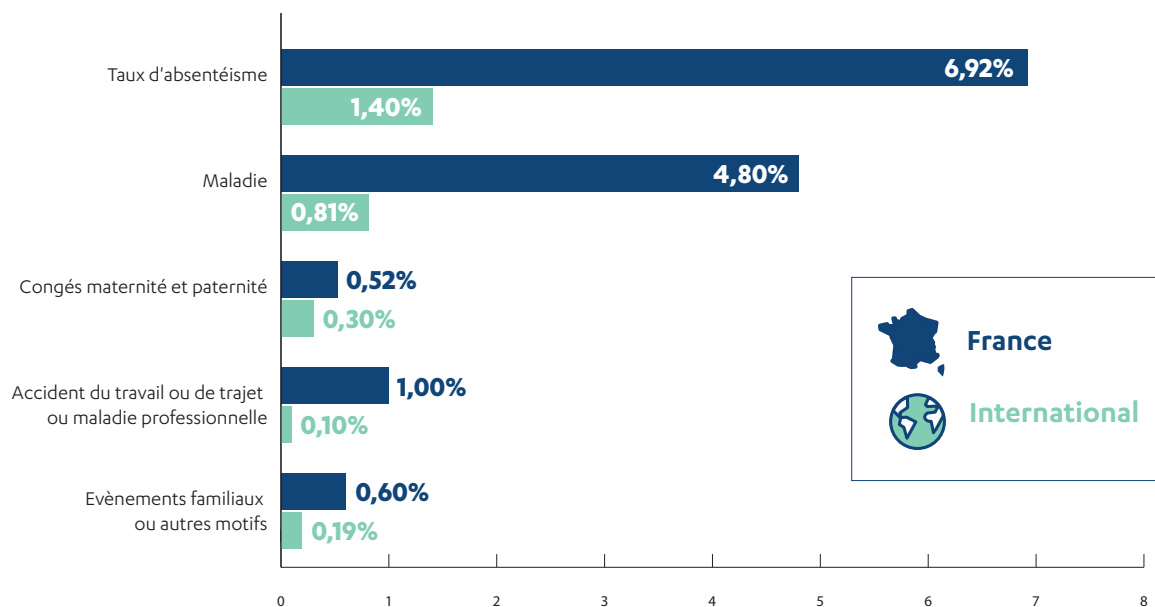
1.7.3.1.1 Absentéisme

L'absentéisme cause de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation de l'entreprise (retard, désorganisation des postes, baisse de la qualité).

Nombre de jours d'absences

	2020	2021	2022		
	Monde	Monde	France	Intern.	Monde
Total	62 876	56 204	59 033	15 970	75 003
Par salarié (sur effectif moyen en ETP)	14,2	12,1	25,3	5,2	13,7
Taux d'absentéisme en % ¹	3,9 %	3,3 %	6,92 %	1,4 %	3,8 %

TAUX D'ABSENTÉISME en % nombre de jours théoriques travaillés



1 Méthode de calcul de l'indicateur pour 2020, 2021, et 2022 : (Nombre de jours d'absence / (365*Effectif moyen en ETP))*100.

1.7.3.1.2 Accords collectifs d'entreprise

Les impacts économiques et les conséquences sur les conditions de travail ont été pris en compte lors des négociations et signatures des accords collectifs en France.

	2021	2022
Nombre d'accords signés dans l'année		
Égalité professionnelle	8	7
Négociations annuelles obligatoires	8	13
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	1	0
Intéressement – Participation	6	7
Autres thèmes	2	60
Nombre de filiales couvertes par un accord		
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	2	2
Négociations annuelles obligatoires	8	13
Participation et intéressement	23	28
Prévention effets d'exposition à des risques professionnels	2	3
Égalité professionnelle	11	12
Périodicité des accords	3	2
Droit à la déconnexion	17	18
Autres	11	83

Conventions collectives

% de l'effectif	2020	2021	2022
Union des Industries Chimiques (UIC)	30	29	26
Activités du déchet	56	56	50
FG3E	5	6	5
Transports routiers	7	7	6
Travaux publics	2	2	2
Assainissement			9
3D			2

1.7.3.1.3 Participation et intéressement

Le Groupe favorise l'implication des collaborateurs et les associe à ses performances au travers, notamment, d'accords d'intéressement négociés avec les partenaires sociaux dans la plupart de ses filiales.

L'épargne salariale doit constituer pour le plus grand nombre un complément indispensable à toute démarche individuelle en matière d'épargne de précaution ou de placements à long terme.

- La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

- L'intéressement est, quant à lui, assis sur le résultat net, le résultat d'exploitation ou le résultat opérationnel courant tel que ressortant de la comptabilité « IFRS » des filiales concernées. Il est également fait application de seuils de déclenchement et de plafonds assis sur des critères liés aux résultats ou/et aux performances de l'entreprise (sécurité, environnement, performance industrielle, management...) adaptés selon les enjeux des filiales concernées.

En k€ ou unité d'effectif - France	2020	2021	2022
Total de la réserve de participation	1 793	2 242	2 708
Nombre de bénéficiaires	1 176	1 212	1 475
Montant global de l'intéressement	685	536	1 182
Nombre de bénéficiaires	839	967	1 059

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options. Le plan d'épargne Groupe permet aux collaborateurs d'investir dans le FCPE

Séché Croissance et de bénéficier de la croissance éventuelle de leur entreprise. Les encours sont les suivants :

FCPE Séché Croissance

	2020	2021	2022
Nombre d'actions Séché Env. détenues	42 338	44 34	51 278
Part du capital de Séché Env.	0,54 %	0,56 %	0,65 %
Part des droits de vote de Séché Env.	0,66 %	0,68 %	0,71 %

1.7.3.2 Objectifs et plan d'action

1.7.3.2.1 Organisation et temps de travail

En 2021, des accords à durée indéterminée sur la mise en place du télétravail réguliers ont été signés au sein du Groupe. En outre, en 2022, 6 filiales ont conclu des accords à durée indéterminée en matière d'organisation du temps de travail.

1.7.3.2.2 Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et Prime de partage de la valeur

En janvier 2022, le Groupe Séché Environnement a versé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) sur l'ensemble de ses filiales. En outre, une prime de partage de la valeur (PPV) a été octroyée en septembre et décembre, par décision unilatérale de l'employeur, pour l'ensemble des filiales du Groupe.

1.7.3.2.3 Initiatives autour de la santé des collaborateurs

Diverses initiatives ont été mises en place au sein des différentes filiales du Groupe Séché Environnement telles que :

- Challenge Sécurité pour promouvoir l'activité physique et sensibiliser sur les consignes de sécurité en vigueur (voir 1.7.1.2.1),
- Affiches dédiées notamment aux postes administratifs sur les étirements et échauffements
- Coaching sportif avant chaque prise de poste pour promouvoir l'éveil musculaire et prévenir les TMS sur certain des sites
- Formation « Référent Ergonomie » pour analyser les postes de travail et proposer des actions d'amélioration dans le but de prévenir les TMS
- Campagne sur le co-voiturage sur le site du siège social.

1.7.3.2.4 Rotation d'horaires

Il existe des initiatives pour améliorer l'organisation du temps de travail au sein de différentes filiales afin de prendre en compte les besoins de l'activité tout en portant une attention particulière à l'articulation vie privée et vie professionnelle (nouveaux cycles de travail...).

1.7.3.2.5 Aménagement sites/bureaux

Le Groupe travaille à un projet de construction du nouveau siège social à Laval.

1.7.3.2.6 Équilibre vie professionnelle vs. vie personnelle

Le Groupe prévoit la reconduction et le renouvellement des demandes de télétravail sur l'ensemble des filiales pour 2023.

1.7.4 ÉGALITÉ DES CHANCES ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

1.7.4.1 État des lieux

1.7.4.1.1 Effectif total mondial au 31 décembre

	2020	2021	2022
Périmètre constant	4 354	4 401	5 386
Variation de périmètre (entrées nettes des sorties)		266	329
Périmètre courant	4 354	4 667	5 715
Proportion à l'international (%)	53,6 %	55,4 %	56,1 %

1.7.4.1.2 Les mouvements du personnel

Ce tableau indique les mouvements du personnel (les CDI et les CDD), y compris concernant les mutations.

	2020	2021	2022		
	Monde		France	International	Monde
Embauches	973	1 377	740	1 894	2 634
Départs	1 254	1 336	422	1 228	1 650

1.7.4.1.3 Assurer géographiquement les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du Groupe

Ce tableau représente l'effectif total mondial au 31 décembre, différencié selon un critère géographique.

	2020	2021	2022
France	2 020	2 083	2 508
Europe	281	295	323
Amériques	321	350	863
Afrique	1 732	1 939	2 021
Total Monde	4 354	4 667	5 715
Proportion à l'international (%)	53,6 %	55,4 %	56,1 %

Il est important de prendre en compte que la durée légale hebdomadaire de travail varie selon les pays : 35 heures en France, 39 heures en Italie, 40 heures en Espagne, en

Allemagne et en Argentine. Elle varie entre 40 et 45 heures en Afrique du Sud, 45 heures au Chili et 48 heures au Mexique et au Pérou.

1.7.4.1.4 Moduler les emplois en cours d'année

	2020	2021	2022		
	Monde		France	Intern.	Monde
Effectif équivalent temps plein	4 299	4 649	2 494	3 203	5 697
Effectif moyen en ETP	4 420	4 633	2 336	3 120	5 456
Effectif à date au 31 décembre	4 354	4 667	2 508	3 207	5 715

L'effectif à date (le plus communément utilisé) est celui requis par l'article R 225-102-1 du Code de commerce pour calculer le seuil d'application des textes relatifs au reporting extra-financier, celui en équivalent temps plein pour déterminer les seuils des audits énergétiques obligatoires (articles L 233-1 à 233-4 du Code de l'énergie) et des bilans

d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES (article 75 de la loi n° 2010-788 du 12/07/10 portant sur l'engagement national pour environnement)¹.

L'écart entre l'effectif en équivalent à temps plein et effectif à date au 31/12 provient du recours au temps partiel.

¹ Voir 1.4.2 Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies et 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique.

L'effectif moyen (moyenne des 12 fins de mois) comparé à celui à date au 31/12 permet de détecter une variation éventuelle (pics ou creux d'activité), il est représentatif de la

quantité moyenne de travail fourni dans l'année. Il sert par exemple à calculer le nombre d'heures moyen de formation par collaborateur et par an.

Rechercher la stabilité en limitant le recours aux contrats à durée déterminée

Ce tableau indique la nature des contrats de travail du Groupe.

	2020	2021	2022		
	Monde		France	Intern.	Monde
Durée indéterminée (CDI)	3 986	4 174	2 361	2 304	4 665
Durée déterminée (CDD)	368	493	147	903	1 050
Total	4 354	4 667	2 508	3 207	5 715
Proportion de CDI (%)	91,6 %	91,3 %	94,1 %	71,4 %	91,3 %

La stabilité dans l'emploi permet l'acquisition d'expérience, ce qui a un effet bénéfique pour l'entreprise et notamment

concernant la prévention des accidents. Le contrat à durée indéterminée y contribue.

1.7.4.1.5 Diversité des genres

Bon nombre d'emplois relèvent de métiers de l'industrie lourde avec leurs spécificités comme le travail posté ou en feu continu. Ils ont un taux de féminisation nettement moins important que les domaines de laboratoire, commercial et/

ou administratif. Toutefois, le Groupe peut compter sur une féminisation de l'encadrement (cadres et agents de maîtrise) de 27,9 %. Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de Séché Environnement affichait une féminisation de 40 %.

Taux de féminisation	2020	2021	2022		
	Monde		France	Intern.	Monde
De l'encadrement	20,9 %	28 %	27,8 %	26,9 %	27,5 % ☑
Du Conseil d'Administration ¹	50 %	50 %			40 % ☑

A noter, la baisse ponctuelle du taux de féminisation du Conseil d'administration est liée à la démission de Madame Anne-Sophie Le Lay en fin d'année 2022.

L'égalité femme-homme est un axe majeur de la politique de ressources humaines du Séché Environnement.

Ce tableau indique l'effectif au 31 décembre, en différenciant le nombre d'hommes et de femmes dans le Groupe.

	2020	2021	2022		
	Monde		France	Intern.	Monde
Hommes	3 395	3 611	1 913	2 588	4 501
Femmes	959	1 056	595	619	1 214
Total	4 354	4 667	2 508	3 207	5 715
Proportion de femmes (%)	22 %	22,6 %	23,7 %	19,3 %	21,2 % ☑

Afin de mesurer et de comparer les engagements des entreprises, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a mis en

place un dispositif pour réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes : l'index de l'égalité professionnelle qui comprend 4 ou 5 indicateurs donnant une note sur 100.

¹ Le périmètre de calcul du taux de féminisation du Conseil d'administration couvre tous les administrateurs et administratrices sauf l'administrateur représentant des salariés. Le taux de féminisation du Conseil d'administration des années 2020 et 2021 a été recalculé par cohérence méthodologique.

Les différents indicateurs permettant de calculer le score de l'Index sont les suivants :

- 1 – l'écart de rémunération femmes-hommes,
- 2 – l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- 3 – l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 collaborateurs),
- 4 – le nombre de collaborateurs augmentés à leur retour de congé de maternité,
- 5 – la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index Groupe 2022 est de 83/100 avec des scores qui varient entre 75/100 et 98/100 pour les filiales ayant un index calculable.

Cette note Groupe est calculée en prenant en compte, pour les entités dont l'index est calculable, la moyenne pondérée selon l'effectif du score obtenu pour chacun des indicateurs.

Il s'agit d'une évolution assez significative de la note globale de l'index 2022, en nette progression par rapport à l'année 2021 (77/100).

En tout état de cause, le groupe continu de mettre en œuvre des mesures pour progresser afin de :

- garantir l'équité à niveau de classification, poste identique, expérience et compétences égales ;
- encourager l'accès à la formation pour le développement des compétences afin d'accompagner les évolutions professionnelles au sein du Groupe ;
- développer les connaissances et sensibiliser les managers à l'égalité professionnelle.

	2021	2022
Index égalité professionnelle	77	83

1.7.4.1.6 Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Des actions locales en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont organisées tout au long de l'année (SEEPH, CapEmploi, Référent Handicap...). En outre, les filiales recourent régulièrement aux établissements et services d'aides par le travail.

Depuis 2021, la déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés s'effectue au niveau de l'entreprise (et non plus au niveau des établissements). Elle est réalisée par le biais de la DSN (déclaration sociale nominative). La déclaration de l'année 2022 est exigible entre le 5 et le 15 mars 2023.

En équivalent effectif temps plein	2019	2020	2021
Dans l'entreprise	64,8	82,8	
Sous-traitance en secteur protégé	8,6	9,5	
Nombre de bénéficiaires	73,4	92,3	81,2

01

02

03

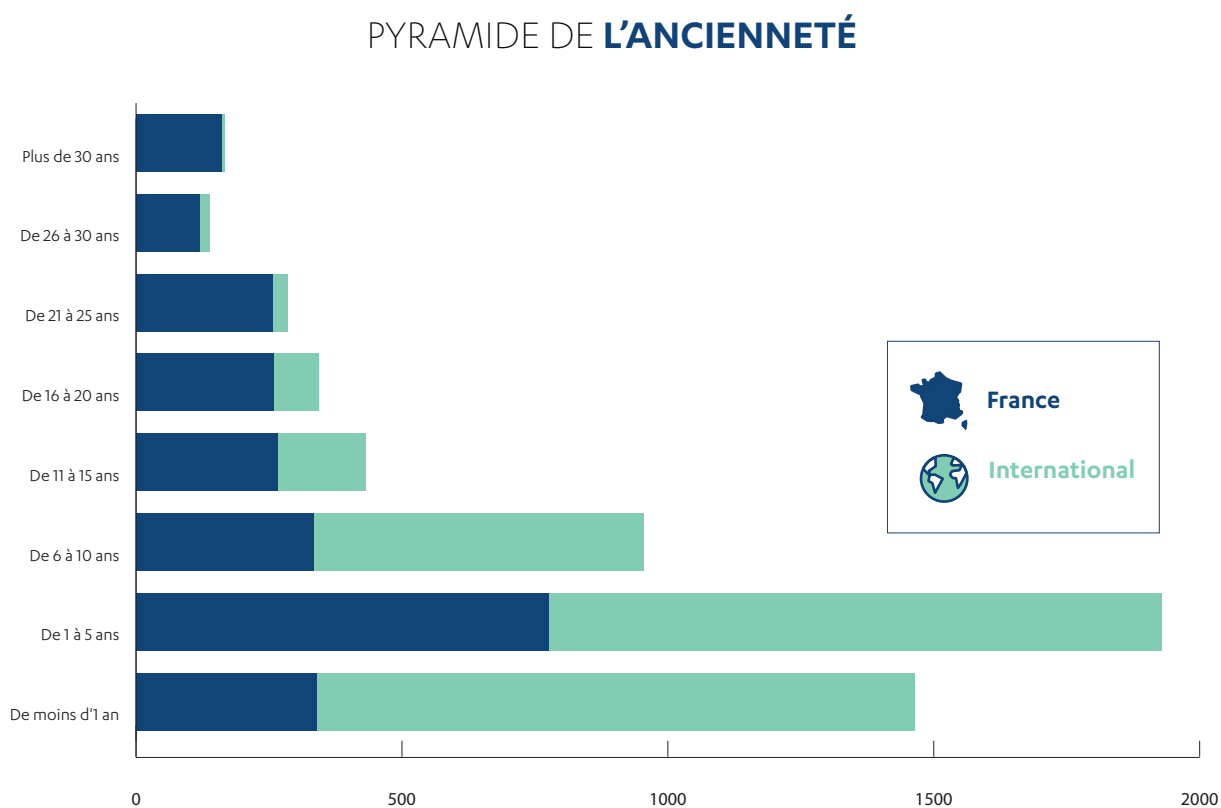
04

05

06

1.7.4.1.7 Insertion des jeunes et maintien dans l'emploi des séniors

Les structures à l'international sont pour certaines assez récentes. La pyramide de l'ancienneté dans les postes en est l'illustration :



1.7.4.1.8 Piloter l'encadrement¹

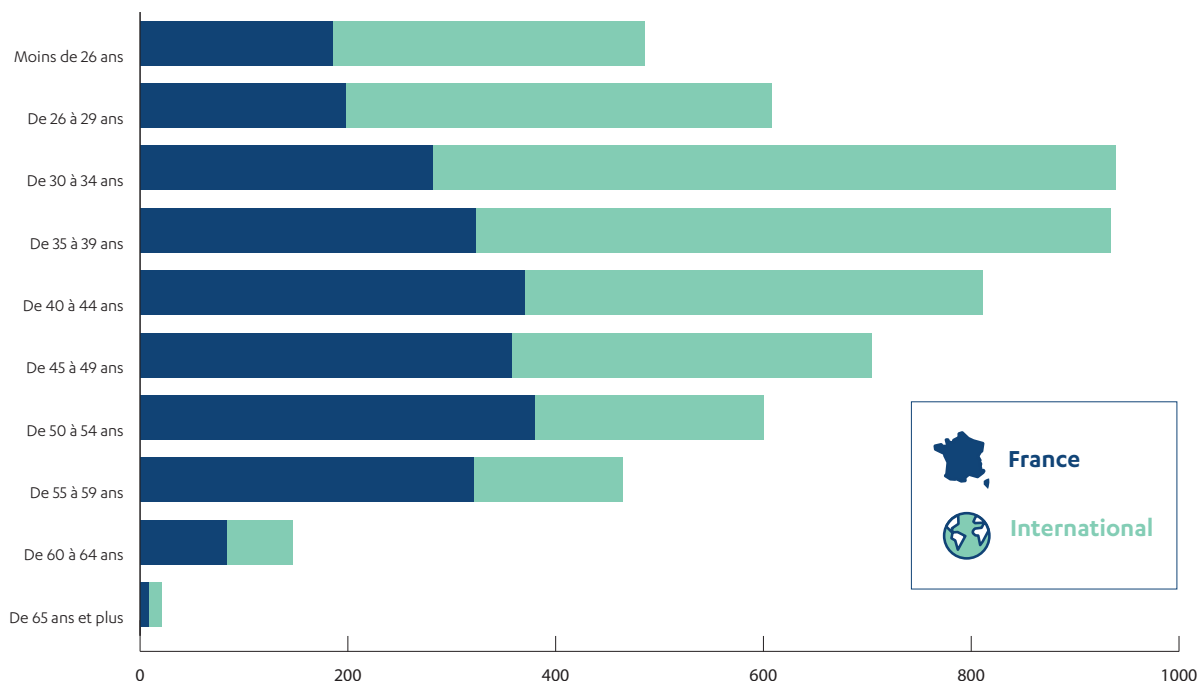
Ce tableau représente l'effectif au 31 décembre.

	2020	2021	2022		
	Monde		France	Intern.	Monde
Cadres	603	654	560	141	701
Agents de maîtrise (AM)	791	832	605	346	951
Employés	621	1 208	364	1 046	1 410
Ouvriers	2 339	1 973	979	1 674	2 653
Total	4 354	4 667	2 508	3 207	5 715
Proportion cadres + AM (%)	32,0 %	31,8 %	46,5 %	15,2 %	28,9 %

1 À compter de 2021, une modification de la méthodologie de comptabilisation des CSP sur l'une des filiales peut être à l'origine d'écarts.

1.7.4.1.9 Assurer un équilibre générationnel – pyramide des âges

PYRAMIDE DES ÂGES



Il est utile de noter que des corrélations peuvent exister entre l'âge et l'exposition à certains risques d'accident du travail.

1.7.4.2 Objectif et plan d'action

1.7.4.2.1 Diversité des genres

Séché Environnement s'inscrit dans une démarche de transmission d'une culture de la mixité femme-homme pour susciter, tant chez les un(e)s que les autres, un intérêt pour nos métiers. Toutes ou partie des mesures ci-dessous sont déployées ou en cours de déploiement au sein de nos filiales :

- Diffuser des annonces qui ciblent et représentent autant les femmes que les hommes et qui ne perpétuent pas les stéréotypes de genre.
- Proposer des améliorations aux équipements pour garantir un accueil égalitaire.
- Identifier les talents féminins et les accompagner, le cas échéant, via de la formation.
- Proposer des améliorations aux équipements pour garantir un accueil égalitaire.
- Suggérer des améliorations pour limiter les efforts physiques (exemple : prise en compte des différences de morphologie peu importe le sexe).

- Limiter les réunions le soir ou tôt le matin, planifier les réunions à l'avance, encadrer les horaires de réunion, privilégier des plages fixes, prendre en compte le temps de présence des collaborateurs à temps partiel.
- Développer des modes de réunion via teams en évitant les déplacements.
- Programmer un entretien professionnel après un congé familial de type congé parental.
- Mettre en place un horaire de début de prise de poste décalé d'une heure, pour les parents souhaitant accompagner leurs enfants le jour de la rentrée.
- Examiner les demandes écrites de passage à temps partiel et donner une réponse écrite positive si les nécessités de service le permettent.
- Accompagner les collaborateurs via le CPF (Compte Personnel de Formation) par la réalisation d'un bilan de compétences après une absence de type congé parental.
- Permettre au collaborateur de donner des jours de congés proche aidant via la 5^e semaine de congés payés, les JRTT, le CET.
- Verser un complément de salaire, à la charge de l'employeur, pour le congé maternité et d'adoption.
- Possibilité d'utiliser une absence pour enfant malade.

Depuis 2020, une revue de pilotage est réalisée pour suivre les effets des actions du Groupe et réfléchir aux démarches à

engager et/ou poursuivre pour les années à venir en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Séché Environnement est attaché au principe de non-discrimination. Chaque filiale, en France, l'avait d'ores et déjà intégré dans l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui s'applique en matière de recrutement, mobilité et formation.

En lien avec les engagements pris dans cet accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Séché Environnement réaffirme sa volonté de favoriser l'égalité des chances et respecter l'égalité de traitement et le principe de diversité.

Pour ce qui concerne le recrutement, Séché Environnement veille à assurer la traçabilité des candidatures entre celles internes et externes. Par ailleurs, le choix du candidat est réalisé à partir des facteurs objectifs (formation, expériences professionnelles, compétences techniques et comportementales...). La fin du processus de recrutement permet de proposer un emploi au candidat sélectionné. Dans le cadre de son processus d'embauche, Séché Environnement diversifiera si nécessaire les canaux de recrutement.

En outre, le Groupe s'assure que tout collaborateur ait le même accès à la formation professionnelle.

1.7.4.2.2 Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Séché Environnement et l'ensemble de ses filiales sont engagés depuis 2010 dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Un diagnostic a été réalisé pour mettre en avant les forces et les faiblesses de chaque filiale. Un collaborateur référent Handicap est présent sur chaque périmètre afin d'optimiser les bonnes pratiques en matière d'insertion du personnel en situation de handicap. Plusieurs dossiers de reconnaissance de handicap ont été montés dans le cadre de cette politique et le Groupe a pris l'habitude de faire appel à des prestataires spécialisés dans ce domaine au moment des recrutements (CAP Emploi, agence d'intérim spécialisée dans l'insertion...). Le Groupe prend part activement, chaque année, en novembre, à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap en organisant notamment des journées découvertes métiers.

1.7.4.2.3 Insertion sociale

Des actions locales ont été mises en place en vue de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, notamment la collaboration avec Trait d'Union au Centre de Tri de Changé.

1.7.4.2.4 Respect de la diversité des orientations sexuelles / Prise en compte de la diversité des parcours / Non-discrimination en fonction des origines

Le Groupe a engagé une démarche de sensibilisation au respect de la non-discrimination auprès des recruteurs.

1.7.4.2.5 Harcèlement

La mise en place de référents Harcèlement sexuel et agissement sexiste au sein des différentes filiales du Groupe Séché Environnement permet de lutter contre le harcèlement au travail.

1.7.5 ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

1.7.5.1 État des lieux

1.7.5.1.1 Dialogue social

La qualité du dialogue social dans l'entreprise entre la Direction et les représentants du personnel est d'une part,

une exigence éthique, et d'autre part, un gage d'efficacité et de performance. En effet, cela permet d'améliorer l'écoute, la mobilisation et l'implication des collaborateurs. À cet égard, le Groupe encourage la négociation et la signature d'accords d'entreprises au plus près des besoins et des attentes du terrain.

	2020	2021	2022
Nombre d'instances judiciaires engagées contre le Groupe en France	2	5	4

1.7.5.1.2 Politique de rémunération

Séché Environnement est soucieux de rétribuer les collaborateurs au regard de leurs responsabilités tout en restant à l'écoute du marché. Chaque filiale du Groupe Séché Environnement bénéficie d'une politique salariale qui lui est propre afin de répondre aux exigences légales et conventionnelles, mais aussi pour être au plus proche des besoins de chaque entité.

1.7.5.2 Objectifs et plans d'action

1.7.5.2.1 Dialogue social

Chaque filiale du Groupe Séché Environnement va mettre en place et renouveler les instances représentatives du personnel. En outre, le Groupe entend maintenir une qualité de dialogue social en poursuivant ses rencontres et la négociation d'accord collectif au sein des différentes filiales.

1.7.5.1.3 Engagement des collaborateurs

Le Groupe développe sa marque employeur au travers d'évènements locaux conviviaux et d'une démarche de cooptation.

1.7.5.2.2 Politique de rémunération

Chaque année le Groupe s'accorde à revaloriser ses collaborateurs pour être en cohérence avec les paramètres économiques du moment.

1.7.5.2.3 Engagement des collaborateurs

Le Groupe souhaite développer un parcours d'intégration pour favoriser l'adhésion des nouveaux collaborateurs à sa culture et à ses valeurs.

1.8 NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

1.8.1 TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

Séché Environnement est cotée sur Euronext Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs de performance extra-financière conformément aux prescriptions successives :

- de l'article 116 du Code de commerce instaurant pour les sociétés cotées des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés (2002) ;
- des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-3 du Code de commerce institués initialement par l'article 225 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, et son décret d'application de 2012 incluant des informations sociétales ;

- du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 qui complète le dispositif avec une reformulation des items relatifs à l'économie circulaire ainsi qu'un ajout concernant le gaspillage alimentaire et une définition élargie de la mesure des impacts sur le changement climatique.
- de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 portant sur la transposition de la Directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières. Ces derniers textes sont applicables à Séché Environnement depuis son exercice 2018.

1.8.2 TEXTE HORS DU CHAMP D'ACTIVITÉ DU GROUPE

La loi n° 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, adoptée le 30 octobre 2018 et promulguée le 1^{er} novembre prévoit la publication d'informations relatives aux engagements sociétaux de la société en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable (art L. 225-102-1 du Code

de commerce). De même, la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit d'en rendre compte le cas échéant comme étant partie de l'économie circulaire. Ainsi que les métiers de Séché Environnement ne s'exerçant pas dans ce domaine, et le Groupe n'a aucune restauration collective, il n'est donc pas concerné par cette réglementation et de tels indicateurs seraient dénués de toute pertinence.

1.8.3 DÉFINITIONS DE PÉRIMÈTRES

1.8.3.1 Périmètre juridique

Le périmètre est constitué de la maison mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises et internationales contrôlées majoritairement à fin 2022, et consolidées en méthode globale.

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10/IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue par analogie avec celui de consolidation régie par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile). Les filiales sur le territoire national sont pour leur quasi-totalité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation d'exploiter (dont 16 sites classés Seveso ou Seveso seuil haut). Aucune filiale ne fait l'objet d'une déclaration individualisée car leurs effectifs moyens permanents sont inférieurs à 500 personnes et toutes sont consolidées dans le reporting global de Séché Environnement.

1.8.3.1.1 Périmètres spécifiques pour les indicateurs environnementaux

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini historiquement pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'administration est appliquée dans le Groupe depuis 2013. Depuis l'exercice 2022 inclus, certains sites complémentaires de taille moins significative (bureaux ou plateformes de déchets), qui ne sont pas ICPE, ont été intégrés à la consolidation groupe dans un objectif d'amélioration continue de notre reporting. Les sociétés mises en équivalence ne sont pas intégrées au reporting consolidé extra-financier de Séché Environnement.

Dans le cas de délégations de service public (DSP), les données environnementales :

- Sont en principe reportées avec celles de Séché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : Alcéa, Mo'UVE et Sénerval. Gabarre Énergies (Guadeloupe) constitue toutefois une exception car elle n'est que la partie de valorisation énergétique du biogaz produit par l'installation de stockage de déchets non dangereux qui elle est la propriété de la collectivité locale délégataire détentrice de l'arrêté préfectoral principal. De ce fait, Gabarre Énergies est exclue du reporting des données environnementales.
- Ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Séché Éco-Services (en France) et de Solarca (à l'international) chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Séché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

Pour la déclaration des rejets des divers contaminants dans l'air et dans l'eau, Séché Environnement applique intégralement pour la France l'arrêté du 26 décembre 2012 qui prévoit la déclaration, pour toutes les ICPE, des émissions dans l'air et dans l'eau de tout polluant indiqué à l'annexe II du dit arrêté dès lors qu'elles dépassent les seuils fixés dans cette même annexe. Par ailleurs, certaines données dont les déclarations RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) sont expressément imposées pour certains sites. Les données à l'international sont collectées selon la même méthode et en fonction des législations locales.

1.8.3.1.2 Cas particulier de chantiers à l'international

Ces dernières années, des interventions de dépollution ont été réalisées en dehors des frontières nationales, sans structures locales propres, sur des financements

internationaux principalement (FAO, PNUE...). Ces travaux ont conduit à importer les déchets après leur mise en sécurité, pour être traités en France. Les impacts environnementaux sont ainsi repris dans le périmètre « France », tout comme le personnel correspondant.

1.8.4 MÉTROLOGIE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

1.8.4.1 Typologie d'indicateurs

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de 3 niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés).
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en 2 sous-catégories :
 - flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants) ;
 - de définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.

1.8.4.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GEREP) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés, qui sont collectées et consolidées via le Saas Tennaxia.

Au niveau international, la collecte des données environnementales et sociales se fait par l'intermédiaire des Directions idoines qui renseignent ces données d'activité sur un logiciel en mode SAAS (TENNAXIA) depuis la campagne de reporting 2020.

Les données économiques sont d'origine comptable et établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les Commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité.

1.8.4.3 Techniques de consolidation

Pour la consolidation des entités ou sites, elle suit un traitement similaire aux données comptables à savoir la méthode globale, en l'occurrence une sommation arithmétique des données élémentaires pour les sites qui ont fait partie du périmètre toute l'année durant. Les entrées dans le périmètre en cours d'exercice donnent lieu à :

- une intégration à 100 % des données sociales de situation à date de fin d'exercice (typologie des effectifs à fin d'année par âge, genre, fonctions, statuts...);
- une non-prise en compte de leurs indicateurs cumulatifs de flux environnementaux (consommations, rejets) ou sociaux (heures de formation, pyramide des salaires...), la donnée de moins de 12 mois n'étant pas significative.

1.8.4.4 Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental (Tennaxia) et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période.

Depuis l'année 2023, le calcul des émissions de GES est réalisé par le bureau d'études Ekodev, selon des méthodologies alignées avec le Bilan Carbone® et le GHG Protocol. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement des bases de données reconnues de l'ADEME, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), du cabinet de conseil Carbone 4, ainsi que de facteurs d'émissions internes spécifiques aux activités de Sécché.

1.8.4.5 Représentativité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à un commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et des consommations d'eau, s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1 % données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie) ;
- 10 % données sur factures ;
- 30 % données obtenues par calcul/extrapolation ;
- 80 % données estimées car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Les protocoles de comptage sont issus des travaux de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle (Inventaire du Patrimoine Naturel – IPN).

1.8.4.6 Traçabilité

De très nombreux contrôles peuvent être mis en œuvre selon besoins dès l'étape de saisie de manière à éviter les erreurs de saisie et faciliter la traçabilité grâce à un ensemble de fonctionnalités gérant le processus de collecte et de validation de la qualité de l'information saisie dans les reportings : contrôles à la source, approbation, verrouillage des données, gestion des alertes, gestion des demandes de justification.

Les données environnementales françaises sont validées en interne par la cellule d'audit réglementaire du Groupe (Cellule PROGRES) pour intégration au reporting du Groupe (outil Tennaxia), et avant transmission définitive à l'administration (Gerep). Les déclarations des exploitants font alors l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de police, Police de l'eau, Autorité de sûreté nucléaire...). Ainsi, cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'administration sert au reporting environnemental du Groupe.

Jusqu'en 2019, les données internationales faisaient l'objet d'un reporting par feuilles de calcul électronique, consolidées par la Direction internationale. À compter de 2020, les données environnementales autant que les données sociales sont collectées dans l'outil Tennaxia, avec la possibilité d'avoir un circuit de validation interne des données collectées par les directions concernées puis d'un deuxième contrôle de cohérence réalisé par la Direction Développement Durable, dans une optique d'harmonisation du reporting extra-financier.

1.8.4.7 Transparence – audit des données

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la Loi n° 2010-788, Sèche Environnement a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. À partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqués par le symbole à un niveau d'assurance raisonnable.

1.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Séché Environnement SA

Siège social : Les Hêtres – CS20020, 53811 Changé Cedex 09

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √.

Conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

À notre avis, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans les parties « Nature et étendue des travaux » et « Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ », et des éléments que nous avons collectés, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

À la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité¹ et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

¹ Effectif total au 31/12 et répartition par âge, Nombre moyen d'heures par salarié ETP et par an, Taux de féminisation des effectifs totaux, Taux de féminisation de l'encadrement, Taux de féminisation du Conseil d'Administration, Taux de restitution à la nature sur le total de la consommation d'eau, Taux d'énergie renouvelable produite par rapport à la production totale d'énergie, Taux d'autosuffisance énergétique, Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), Émissions GES évitées par les activités de valorisation énergétique et de régénération matière.

² ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹. Pour certains risques², nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au siège de l'entité et d'une sélection d'entités³.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁴, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 43 % et 78 % des données sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

1 Actions pour favoriser la sécurité des collaborateurs, Dispositifs d'attraction des talents, Engagements SBTi, Scope 3 des émissions de gaz à effet de serre, Actions en faveur de la protection de la biodiversité, Actions de sensibilisation aux enjeux RSE menées auprès des collaborateurs, Politique Achats responsables, Actions menées en faveur de l'Innovation et la R&D, Mesures prises pour renforcer la cybersécurité et la protection des données, Nombre de collaborateurs formés (éthique des affaires).

2 Respect des réglementations opérationnelles locales, Éthique des affaires, Santé et sécurité des salariés, Innovation – Recherche et développement, Protection de la biodiversité, Cybersécurité et protection des données, Pilotage RSE, Formation et développement des collaborateurs.

3 SEI Changé (France), Trédi Saint Vulbas (France), Trédi Salaise (France), Drimm (France), Séneval Incinération (France), Triadis Rouen (France)

4 Assurance raisonnable : voir note de bas de page n° 1 de la page précédente du présent rapport.

Assurance modérée : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – TFI, Taux d'absentéisme, Nombre de signalements, Nombre de tiers évalués, Part des sites n'ayant pas reçu de mise en demeure.

Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓

Concernant les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓ dans la Déclaration, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 43 % et 78 % des informations identifiées par le signe ✓.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓.

Paris-La Défense, le 3 mars 2023

KPMG SA

Anne Garans

Expert ESG

Gwenaël Chédaleux

Associé